



Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada 

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec :
communicationspublications@canada.ca

www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord

1 800 567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

Catalogue : R5-746/2019F-PDF

ISBN : 978-0-660-33551-3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Canada's Arctic and Northern Policy Framework

Cette publication est également disponible en Inuktitut sous le titre : baCΓ >P>^C^>Γ <L> ><^a^s <D<L^J^
<^bpc^>L^>N<^bpc^>L^>N

Table des matières

Avant-propos de la ministre	2
Notre vision	8
Notre passé	12
Notre présent	16
Ce que nous avons entendu et ce que nous savons	22
Notre avenir	36
Buts et objectifs.....	42
Conclusion : Prochaines étapes	54
Principes du <i>Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord</i>	56
Chapitre international.....	58
Chapitre sur la sécurité et la défense.....	72

Avant-propos de la ministre

Le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord marque un profond changement d'orientation au sein du gouvernement du Canada.

Depuis trop longtemps, les résidents de l'Arctique et du Nord du Canada, en particulier les Autochtones, n'ont pas accès aux mêmes services, possibilités et niveaux de vie que ceux dont jouissent les autres Canadiens. On constate des inégalités de longue date en matière de transports, d'énergie, de communications, d'emploi, d'infrastructure communautaire, de santé et d'éducation. Bien que presque tous les gouvernements précédents aient mis de l'avant des stratégies pour le Nord, aucun n'est parvenu à combler ces lacunes pour les résidents du Nord, ni à établir des assises solides pour le développement économique durable.

Dans son rapport provisoire de 2016, intitulé *Un nouveau modèle de leadership partagé dans l'Arctique*, la représentante spéciale de la ministre, Mary Simon, a déclaré : « En fait, les stratégies qui ont été mises en œuvre au cours de ma vie dans l'Arctique étaient rarement équivalentes à l'ampleur des lacunes fondamentales entre ce qui existe dans l'Arctique et ce que les autres Canadiens tiennent pour acquis. »

L'élaboration conjointe du nouveau cadre s'est avérée une occasion audacieuse de façonner et d'orienter les changements dans la région en collaborant avec les gouvernements, les résidents et les gouvernements et organisations autochtones du Nord. Pour relever les défis et exploiter les nouvelles possibilités dans l'Arctique et le Nord, la consultation ne suffisait pas. Le gouvernement fédéral, les peuples autochtones, Inuits, les Premières Nations et les Métis, et six gouvernements territoriaux et provinciaux (Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Terre-Neuve-et-Labrador, Québec et Manitoba) ont travaillé ensemble à l'élaboration du cadre, ce qui constitue une nouveauté importante.

Une vision commune

Aujourd'hui, il existe une vision commune de l'avenir où les peuples du Nord et de l'Arctique sont prospères, forts et en sécurité. Le *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* nous donne une feuille de route pour réaliser cette vision. Le gouvernement fédéral et ses partenaires ont établi des priorités et des mesures claires à cet égard :

- favoriser la santé des familles et des communautés;
- investir dans l'infrastructure de l'énergie, des transports et des communications dont les gouvernements, les économies et les communautés du Nord et de l'Arctique ont besoin;
- créer des emplois, favoriser l'innovation et faire croître les économies de l'Arctique et du Nord;
- appuyer les sciences, les connaissances et la recherche qui ont un sens pour les communautés et pour la prise de décisions;
- faire face aux effets des changements climatiques et soutenir des écosystèmes sains dans l'Arctique et le Nord;
- veiller à ce que le Canada et les résidents du Nord et de l'Arctique soient en sécurité et bien défendus;
- redonner au Canada sa place de chef de file international dans l'Arctique;
- promouvoir la réconciliation et améliorer les relations entre les peuples autochtones et non autochtones.



Les objectifs du cadre permettront de guider les investissements et les activités du gouvernement fédéral dans la région jusqu'en 2030. La mise en œuvre du *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* nécessitera des approches concertées. Notre gouvernement reconnaît que les politiques « faites à Ottawa » n'ont pas obtenu de bons résultats. Selon la nouvelle approche, ce sont les résidents de l'Arctique et du Nord qui façonneront l'avenir de la région, pour ainsi en réaliser les promesses. En élaborant conjointement le cadre et en travaillant en partenariat pour concrétiser sa vision et mettre en œuvre ses buts et objectifs, cette initiative fera progresser la réconciliation et renouvèlera les relations du Canada avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis et soutiendra les résidents non autochtones de l'Arctique et du Nord canadiens.

Un élément crucial de cette forme innovatrice et coopérative d'élaboration de politiques est l'inclusion de chapitres rédigés par nos partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux. Avec ces chapitres, nos partenaires s'adressent directement aux Canadiens et au monde entier et expriment

« **En fait, les stratégies qui ont été mises en œuvre au cours de ma vie dans l'Arctique étaient rarement équivalentes à l'ampleur des lacunes fondamentales entre ce qui existe dans l'Arctique et ce que les autres Canadiens tiennent pour acquis.** »

— **Mary Simon, Un nouveau modèle de leadership partagé dans l'Arctique**

leurs propres visions, aspirations et priorités. Ces éléments essentiels du *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* définiront les domaines de collaboration actuels et futurs entre les partenaires et le gouvernement du Canada, et fourniront une orientation sur la mise en œuvre du cadre.

En énonçant leurs priorités et leurs aspirations, ces chapitres reconnaissent et font progresser la vision et les intérêts des Inuits, des Premières Nations et des Métis. Les partenaires ont choisi leurs propres approches pour rédiger ces chapitres. Par exemple, les Premières Nations du Yukon et le gouvernement du Yukon ont collaboré étroitement à l'élaboration du *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* et ils produiront des chapitres distincts qui traitent de leurs intérêts communs mais également des intérêts qui leur sont propres. Les Premières Nations et les Métis ont collaboré avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour rédiger le chapitre du cadre portant sur les Territoires du Nord-Ouest.

L'Inuit Nunangat est la terre natale des Inuits au Canada. Les Inuits constituent la population majoritaire dans cette région géographique, culturelle et politique distincte. Afin de respecter et d'appuyer l'autodétermination des Inuits, un chapitre sur l'Inuit Nunangat a été élaboré par le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne. Ce chapitre orientera la façon dont les buts et les objectifs du *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* seront mis en œuvre dans l'Inuit Nunangat. Cela permettra de s'assurer que le cadre respecte les droits des Inuits et qu'une approche propre pour l'Inuit Nunangat sera utilisée dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes fédéraux qui sont destinés aux Inuits, apportant ainsi des améliorations qui profiteront en retour à tous les Canadiens.

Les gouvernements territoriaux ont rédigé des chapitres qui énoncent leurs priorités en matière de nouveaux investissements et de nouvelles approches dans des domaines comme le développement économique, l'infrastructure et l'éducation postsecondaire. Le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut contribuent également à un chapitre pancanadien qui décrit les défis et les opportunités qu'ils ont en commun. S'inspirant de la Vision panterritoriale en vue d'un développement durable de 2017, les gouvernements territoriaux exposent leur vision de la façon dont le *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* peut favoriser des communautés dynamiques et saines, en s'appuyant sur le développement responsable des ressources, la diversification économique, l'infrastructure et l'innovation.

La prochaine étape de l'élaboration conjointe du cadre sera axée sur sa mise en œuvre, des stratégies d'investissement et la gouvernance, en vue d'adopter des approches fédérales-territoriales-provinciales et autochtones plus intégrées pour relever les défis et saisir les occasions dans l'Arctique et le Nord canadiens. Les chapitres des partenaires feront partie intégrante de cette prochaine étape vers l'amélioration de la qualité de vie des résidents de l'Arctique et du Nord canadiens, en particulier des peuples autochtones.

Sur la ligne de front des changements climatiques...

Le Nord canadien se réchauffe environ trois fois plus vite que la moyenne mondiale, ce qui affecte les terres, la biodiversité, les cultures et les traditions.¹ Parallèlement à cela, les changements climatiques et la technologie rendent l'Arctique plus accessible.

La région est devenue un point important où s'entrecroisent les enjeux liés aux changements climatiques, au commerce international et à la sécurité mondiale. La fonte des glaces de mer ouvre des voies de navigation et met ainsi à portée de main les ressources naturelles abondantes du Nord. La hausse des intérêts commerciaux et touristiques entraîne également des défis accrus en matière de sûreté et de sécurité, notamment en ce qui concerne la recherche et le sauvetage ainsi que les catastrophes causées par l'homme.

En favorisant la création de nouveaux partenariats, le cadre aidera à faire face aux répercussions massives des changements climatiques sur les particuliers, les communautés, les entreprises et les gouvernements, et à assurer un avenir plus durable aux résidents du Nord.

¹ *Rapport sur le climat changeant du Canada* (gouvernement du Canada, 2019), p. 85, 86, 119, 126, 436.

...et d'un monde en mutation

Contrairement aux politiques antérieures pour l'Arctique et le Nord, le cadre permet de mieux harmoniser les objectifs stratégiques nationaux et internationaux actuels du Canada avec les priorités des peuples autochtones et des résidents du Nord. Étant donné que la région subit des changements environnementaux rapides et que l'intérêt international augmente, le Canada doit faire preuve d'un leadership renouvelé dans l'Arctique.

Le gouvernement du Canada continuera d'appuyer l'ordre international coopératif et fondé sur des règles qui a servi les intérêts nationaux et mondiaux en favorisant la paix, la sécurité et la stabilité dans l'Arctique circumpolaire. Le Canada continuera également à veiller à ce que l'Arctique et le Nord canadiens et leurs résidents soient en sécurité et bien défendus. Dans le cadre de la réalisation de cet objectif, le Canada s'est engagé à accroître sa capacité à réagir dans le domaine de la recherche et du sauvetage en cas d'urgence pour les résidents et les visiteurs de l'Arctique.

Qu'avons-nous fait jusqu'à maintenant?

Le cadre et ses chapitres jettent les bases de la coopération à venir entre le gouvernement du Canada et ses partenaires de l'Arctique et du Nord.

Le temps est venu de réaliser les buts et objectifs du cadre. D'ailleurs, le gouvernement du Canada a déjà commencé à en concrétiser la vision, soit des collectivités prospères, fortes et sûres, et il a réalisé des progrès en ce qui concerne les priorités définies dans les chapitres élaborés par les partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux. Voici quelques exemples de l'engagement du Canada à satisfaire aux priorités des partenaires ainsi qu'à répondre aux besoins et aux aspirations des résidents de l'Arctique et du Nord.

Le gouvernement du Yukon et les chapitres sur l'Inuit Nunangat et les Territoires du Nord-Ouest ont cerné des investissements permettant de favoriser une meilleure éducation, plus pertinente et plus accessible. Le budget fédéral de 2019 comprenait :

- du financement pour la mise sur pied d'un groupe de travail chargé d'étudier l'éducation postsecondaire, qui formulera des recommandations à l'égard d'un système solide d'enseignement supérieur dans l'Arctique et le Nord;
- du soutien à la prestation de cours adaptés à la culture, élaborés par la communauté et destinés aux étudiants autochtones et non autochtones du Nord, par l'entremise du Centre de recherche et d'apprentissage Dechinta;
- la mise en œuvre d'une stratégie d'éducation postsecondaire menée par les Inuit.

De plus, un nouveau pavillon des sciences sera construit au Collège du Yukon afin d'appuyer l'objectif de faire de cet établissement la première université du Canada dans le Nord.

Dans le but de renforcer les communautés, des fonds sont prévus pour des projets communautaires de production alimentaire et pour la formation professionnelle dans les systèmes locaux et autochtones de production alimentaire. De récents investissements fédéraux et l'élaboration de politiques en collaboration avec les peuples autochtones contribueront à renforcer la sécurité alimentaire dans les communautés de l'Arctique et du Nord et à resserrer les liens des Autochtones avec la faune et la terre, comme le demande le chapitre sur l'Inuit Nunangat. Le gouvernement du Canada a investi récemment 62,6 millions de dollars sur cinq ans à compter de l'exercice financier de 2019 à 2020 et 10,4 millions de dollars par année par la suite, pour appuyer des changements apportés au programme Nutrition Nord, notamment une subvention aux exploitants de ressources alimentaires pour aider à réduire les coûts élevés associés aux activités traditionnelles de chasse et de récolte, qui constituent une source importante d'aliments sains et traditionnels. Le Canada et les Inuits ont également mis sur pied un groupe de travail Inuit-Couronne sur la sécurité alimentaire, dont les travaux sont axés sur la sécurité alimentaire et sur la mise en place d'un système alimentaire durable dans l'Inuit Nunangat.

Comme l'indique le chapitre sur les Territoires du Nord-Ouest, favoriser une économie diversifiée et durable est essentielle pour protéger l'économie du Nord des cycles de croissance et de ralentissement économique. La Stratégie fédérale pour l'emploi et le tourisme favorisera les échanges culturels et élargira les débouchés commerciaux, tandis que la nouvelle initiative Inclusion diversifiée et évolution économique dans le Nord permettra de financer un plus large éventail d'infrastructures, comme les routes et les centres d'accueil pour les visiteurs.

Des fonds ont été affectés à la recherche scientifique dans le Nord, notamment pour appuyer les revendications du Canada à l'égard de son plateau continental dans les océans Arctique et Atlantique, pour le Programme du plateau continental polaire et pour la station météorologique d'Eureka sur l'île d'Ellesmere. Dans son chapitre, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest considère comme une priorité environnementale la réalisation d'importants progrès dans la réhabilitation des sites à remettre en état après l'exploitation de ressources; le retrait des débris et des matières toxiques pour le nettoyage d'anciens sites miniers sera financé dans le cadre du Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord.

Tous les chapitres des partenaires affirment qu'il est essentiel que de nouveaux fonds soient affectés à l'infrastructure de transport pour améliorer la sécurité et favoriser le développement économique et social. Le Canada investit 71,7 millions de dollars de fonds fédéraux aux termes du Fonds national des corridors commerciaux dans quatre projets de transport au Nunavut, notamment dans des travaux préparatoires pour le projet de route et de port dans la baie Grays et dans l'augmentation de la capacité de l'aérogare de Rankin Inlet. Le financement de mesures prioritaires énoncées dans le chapitre sur les Territoires du Nord-Ouest était inclus dans les investissements du budget fédéral de 2019 afin d'appuyer un éventuel cadre. Par exemple, la planification du projet d'agrandissement de la

centrale hydroélectrique Taltson dans les Territoires du Nord-Ouest, considéré comme étant un projet d'infrastructure prioritaire, est financée depuis 2019. On s'est aussi engagé à offrir un accès Internet haute vitesse universel dans les communautés éloignées et nordiques, ce qui est attendu depuis longtemps. Un tel accès aidera les entreprises à croître, favorisera la création d'emplois et mettra les gens en contact avec les ressources, les services et les renseignements dont ils ont besoin pour bâtir un avenir meilleur. Il s'agit d'une étape clé pour combler l'écart entre la qualité de vie des résidents de l'Arctique et du Nord et celle dont jouissent les autres Canadiens. Dans le cadre de son engagement à assurer une nouvelle protection de l'Extrême-Arctique et à créer des possibilités pour les Inuits, le gouvernement du Canada investit plus de 190 millions de dollars dans l'infrastructure afin de construire des bâtiments à usages multiples, des unités de transformation alimentaire et des ports.

Les intérêts internationaux du Canada sont soutenus par le financement du premier secrétariat permanent canadien lié au Conseil de l'Arctique (pour le groupe de travail sur le développement durable), l'accroissement de la participation des résidents du Nord aux activités du Conseil de l'Arctique et aux activités de recherche dans l'Arctique, et la création de possibilités d'apprentissage internationales pour les jeunes du Nord.

Le chapitre sur l'Inuit Nunangat souligne que la santé mentale et la réduction des écarts en matière de bien-être social et économique entre les Inuits et les autres Canadiens sont essentielles au développement de communautés fortes et à l'avancement de la réconciliation. En partenariat avec des organisations inuites, le Canada continue d'investir dans la réalisation de cet objectif, notamment dans deux centres de traitement des dépendances, un au Nunavut et un au Nunavik, qui mettront l'accent sur la prévention du suicide, et il investit de nouveaux fonds dans des services de santé et des services sociaux pour les enfants inuits.



Notre avenir

Le *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* est ambitieux et nous disposons d'un peu plus de dix ans pour en concrétiser les buts et objectifs. Au cours de cette période, le gouvernement du Canada et ses partenaires combleront les écarts qui existent entre cette région, particulièrement en ce qui concerne les peuples autochtones et le reste du pays.

Le Canada entrevoit un avenir où les résidents de l'Arctique et du Nord participeront pleinement à la société canadienne et auront accès aux mêmes services, possibilités et niveaux de vie que ceux dont jouissent les autres Canadiens. Pour réaliser une telle ambition, il faudra davantage d'efforts, de concentration, de confiance et de collaboration entre les partenaires.

D'autres pays circumpolaires font d'importants investissements pour intégrer leurs régions arctiques à la communauté mondiale. En appuyant les initiatives canadiennes visant à suivre le rythme des efforts internationaux, on améliorera les possibilités, la santé et le bien-être des peuples autochtones et des résidents du Nord.

Les dirigeants autochtones et du Nord ont proposé des solutions stratégiques, novatrices et adaptatives, qui exigent confiance, inclusion et transparence. Il importe donc que nous y réagissions en faisant montre d'intégrité, d'ouverture et d'esprit de collaboration. S'appuyant sur ces nouveaux partenariats, le *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* jette les bases à long terme d'un changement transformateur qui profitera à la fois à nos régions arctiques, aux peuples autochtones, aux résidents du Nord et à l'ensemble des Canadiens.

L'honorable Carolyn Bennett
Ministre des Relations Couronne-Autochtones
et Affaires du Nord Canada

Notre vision

Des personnes et des communautés fortes et autonomes qui travaillent ensemble à bâtir une région arctique et nordique dynamique, prospère et durable, au pays et à l'étranger, tout en exprimant la souveraineté permanente du Canada dans l'Arctique.

Le 20 décembre 2016, le gouvernement du Canada a annoncé qu'un nouveau cadre stratégique pour l'Arctique serait élaboré conjointement avec des partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux.²

Le Canada reconnaît que ce qui a été fait auparavant n'a pas permis de bâtir une région forte et durable où l'ensemble de la population a accès aux possibilités auxquelles s'attendent généralement les Canadiens. Une infrastructure physique et sociale insuffisante a entravé les possibilités de croissance et de prospérité dans la région.

En tant que nation, nous n'avons pas réussi à combler le fossé lié au bien-être entre les habitants de l'Arctique et du Nord et le reste du pays. Dans le but de pallier ces lacunes, nous avons donc adopté une approche novatrice s'inspirant des traditions consensuelles des peuples autochtones de l'Arctique et du Nord : le gouvernement fédéral a sollicité la participation des représentants des territoires, des provinces et des peuples autochtones en tant que partenaires à l'élaboration de ce cadre stratégique. Tous ont fourni d'importantes contributions. Il n'y a pas d'accord unanime sur

tous les enjeux, mais une coopération robuste et respectueuse a éclairé l'élaboration du présent document.

Ce cadre fédéral est éclairé par un vaste processus de mobilisation, notamment :

- des tables rondes régionales tenues dans les communautés de l'Arctique et du Nord;
- des tables rondes axées sur les intérêts;
- un processus de présentation d'observations de la part du public.

Les voix des personnes qui ont pris part à ces séances sont présentes ici, ainsi que dans les autres parties intégrantes du cadre qui décrivent :

- la politique internationale du Canada concernant l'Arctique;
- l'engagement du Canada à l'égard de la sûreté, de la sécurité et de la défense dans la région;
- les possibilités et les besoins particuliers :
 - des territoires;
 - des provinces;
 - des peuples autochtones de l'Arctique et du Nord du Canada.

Ces sections fournissent de plus amples détails sur les priorités, les aspirations et les mesures possibles qui seront mises en œuvre conformément au cadre.

² Le concept d'élaboration conjointe d'une politique est relativement nouveau au gouvernement du Canada. L'élaboration conjointe d'un nouveau *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* a été un processus dynamique, qui a évolué pour saisir de nouvelles possibilités et surmonter de nouveaux défis. Dans le cadre de l'élaboration conjointe de cet énoncé stratégique, des groupes de représentants des territoires, des provinces et des peuples autochtones du Nord ont participé à la rédaction du présent document. Les partenaires pouvaient présenter et modifier des concepts qui éclairaient la politique ainsi que le langage qui l'encadre. Cela ne veut pas dire que tous étaient d'accord sur tous les enjeux; ils ont toutefois tous formulé des commentaires utiles et respectueux.



Le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer un « Cadre stratégique pour l'Arctique » de concert avec :

- les Inuits;
- les Premières Nations;
- les Métis;
- les gouvernements territoriaux;
- les gouvernements du Manitoba, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le terme « Arctique » s'applique à une vaste étendue. Pendant que nous travaillons ensemble sur le cadre stratégique, plusieurs partenaires, dont les Premières Nations du Yukon ainsi que les Premières Nations et les Métis des Territoires du Nord-Ouest, ont exprimé des préoccupations selon lesquelles ils ne se sentaient pas visés par le terme « Arctique ». Les Inuits ont également attiré l'attention sur la façon dont les termes peuvent inclure et exclure. Souvent, les stratégies, les politiques, les programmes et les investissements ciblés pour le « Nord » ont été orientés vers les trois territoires et ont exclu les Inuits. En réponse à ces préoccupations, le Canada considère que ce cadre tient compte à la fois la région de l'« Arctique » et de celle du « Nord ».

« **Tous les habitants du Nord méritent de connaître le mieux-être et le dynamisme collectifs qui caractérisent les Canadiens. Le développement et la diversification économiques sont essentiels à l'atteinte de cet objectif.** »

— **Vision panterritoriale en vue d'un développement durable**

ainsi que des habitants de ces régions; il s'agit d'un cadre stratégique qui concerne l'Arctique et le Nord canadien qui comprend la totalité de l'Inuit Nunangat, c'est-à-dire la région désignée des Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest, la région du Nunatsiavut au Labrador, le territoire de Nunavik au Québec et le Nunavut, la terre des Inuits au Canada.³

En élaborant ce cadre, nous avons misé sur le travail considérable déjà accompli par les partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux. Cela comprend la *Vision panterritoriale* en vue d'un développement durable, qui est à la base du cadre.

La *vision panterritoriale*, présentée par les gouvernements territoriaux en 2017, renforce l'importance du développement des ressources, de la diversification économique, d'une meilleure infrastructure et de l'innovation pour bâtir des économies territoriales fortes et accroître l'autonomie.

Parmi les autres initiatives stratégiques clés qui ont contribué à l'élaboration du cadre, notons :

- des stratégies élaborées par l'Inuit Tapiriit Kanatami, comme :
 - la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits,
 - la Stratégie nationale inuite sur la recherche;
- le Rapport de la consultation Parnasimautik réalisé auprès des Inuits du Nunavik;
- le *Plan Nord* du gouvernement du Québec;
- le travail du comité directeur d'Objectif Nord nommé par le gouvernement du Manitoba.

Nos partenaires nous ont aidés à comprendre les possibilités et les défis uniques dans les différentes régions, les domaines de compétence et les droits conférés par traité partout dans l'Arctique et le Nord, et nous ont amené à y réfléchir. La collaboration continue requise pour accomplir ce travail est cruciale à la mise en œuvre réussie du cadre.

De concert avec les peuples et les gouvernements de l'Arctique et du Nord, nous recourons à des politiques et à des investissements nationaux et internationaux pour contribuer à réaliser le potentiel de la région et de ceux qui y habitent.

Mary Simon, la représentante spéciale de la ministre des Affaires autochtones et du Nord, qui a conseillé le gouvernement fédéral sur les problèmes les plus urgents auxquels la région est confrontée, a aussi contribué considérablement à ce cadre. Comme Mme Simon l'a fait remarquer dans son rapport final sur un leadership partagé dans l'Arctique, il ne faut pas oublier « les visions, les plans d'action, les stratégies et les initiatives qui sont, depuis longtemps, conçus 'pour le Nord' et non 'en collaboration avec le Nord' ». Voilà pourquoi ce cadre a été élaboré conjointement pour le Nord, en partenariat avec le Nord, pour qu'il reflète les besoins et les priorités du Nord.



3 Dans le présent document, l'usage des termes « Arctique » et « Nord » suit la logique suivante : « l'Arctique » s'inscrit dans le contexte international, en parlant de l'Arctique circumpolaire (p. ex. les États de l'Arctique), alors que « l'Arctique et le Nord » est employé dans tous les contextes propres au Canada.



« Rien à notre sujet, sans nous », tel est le principe essentiel qui tisse les institutions et les intérêts fédéraux, territoriaux, provinciaux et autochtones ensemble pour assurer la réussite mutuelle. Le *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* répond à un changement dans la région. Le cadre représente une occasion pour les habitants de l'Arctique et du Nord et leurs institutions, leurs municipalités, leurs organisations et leurs gouvernements de se joindre au gouvernement

fédéral afin de façonner et de diriger le changement dans le but d'obtenir de meilleurs résultats. Ensemble, nous pouvons réaliser notre vision à l'égard des personnes et des communautés fortes et autonomes qui travaillent collectivement afin de bâtir une région arctique et nordique dynamique, prospère et durable, au pays et à l'étranger, tout en exprimant la souveraineté durable du Canada dans l'Arctique.

Notre passé

Le gouvernement du Canada est résolu à gagner la confiance de ses partenaires de l'Arctique et du Nord.

Pour ce faire, il nous faut d'abord :

- reconnaître les aspects préjudiciables de ce passé commun;
- relever les défis et saisir les possibilités qu'offre notre présent;
- promouvoir la vision d'un meilleur avenir commun axé sur la collaboration.

Avant le contact avec les non-Autochtones, les premiers peuples avaient déjà développé des techniques ingénieuses, des réseaux commerciaux prospères et un éventail riche et diversifié de pratiques novatrices qui leur permettaient de bien vivre dans des conditions difficiles.

Les Inuits, qui habitaient surtout sur la côte, s'étaient dotés d'embarcations et d'équipement de chasse novateurs qui leur permettaient de chasser du gibier aussi gros que la baleine boréale. Les peuples des Premières Nations, qui vivaient généralement dans l'arrière-pays, utilisaient à la fois les terres et les plans d'eau douce. Ils avaient conçu des embarcations adaptées aux lacs et aux rivières et aussi des raquettes qui leur permettaient d'utiliser la terre pendant les longs hivers nordiques; ils suivaient les immenses troupeaux de caribous qui migraient entre la limite forestière et la toundra.

Les non-Autochtones se sont d'abord rendus dans le Nord à la recherche de possibilités de commerce, de routes commerciales, ainsi que de ressources comme la fourrure et l'or. Les premiers contacts ont été brefs pour la plupart, mais avec le temps, l'étape initiale des premières rencontres et de la coopération a été remplacée par un contact plus long et exhaustif, un nombre croissant de nouveaux

arrivants et, éventuellement, une période de domination et de colonisation très préjudiciables.

Les répercussions du colonialisme sur les peuples autochtones se sont manifestées de plusieurs manières dans l'Arctique et le Nord. Pensons entre autres à l'incidence des maladies, l'assimilation culturelle au moyen d'écoles résidentielles, la réinstallation forcée et la délimitation de frontières affaiblissant les liens familiaux et culturels.

L'autodétermination moderne dans la région a évolué au cours des 50 dernières années en commençant par :

- la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, conclue en 1975;
- la Convention définitive des Inuvialuit, signée en 1984;
- l'Accord-cadre définitif du Yukon parachevé en 1990
 - des 14 Premières Nations du Yukon, 11 ont maintenant conclu un accord;
- l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in, signée en 1992;
- l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, signée en 1993;
- l'Entente sur la revendication territoriale des Dénés et des Métis de Sahtu, signée en 1993;
- l'Entente de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale du peuple tlicho, signée en 2003;
- l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador, signé en 2005;



- l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik, signé en 2006.

Bon nombre de ces ententes sur les revendications territoriales touchant les terres, l'eau et d'autres ressources ont établi des formes novatrices de cogestion par les peuples autochtones et les gouvernements territoriaux et fédéral.

Outre le processus des revendications territoriales et le renouvellement de l'autonomie gouvernementale autochtone, nous avons assisté à un renforcement des gouvernements de l'Arctique et du Nord au cours du 20^e siècle et du début du 21^e siècle.

Les gouvernements territoriaux sont devenus plus démocratiques et ont commencé à assumer des responsabilités accrues. Des pouvoirs de type provincial en matière de gestion de terres et de ressources ont été transférés du gouvernement fédéral au Yukon en 2003 et aux Territoires du Nord-Ouest en 2014. Les négociations avec le Nunavut au sujet de ces pouvoirs et responsabilités se poursuivent.

« **Il doit y avoir un système où les Indiens ont un certain contrôle sur les programmes qui nous touchent. Ce contrôle ne doit pas seulement être dans l'administration du programme, mais aussi dans la planification. Si l'idée à l'appui du programme est mauvaise, nous gaspillons donc de l'argent, et des personnes, en essayant de le faire fonctionner.** »

[TRADUCTION]

— **Council for Yukon Indians, Together Today for Our Children Tomorrow, 1973**

Chaque territoire et chaque province a créé des façons uniques d'offrir des services aux résidents autochtones et de collaborer avec les gouvernements autochtones.

- Le gouvernement du Yukon travaille en partenariat avec les Premières Nations du territoire, y compris ses 11 Premières Nations autonomes.
- Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pour sa part, collabore avec les gouvernements autochtones par l'intermédiaire de son Conseil intergouvernemental et dans le cadre d'un engagement officialisé, à l'égard des gouvernements autochtones, dans le document intitulé « Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les relations avec les gouvernements autochtones : Pour des relations empreintes de respect, de reconnaissance et de responsabilité (2012) ».
- Le gouvernement du Nunavut collabore avec les organisations inuites par l'intermédiaire de partenariats de travail en vue d'atteindre des objectifs communs, y compris en ce qui a trait aux dispositions de l'Accord sur le Nunavut.
- S'inspirant des traditions autochtones, les législatures des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont fondées sur un processus décisionnel par consensus.
- Le gouvernement du Québec collabore avec :
 - l'administration régionale Kativik établi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et élu par tous les habitants de la région du Nunavik;
 - la Société Makivik, également établie par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, qui représente les Inuits du Nunavik dans leurs relations avec les gouvernements du Québec et du Canada sur les questions particulières liées à leurs droits autochtones.



« Au premier plan de ce mouvement vers une autonomie accrue se trouvent les peuples autochtones du Nord circumpolaire. Leurs efforts pour protéger l'autodétermination et un gouvernement autonome influent sur la gouvernance de l'Arctique de sorte que cela aura une incidence importante sur la région et ses habitants dans les années à venir. »

[TRADUCTION]

— Arctic Human Development Report (2015)

En tant que nation arctique, le Canada souhaite depuis longtemps trouver des façons de travailler avec d'autres États de l'Arctique et autres États à l'égard d'objectifs et de défis communs. En 1996, le Canada a joué un rôle clé dans la Déclaration d'Ottawa, qui a créé le Conseil de l'Arctique, le principal forum de coopération internationale dans l'Arctique sur le développement durable et la protection de l'environnement. Les dirigeants canadiens ont également agi comme pionniers en faisant en sorte que le Conseil de l'Arctique intègre à sa table des organisations de peuples autochtones, dont trois ont des membres canadiens.⁴

Les peuples autochtones de l'Arctique ont fait des apports considérables à la gouvernance internationale, tant dans le Conseil de l'Arctique qu'à l'extérieur de celui-ci. À titre d'exemple, le Conseil circumpolaire inuit, qui a mis en évidence les répercussions des contaminants à l'échelle mondiale sur les Inuits, a contribué à mobiliser le soutien à l'égard de la *Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants*.

L'héritage de la colonisation a laissé de profondes dissensions dans la structure sociale de la région. Ces dissensions sont graduellement apaisées, en partie par la réhabilitation de l'autodétermination. Comme cela est mis en évidence dans les *rapports sur le développement humain dans l'Arctique du Conseil de l'Arctique*, l'expression « contrôle de la destinée », ou « orienter son propre destin », est un élément important pour le bien-être des personnes. Les accords déjà conclus avec les peuples autochtones, ceux qui sont encore en cours de négociation et la décentralisation des pouvoirs au profit des gouvernements régionaux font que le niveau de contrôle des destinées dans l'Arctique et le Nord est à la hausse. Une partie du défi que nous avons à l'heure actuelle consiste à veiller à ce que le contrôle des destinées soit assorti de la capacité d'exercer les aspirations locales de façon significative.

4 Le Conseil circumpolaire inuit a été fondé en 1977 pour représenter les Inuits de l'Alaska, du Canada, du Groenland et de la Chikotka (Russie), et concrétiser leur vision d'unir leurs voix pour débattre des enjeux d'intérêts communs et protéger et promouvoir leur mode de vie dans les forums internationaux; le Conseil international des Gwich'in a été fondé en 1999 pour amplifier la voix des membres de la Nation des Gwich'in au Canada et aux États-Unis en matière de développement durable et d'environnement, à l'échelle internationale, afin de soutenir des communautés saines et résilientes; et le Arctic Athabaskan Council a été créé en 2000 pour défendre les droits et promouvoir les intérêts des gouvernements membres des communautés des Premières Nations athabascanes du Canada et des États-Unis au Conseil de l'Arctique et dans d'autres tribunes internationales.



Notre présent

Les inégalités de longue date dans le transport, l'énergie, les communications, l'emploi, l'infrastructure communautaire, la santé et l'éducation désavantagent encore ceux qui habitent dans l'Arctique et le Nord du Canada, surtout les peuples autochtones.

Ces écarts ressortent clairement des statistiques et des indicateurs socioéconomiques de la région, et les combler est une priorité pour tous les partenaires.

Une caractéristique particulière de la région est la grande proportion d'Autochtones dans la population. Cela comprend les Inuits, les Premières Nations et les Métis. La façon dont le gouvernement du Canada interagit avec les peuples autochtones continue d'évoluer.

Il est mentionné dans la publication intitulée *Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones* que : « L'approche du gouvernement du Canada à l'égard de la réconciliation est guidée par la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, les *Appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR)* la Constitution et la collaboration avec les peuples autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux ». Les Inuits et le gouvernement fédéral ont élaboré la déclaration de l'Inuit Nunangat et mis sur pied un groupe de travail Inuits-Couronne pour faire progresser ensemble des priorités communes. En font partie la mise en œuvre d'accords de revendications territoriales des Inuits et la mise en œuvre de mesures de réconciliation entre les Inuits et le gouvernement du Canada.

Le gouvernement fédéral est d'accord avec les habitants de l'Arctique et du Nord quand ils affirment qu'ils doivent jouer un rôle plus important dans la gouvernance de la région, au pays et à l'échelle internationale. En plus des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale, des ententes de transfert de responsabilités ont été signées avec les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, transférant certains des pouvoirs à leurs gouvernements territoriaux respectifs; un autre accord du genre est en négociation avec le Nunavut. Des relations qui reconnaissent mieux les droits et les aspirations des gens de la région ont aussi été négociées avec des secteurs autres que le gouvernement. Des accords sur les avantages et des accords de partenariat avec les communautés locales ont été élaborés dans le secteur des ressources, et des partenariats réussis ont été noués avec des chercheurs et avec des organismes non gouvernementaux.

L'Arctique et le Nord ont ce qui est décrit comme une économie mixte : certaines personnes dépendent des économies traditionnelles de chasse, de pêche et de cueillette, d'autres dépendent d'une économie basée sur les salaires, et certaines dépendent des deux. Les cultures et les modes de vie des peuples de la région leur fournissent non seulement la subsistance ainsi que la continuité et la force culturelles, mais aussi un pont vers l'économie basée sur les salaires.



Malgré l'infrastructure de communications de mauvaise qualité dans de nombreuses communautés, la connectivité est de plus en plus importante pour la région.

- les étudiants du Nunavut peuvent communiquer avec des étudiants à l'échelle de l'Inuit Nunangat;
- un réseau de télésanté relie 14 communautés du Yukon;
- l'industrie touristique en plein essor de Yellowknife est transformée par les messages des visiteurs dans les médias sociaux;
- la télésanté a donné l'occasion de pallier les lacunes dans les soins offerts aux patients au Labrador;
- la technologie de présence à distance permet à ceux qui habitent sur la côte nord du Labrador de recevoir des services de soins de santé dans leurs communautés d'attache.

« **En dépit des progrès considérables accomplis au cours des 40 dernières années, notamment les réalisations remarquables comme les accords sur les revendications territoriales, l'inclusion constitutionnelle et les décisions judiciaires faisant jurisprudence, pourquoi les indicateurs sociaux nationaux de l'Arctique comptent-ils toujours parmi les pires en ce qui a trait au bien-être de base?... pourquoi un bon nombre de personnes et de familles ne se sentent pas habilitées et en santé?** »

— **Mary Simon, Un nouveau modèle de leadership partagé dans l'Arctique**

Toutefois, bien qu'il y ait eu des progrès importants, de nombreuses communautés dans le Nord ont encore une connexion Internet lente et aucun service de téléphonie cellulaire, et il faut continuer de donner la priorité aux services essentiels comme la télésanté dans les réseaux.

L'extraction responsable et durable des ressources et la création d'emplois sont essentielles à l'économie de la région, et elles constituent une source de prospérité pour ses communautés et ses résidents. Depuis de nombreuses années, des entreprises appartenant à des Autochtones fournissent des travailleurs et des services aux industries primaires, et maintenant, les peuples autochtones accèdent également à la propriété d'entreprises d'exploitation de ressources. La propriété, l'investissement et la participation des Autochtones dans l'industrie primaire sont essentiels au succès de ce secteur et constituent un moyen de réconciliation économique avec les peuples autochtones.

Les projets liés aux ressources:

- offrent des possibilités d'éducation;
- offrent des possibilités de formation et d'emploi dans les communautés;
- permettent la participation directe des peuples autochtones dans le développement des entreprises d'approvisionnement et de services.

À l'avenir, aucune force plus grande que les changements climatiques ne modifiera l'Arctique et le Nord. À l'échelle mondiale, la région est parmi les plus touchées par les changements climatiques, qui modifient le paysage environnemental, social et économique, en dessous de la limite des arbres et dans la toundra. Les écosystèmes de l'Arctique sont, de façon disproportionnée, exposés à un risque élevé de subir les effets néfastes du réchauffement de la planète.

« [...] le potentiel minéral latent du Nord est peut-être encore la seule source la plus probable de la prospérité à long terme du Nord. »

[TRADUCTION]

— **Objectif Nord : rapport et plan d'action pour l'économie du Nord du Manitoba**

L'Arctique circumpolaire se réchauffe deux à trois fois plus vite que la moyenne mondiale, même si la région n'est pas une source principale d'émissions de gaz à effet de serre.⁵ Selon le *Rapport sur le climat changeant du Canada 2019*, le réchauffement du Nord se poursuivra, que les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale soient faibles ou élevées. Le scénario à émissions élevées prévoit que les températures moyennes annuelles pourraient augmenter quatre fois plus que dans le scénario à émissions réduites, et que des événements tels que les précipitations extrêmes pourraient être quatre fois plus fréquents.

Les 2 scénarios verraient s'accélérer la perte de la couverture de glace de mer saisonnière dans l'Arctique canadien, avec de longues périodes sans glace de mer prévues d'ici le milieu du siècle pour l'Arctique canadien et la baie d'Hudson; la fonte du pergélisol, qui change de manière irréversible le paysage; une répartition modifiée des espèces; des tendances de précipitations changeantes; et des feux de forêt plus fréquents.

5 Réchauffement climatique de 1,5 °C (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), 2018.

Ces changements menacent les communautés, économiquement et socialement. Par exemple, le dégel du pergélisol, les fluctuations de la charge de neige et les modifications des systèmes de drainage auront des conséquences sur les infrastructures bâties. Les exigences en matière de recherche et de sauvetage dans l'Arctique devraient augmenter à mesure que les itinéraires de voyage et les conditions météorologiques deviennent plus incertains.

Ces répercussions menacent les communautés autochtones : les sources d'alimentation traditionnelles disparaissent; les conditions des glaces deviennent imprévisibles et, par le fait même, dangereuses pour les déplacements des chasseurs qui utilisent les traîneaux à chiens ou les motoneiges, et la fonte des glaces et la hausse des niveaux de la mer exposent les communautés à une érosion côtière destructrice et à des dommages dispendieux causés à l'infrastructure.

Les gaz à effet de serre qui influent sur les changements climatiques rendent également l'eau plus acide, ce que l'on a démontré comme ayant des effets négatifs sur la vie marine. Vu l'ampleur et la nature irréversible des bouleversements issus des changements climatiques dans l'Arctique et dans le Nord, les peuples autochtones voient leur bien-être culturel et social touché dans des proportions jamais vues.

Les peuples qui entretiennent un lien étroit avec la terre se heurtent au défi d'adapter les modes de connaissances au rythme des changements qui se produisent autour d'eux. Cela se fait sentir sur les normes culturelles et sociales, comme la mobilisation des jeunes à l'égard de la terre, l'accès aux aliments traditionnels, la collecte de plantes médicinales et la protection des sources d'eau. Les communautés autochtones ont besoin d'outils et de connaissances appropriés sur le plan local et culturel pour résoudre ces problèmes urgents.

S'il ne devait y avoir qu'un seul argument à l'appui d'une approche collaborative à l'égard d'un avenir commun dans l'Arctique et le Nord, il s'agit des défis communs et complexes que posent les changements climatiques. La réponse de tous les partenaires à ce défi doit avoir une ampleur, une portée ou une durée transformationnelle, rien de moins.

Alors que la couverture de glace de mer recule et que les technologies adaptées au temps froid s'améliorent, la région de l'Arctique et du Nord devient de plus en plus accessible pour une vaste gamme d'activités, dont :

- la pêche;
- le tourisme;
- la recherche scientifique;
- le transport maritime, grands et petits navires;
- d'autres activités commerciales.

Un nombre croissant d'entreprises d'exploitation canadiennes et étrangères sont attirées par la région, ce qui se traduit par un mélange d'optimisme au sujet des perspectives économiques et de préoccupations au sujet des répercussions potentielles sur l'environnement, la société et la sécurité. Des niveaux d'activité plus élevés accroissent aussi les risques graves, sur le plan de la sécurité, associés aux mouvements irréguliers de personnes et de biens, à la poursuite d'intérêts étrangers et aux catastrophes d'origine humaine. Ensemble, ces changements mettent en évidence à quel point il est important d'accroître la sensibilisation à l'égard de la situation à l'échelle de la région et de promouvoir la recherche et l'observation, y compris la cartographie, qui donneront l'information requise pour avoir un processus décisionnel solide.

Une approche collaborative de la recherche sur les changements climatiques est en cours dans la région, réunissant des organisations inuites, des communautés du Nord, des organismes fédéraux et provinciaux et le secteur privé. Cet effort vise à comprendre comment les changements climatiques affecteront les communautés et la biodiversité. Toutefois, le manque actuel de données de base pose des défis importants pour la prise de décisions fondées sur des données probantes. L'utilisation responsable des données peut favoriser une meilleure compréhension de la « vue d'ensemble » des questions environnementales, contribuant ainsi à l'élaboration de politiques et de décisions éclairées et axées sur des données qui peuvent aider les communautés de l'Arctique et du Nord à renforcer leur résilience face aux changements climatiques.

D'autres courants alimentent également les changements qui touchent la vie des habitants de l'Arctique et du Nord. La place de l'Arctique dans la conscience mondiale a énormément évolué ces dernières années.

- Plusieurs États et intervenants non arctiques en Europe et en Asie ont manifesté un intérêt croissant pour l'Arctique et ont élaboré des politiques ou des stratégies relatives à la région.
- L'intérêt accru à l'égard de l'Arctique traduit les préoccupations au sujet des répercussions mondiales des changements liés au climat dans la région, y compris l'importance stratégique et militaire de la région.

Des efforts sont déjà déployés à l'échelle nationale et internationale pour veiller à ce que l'intérêt international grandissant n'entraîne pas des problèmes supplémentaires pour les habitants de la région. À titre d'exemple, le *Code polaire* de l'Organisation maritime internationale exige des plus grands navires qui naviguent dans les eaux polaires qu'ils soient mieux équipés qu'avant et que leur équipage soit mieux préparé.

En particulier, l'idée d'un « passage du Nord-Ouest » alimente toujours l'imaginaire partout dans le monde. Même s'il peut être de plus en plus faisable de se déplacer sur les voies de navigation que l'on appelle communément le « passage du Nord-Ouest » à certains moments de l'année en raison de la diminution de la couverture de glace, les conditions extrêmement variables des glaces continuent de rendre la navigation difficile et dangereuse. Qui plus est, la circulation de navires non réglementés et les accidents pourraient avoir une incidence dévastatrice sur les habitants de l'Arctique et du Nord et sur l'environnement unique dans lequel ils vivent. Étant donné que ces voies de navigation sont des eaux intérieures du Canada, le pays continuera de gérer la circulation de navires sur nos eaux nationales pour s'assurer que la navigation se déroule selon nos normes rigoureuses de sécurité et de protection environnementale.

Des règles, des normes et des institutions solides sont en place pour guider les affaires internationales. Le Conseil de l'Arctique et d'autres forums multilatéraux comme le Forum des gardes côtières de l'Arctique, le Conseil économique de l'Arctique et diverses organisations des Nations Unies, dont l'Organisation maritime internationale, prennent des décisions ayant une incidence sur la région.

- Il existe un vaste cadre juridique international qui s'applique à l'océan Arctique, y compris la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*.
- Le Canada est également signataire de plusieurs accords internationaux ayant force obligatoire qui traitent de questions propres à l'Arctique.
- Le Canada entretient des relations bilatérales avec d'autres États de l'Arctique pour régler des questions de nature bilatérale.

Les gouvernements territoriaux et provinciaux et les partenaires autochtones participent régulièrement à l'élaboration de la politique internationale du Canada concernant l'Arctique par le truchement d'un mécanisme bien établi, et sont souvent membres de la délégation canadienne aux réunions et aux négociations internationales. Le Canada croit fermement que l'ordre international fondé sur des règles dans l'Arctique et le Nord a été avantageux pour les intérêts nationaux et mondiaux en contribuant à favoriser la paix, la sécurité et la stabilité pour la région.

Par l'intermédiaire du vaste éventail d'activités que mènent le gouvernement du Canada, ses partenaires et les communautés locales, la souveraineté continue du Canada sur les terres et les eaux de sa région arctique et nordique se manifeste sans cesse. La souveraineté du Canada sur la région remonte à loin, est bien établie et est fondée sur un titre historique; elle repose en partie sur la présence des Inuits et des Premières Nations depuis la nuit des temps.



Les Forces armées canadiennes jouent un rôle clé pour démontrer la souveraineté du Canada sur l'ensemble de son territoire. Dans l'Arctique et le Nord, ce rôle est assumé grâce à :

- une présence établie et permanente, c'est-à-dire le quartier général de la Force opérationnelle interarmées (Nord) à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest;
- les détachements à Iqaluit, (Nunavut) et à Whitehorse (Yukon);
- la base de la 5e Escadre de Goose Bay au Labrador, qui protège l'espace aérien de l'Amérique du Nord et appuie également la formation militaire;
- les Rangers canadiens qui sont les yeux et les oreilles des forces militaires dans les communautés éloignées et du Nord.

Les Forces armées canadiennes:

- mènent régulièrement des opérations et des exercices dans l'Arctique et le Nord pour améliorer leur capacité de fonctionnement et pour afficher leur présence;
- effectuent des patrouilles aériennes, terrestres et maritimes;
- mènent des activités de recherche et sauvetage air-mer;
- assurent la surveillance et le contrôle de l'espace aérien à l'aide du réseau de Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord;
- travaillent avec les partenaires gouvernementaux et communautaires pour assurer la sûreté et la sécurité dans la région.

Ce que nous avons entendu et ce que nous savons

La vaste mobilisation des habitants de l'Arctique et du Nord et d'autres Canadiens intéressés a été un élément important de l'élaboration conjointe du présent document.

Cette mobilisation a contribué à façonner le contenu de ce cadre, tout comme le travail entrepris par les partenaires territoriaux, provinciaux et autochtones pour établir leurs propres priorités. Cela comprend des documents fondamentaux élaborés par les gouvernements populaires, comme la *Vision panterritoriale en vue d'un développement durable*, ainsi que ceux des gouvernements et des organisations autochtones.

Leadership dans l'Arctique et le Nord

Lors du processus de mobilisation du public concernant le cadre, les participants ont souligné l'importance de rapprocher le processus décisionnel lié à l'Arctique et au Nord de la région. La nécessité d'avoir un leadership dans l'Arctique et le Nord pour l'élaboration de solutions et la nécessité d'un financement stable et accessible pour les programmes fédéraux ont souvent été données comme conditions pour qu'il y ait des progrès face aux défis régionaux. Le renforcement des capacités des organisations régionales a également été cerné parmi les éléments clés du développement du leadership.

Les participants ont souligné l'importance de miser sur les stratégies, les politiques et les ententes antérieures, notamment les accords sur les revendications territoriales et l'engagement du Canada à mettre entièrement en vigueur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Ils veulent voir la pleine mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels, tels qu'énoncés dans les revendications territoriales et dans la déclaration. Ils veulent aussi

voir la mise en œuvre de dispositions relatives au développement économique et à l'aménagement du territoire.

Des citoyens et des communautés forts

Les points de vue exprimés dans le cadre des séances de mobilisation étaient très variés, mais de nombreux participants étaient d'avis que le thème « Des citoyens et des communautés forts dans l'Arctique et le Nord » était le plus central à l'élaboration, du nouveau *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* pour le Canada. L'enracinement des institutions et des services dans les cultures et les langues locales a été largement recommandé afin de faire face aux défis sociaux, et de bâtir des communautés et des citoyens forts. Des préoccupations ont été soulevées quant à l'érosion des langues autochtones, et on a demandé des programmes qui pourraient favoriser la revitalisation de la langue et de la culture.

- En 2014, environ 22 % des ménages des Territoires du Nord-Ouest disaient craindre souvent ou parfois de manquer de nourriture avant d'avoir assez d'argent pour en acheter d'autre.
- Près de 70 % des ménages inuits au Nunavut vivent dans l'insécurité alimentaire.

L'espérance de vie est considérée comme l'un des indicateurs les plus fondamentaux de la santé et du bien-être globaux d'une population, étant donné qu'elle est influencée par un éventail de facteurs, dont l'accès aux soins de santé, la nutrition, les conditions de vie et le mode de vie. Les écarts sont



flagrants et stupéfiants. Par exemple, l'espérance de vie des Inuits au Canada est de 72,4 ans, par rapport à 82,9 ans dans la population canadienne non autochtone.

- Dans l'Inuit Nunangat, 52 % des Inuits vivent dans des logements surpeuplés, ce qui est associé à des taux élevés de maladies transmissibles telle la tuberculose, et d'autres problèmes, comparativement à 9 % de l'ensemble des Canadiens.
- En 2016, 18 % des ménages des Territoires du Nord-Ouest habitaient un logement nécessitant des réparations majeures, par rapport au taux de 6,5 % chez les ménages canadiens.

Les problèmes sociaux, en particulier ceux qui touchent les peuples autochtones de la région, ont été fréquemment mentionnés durant les séances de mobilisation liées au cadre. Les statistiques montrent sans équivoque que tout le monde n'est pas touché de la même manière par les inégalités. À titre d'exemple, les inégalités de revenu ne sont pas seulement observées entre l'Arctique et le Nord et le reste du Canada; on constate des inégalités de revenu considérables dans la région même. Le revenu individuel médian avant impôt des Inuits de l'Inuit Nunangat est inférieur de 75 % à celui des résidents non autochtones.

« Pour créer un meilleur Nord pour nos enfants, il faut mettre l'accent sur les formes de connaissances et de compétences qui existent dans nos communautés et sur la façon dont le gouvernement fédéral peut aider à mettre à profit et à soutenir ces forces. Il faut donc se concentrer sur ce que nous avons plutôt que sur ce qui nous manque et valoriser nos capacités actuelles plutôt que d'écouter ceux qui nous disent que nous ne sommes pas aptes. »

[TRADUCTION]

— Rapport « We Are One Mind », mémoire écrit

Bien que certains des revenus médians et moyens les plus élevés au Canada se trouvent dans la région, il n'en demeure pas moins que le coût de la vie et les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire y sont aussi parmi les plus élevés au pays. En 2017, par exemple, l'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages menée par le gouvernement du Nunatsiavut a révélé que le nombre de ménages vivant dans l'insécurité alimentaire au Nunatsiavut était plus de quatre fois plus élevé que celui déclaré à Terre-Neuve-et-Labrador et plus de cinq fois plus élevé que le niveau d'insécurité alimentaire observé au Canada en général.

Les répercussions profondes et persistantes des pensionnats indiens sur les peuples autochtones et les effets généraux de l'héritage colonial ont été des thèmes récurrents aux tables rondes régionales, surtout lorsque les participants parlaient de langue et de culture, d'éducation et de savoir autochtone. Certains participants ont proposé que le cadre appuie la mise en œuvre des *Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation*. Des liens ont été établis entre les traumatismes intergénérationnels, dont le régime des pensionnats indiens en est la cause, et les taux élevés de toxicomanie et de suicide dans les populations autochtones.

« **Bon nombre de Premières Nations du Yukon estiment que l'héritage de la colonisation se poursuit et que les répercussions sont à la fois réelles et actuelles. Les problèmes de santé mentale sous-jacents que connaissent de nombreuses Premières Nations constituent une réaction humaine normale à des conditions très anormales occasionnées par les répercussions intergénérationnelles de la colonisation** »
[TRADUCTION]

— Yukon First Nations Mental Wellness Workbook

Les questions d'éducation et de perfectionnement des compétences, y compris l'éducation de la petite enfance, l'amélioration de l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire, l'accès aux études supérieures, et la nécessité d'améliorer les possibilités d'enseignement supérieur au niveau local dans la région, ont été soulevées lors des tables rondes régionales et d'autres formes de mobilisation. Dans des mémoires écrits et lors des tables rondes avec les intervenants, des représentants de l'industrie ont mentionné la nécessité d'avoir des travailleurs locaux plus qualifiés et d'apparier les études et la formation aux possibilités d'emploi. De même, les jeunes participants ont témoigné de l'importance de l'éducation comme moyen de participer à l'économie locale. Ils souhaitaient également une éducation de qualité supérieure. Les participants aux séances de mobilisation ont expliqué comment les étudiants de la région ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires ont découvert que le choix de cours disponibles ou leurs niveaux de connaissances au secondaire ne répondaient pas aux exigences de l'enseignement postsecondaire.

- Des Inuits de l'Inuit Nunangat âgés de 25 à 64 ans, 34 % ont un diplôme d'études secondaires comparativement à 86 % des Canadiens âgés de 25 à 64 ans.
- Dans les Territoires du Nord-Ouest, en 2016, près des trois quarts, soit 74 %, des résidents non autochtones âgés de 25 à 64 ans avaient un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire, contre 43 % des résidents autochtones.

La prestation de services de soins de santé peut être difficile dans l'Arctique et le Nord en raison du manque d'infrastructure et de professionnels formés, des petites populations réparties sur de grandes distances et de la nécessité de fournir des services de façon inclusive, adaptée et culturellement appropriée. L'accès aux soins de santé dans la région n'est pas actuellement comparable à l'accès à des soins de santé de grande qualité dont bénéficie le Canadien moyen.

- Les hôpitaux et les services de santé spécialisés ne sont souvent pas disponibles à l'échelle locale.
- Nombreux sont ceux qui doivent quitter leur communauté et prendre un avion pour accéder à des soins spécialisés ou pour donner naissance.

En plus des obstacles à l'accès aux soins, les habitants se heurtent à des problèmes de santé disproportionnés.

- En 2014, le taux de nouveaux cas ou de cas de retraitement de tuberculose était presque 50 fois plus élevé au sein de la population inuite que dans l'ensemble de la population canadienne.

« **L'emploi et l'éducation sont inextricablement liés; en effet, 83 % des résidents âgés de 15 ans et plus qui ont une éducation postsecondaire occupent un emploi, comparativement à 49 % des résidents sans études, diplôme ou certification postsecondaires. L'emploi et l'éducation sont également fortement liés à la réduction des problèmes de santé, de criminalité et de logement** »

— Mandat du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest 2016–2019 (version révisée)

Les établissements et services de santé mentale sont aussi généralement absents. La gravité des problèmes de santé mentale dans les communautés de l'Arctique et du Nord, notamment le taux de suicide inacceptablement élevé chez les peuples autochtones, particulièrement chez les jeunes, était un thème récurrent durant les séances régionales de mobilisation. Par exemple, le taux d'hospitalisation attribuable à des blessures auto-infligées au Labrador s'élève à 231 cas par 100 000 habitants. C'est plus de trois fois la moyenne canadienne. Les déterminants sociaux de la santé, tels que les logements surpeuplés, le taux de chômage élevé et le faible niveau d'éducation formelle, compliquent davantage ces résultats en matière de santé.

L'importance des partenariats à l'échelle locale avec les municipalités, les associations autochtones régionales et les sociétés de développement, les chambres de commerce et d'autres a été soulignée lors des discussions en table ronde et dans les mémoires écrits. Les gouvernements locaux, y compris les gouvernements et les institutions autochtones, jouent un rôle particulier dans une région qui comprend des centres urbains et de nombreuses petites communautés dispersées sur une vaste étendue.

Les municipalités et les autres formes de gouvernement local et régional jouent des rôles clés dans le développement et le soutien des communautés de l'Arctique et du Nord; ils sont cruciaux pour surmonter les obstacles en matière de logement, de santé et d'éducation.⁶ De nombreuses communautés prennent déjà des mesures qui contribuent à l'atteinte des buts et objectifs du présent cadre.

« **Les communautés nordiques et éloignées jouent un rôle crucial dans la prestation de services essentiels. En collaboration avec les citoyens, le secteur privé, la société civile et d'autres ordres de gouvernement, les municipalités de l'Arctique améliorent le bien-être social, économique et environnemental de leurs communautés.** »

— Jenny Gerbasi, présidente, Fédération des municipalités canadiennes, mémoire écrit

6 Comme la Fédération canadienne des municipalités l'a souligné, dans l'Arctique et le Nord, la loi habilitante qui régit les ordres de gouvernement varie, et aucun terme unique ne tient pleinement compte du statut juridique de toutes les communautés et de leur relation avec les gouvernements territoriaux. Une prise de conscience des distinctions qui existent au sein de la définition de « communauté » permettra d'améliorer le processus d'élaboration et d'exécution des programmes et de politiques dans les communautés de l'Arctique et du Nord.



Infrastructure globale

Des préoccupations relatives à l'infrastructure ont été soulevées tout au long de la mobilisation; il faut investir dans des projets d'infrastructure transformateurs plutôt que d'adopter une stratégie d'atténuation qui ne perpétue qu'un état de crise.

Presque tous ceux qui ont parlé d'infrastructure ont mentionné l'accès fiable aux services à large bande comme une priorité, compte tenu de son rôle dans l'habilitation des entreprises, la recherche, l'éducation, la justice et la santé.

« Avec un seul accès au Yukon, une seule erreur de la part d'un conducteur de pelle rétrocaveuse en Colombie-Britannique et on perd l'accès Internet dans tout le territoire. Pas de télésanté, de services bancaires, d'achat d'essence ou de fournitures, d'éducation en ligne et de travail général de bureau : tout disparaît en un instant. »

[TRADUCTION]

— Association des communautés du Yukon, mémoire écrit

« Parmi les sujets les plus fréquemment abordés dans les conversations des habitants du Nord, on compte les suivants : « routes praticables en tout temps », « chemins de fer », « voie des airs », « large bande ». »

[TRADUCTION]

— Objectif Nord, rapport et plan d'action

Parmi les autres besoins en infrastructure mis en évidence :

- l'amélioration de la cartographie;
- l'infrastructure énergétique;
- de meilleures installations portuaires;
- de meilleures installations aéroportuaires;
- des réseaux ferroviaires fiables;
- des routes pour accéder aux communautés et aux ressources minérales.

Localement, l'insuffisance de logements est un problème chronique dans de nombreuses communautés du Nord. Le manque de logements est lié à plusieurs autres problèmes sociaux et de santé.

- Au Nunavik, aucune communauté n'a accès à des routes praticables à l'année, ni au raccordement à un réseau énergétique régional, 58 % ont un logement convenable et 35 % ont accès à une base terrestre pour les communications Internet.

Plutôt que d'exprimer simplement le souhait d'un financement plus élevé de la part du gouvernement fédéral, les communautés et les organisations ont mis l'accent sur leur désir de partenariats et d'occasions de jouer un rôle actif et constructif dans les investissements en infrastructure, par exemple, des partenariats financiers et le renforcement des capacités et des compétences des entreprises. Ils ont signalé que toute nouvelle infrastructure soit accompagnée du renforcement des capacités locales à l'entretenir et devrait créer des emplois et stimuler la prospérité à l'échelle locale. Les gouvernements territoriaux, par leur participation au processus d'élaboration conjointe et à des documents stratégiques comme la *Vision panterritoriale en vue d'un développement durable*, ont fait valoir que les investissements à grande échelle en infrastructure sont porteurs d'occasions économiques et de prospérité pour les communautés autochtones.

Le gouvernement du Canada a fourni des fonds pour rétablir le service ferroviaire sur la ligne de chemin de fer de la baie d'Hudson, qui devrait devenir une plaque tournante clé de transport et d'exportation desservant à la fois les marchés internationaux et le Nord du Canada. L'acquisition de la ligne de chemin de fer par Arctic Gateway Group représente un partenariat historique qui allie la prise en charge par les Premières Nations et les communautés et un leadership par le secteur privé. La restauration de la voie ferrée ouvre la porte à des investissements et à des possibilités économiques pour la ville de Churchill et les résidents du Nord du Manitoba, et reflète une priorité commune visant à renforcer l'infrastructure des transports pour l'Arctique et le Nord canadiens.



Des économies solides, durables et diversifiées

Les participants ont souvent mentionné le développement économique comme étant un thème clé. Les gouvernements territoriaux et provinciaux ont mis l'accent sur le fait que les économies régionales devront reposer à la fois sur l'extraction durable des ressources et sur le développement d'autres secteurs. Ils ont également souligné le fait que la recherche et l'innovation entrepreneuriales contribueront à renforcer et à diversifier l'économie dans leur région.

« **Il est essentiel d'appuyer le développement des petites entreprises dans l'Arctique pour diversifier l'économie, créer des industries durables qui sont des solutions de rechange aux industries extractives et aider les jeunes à demeurer dans leur communauté au lieu d'avoir à déménager pour occuper un emploi.** » [TRADUCTION]

— Conseil international des Gwich'in, mémoire écrit

Le Conseil national de développement économique des Autochtones a estimé en 2016 que les Autochtones employés dans les trois territoires pourraient gagner 1,1 milliard de dollars de plus en revenus annuels s'ils avaient la même formation et les mêmes études que les non-Autochtones qui travaillent dans les territoires.

Lors des tables rondes, une économie florissante a été associée aux éléments fondamentaux comme une main-d'œuvre qualifiée, une infrastructure sociale et physique, la diversité et des débouchés intéressants. Les intervenants et les experts ont abordé les questions de développement économique de différents points de vue. Dans les mémoires présentées par le public, certains considéraient que la réponse repose sur un plus grand soutien aux activités de mise en valeur des ressources non renouvelables telle l'exploitation minière. En 2017, l'exploitation minière était le plus important contributeur du secteur privé aux économies des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut : les six mines en exploitation dans les territoires y ont dépensé plus d'un milliard de dollars. Des documents comme la *Vision panterritoriale en vue d'un développement durable*, le *Plan Nord* du Québec et le rapport et plan d'action d'*Objectif Nord* du Manitoba, mettent au premier plan la place de la mise en valeur des ressources à l'appui d'une économie solide.

« **Les avantages qui découlent d'une industrie de tourisme communautaire durable comprennent des modes de vie plus sains pour les jeunes, la préservation de la culture et de nouvelles possibilités économiques pour les aînés et les jeunes.** »

— Rapport de la consultation Parnasimautik (Nunavik)

Les participants du milieu des affaires ont laissé entendre qu'en élaborant une vision stratégique à long terme pour l'Arctique et le Nord, le Gouvernement du Canada assurerait une plus grande certitude pour l'industrie et encouragerait les investissements dans des projets à plus grande échelle. Les organisations représentant des sociétés de développement économique autochtones et les intérêts de petites entreprises ont signalé la nécessité d'accroître l'accès aux capitaux et aux services de soutien aux entreprises, ainsi que d'avoir des politiques fédérales d'approvisionnement moins contraignantes. Tous étaient d'avis que le développement économique pourrait être facilité par un accès accru aux marchés internationaux. Les universitaires ont demandé que d'autres approches économiques soient cernées et élaborées, en faisant appel à l'innovation, aux métiers d'art et aux activités traditionnelles ou culturelles. Certains représentants d'organismes autochtones et non gouvernementaux ont mis en garde contre une dépendance à l'égard de grands projets. Ils ont souligné l'importance de l'activité économique traditionnelle ou du terroir, ainsi que le potentiel d'« économies de conservation » axées sur les liens entre la culture, les communautés et les écosystèmes locaux.

« **[L'exploitation minière] responsable signifie le respect des engagements socioéconomiques (y compris les engagements en matière de développement de l'économie, de l'emploi et de la communauté), l'exécution dans le respect de l'environnement, et la protection de la santé et de la sécurité de nos employés et des peuples du Nord.** »

[TRADUCTION]

— **Énoncé de mission, Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut**





Science et savoir autochtone

Lors des tables rondes régionales, les discussions sur la création de connaissances ont souvent porté sur la relation entre les communautés et les chercheurs, ainsi que sur la place des Autochtones dans la recherche, y compris le rôle du savoir autochtone. Les participants ont décrit la science et le savoir autochtone comme étant tous deux valables et contribuant de façon égale au renforcement des connaissances et à la prise de décisions dans la région. Ils ont également exprimé le désir d'une participation locale et autochtone

accrue en ce qui a trait à l'établissement des priorités de recherche et à la réalisation de recherches. Si l'on accorde la priorité à l'accroissement de la participation au processus de recherche, il est donc essentiel d'accroître la capacité de recherche des communautés et de renforcer l'infrastructure et les institutions locales et régionales de recherche. Le savoir autochtone joue aussi un rôle important en donnant une structure aux politiques internationales qui, à leur tour, touchent les peuples autochtones de l'Arctique.



« Les Gwich'in doivent être directement représentés dans les principales instances de prise de décision liées à la recherche, afin de s'assurer que cette dernière réponde aux attentes de la communauté, à savoir obtenir l'information sur les questions qui sont importantes pour elle. De plus, il faudrait accroître le financement pour appuyer la collecte et l'analyse des connaissances autochtones. »

[TRADUCTION]

— Conseil tribal des Gwich'in,
mémoire écrit

« Les Inuits estiment que le développement économique doit être guidé par la division Inuit Qaujimajatuqangit (savoir inuit) [...]. Cette approche consisterait à appliquer une philosophie de vie des Inuits aux décisions et actions qui influencent leur vie. »

[TRADUCTION]

— P.J. Akeeagok, président, Qikiqtani Inuit Association, dans *A New Approach to Economic Development in Nunavut*, 2018

L'importance de la recherche en sciences sociales a également été soulevée, car elle peut fournir un ensemble de données essentielles à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques qui répondent aux besoins des communautés de l'Arctique et du Nord et aux besoins des communautés autochtones. Afin que la recherche fournisse les meilleures données permettant d'éclairer la prise de décisions, elle devrait inclure des éléments qui sont non seulement menés par des universités et fondés sur des partenariats, mais aussi accessibles et menés à l'échelle locale par l'intermédiaire d'institutions établies dans la région. Il a aussi été mentionné que la grande majorité des fonds consacrés à la recherche dans l'Arctique et le Nord sont déboursés dans le Sud. Les communautés souhaitent une meilleure mise en commun des résultats et des avantages de la recherche avec les communautés, là où la recherche est menée. Bon nombre des points soulevés pendant les séances de mobilisation ont aussi été mis en évidence dans des documents de recherche territoriaux et dans la *Stratégie nationale sur la recherche inuite* de l'Inuit Tapiriit Kanatami.

Protection de l'environnement et préservation de la biodiversité

« Pour les Inuits, la conservation vise la création d'une équité socioéconomique et culturelle entre les Inuits et tous les autres Canadiens, tout en tenant compte de la réconciliation, des changements climatiques et de l'intégrité écologique. » [TRADUCTION]

— Association inuite du Qikiqtani (Nunavut), mémoire écrit

Les répercussions sociales et environnementales des changements climatiques ont été des thèmes récurrents à toutes les tables rondes régionales. Ces répercussions touchent un large éventail de domaines, depuis l'infrastructure jusqu'au logement et à la sécurité. Lors des tables rondes avec les intervenants, de nombreuses personnes étaient d'avis que les activités d'adaptation devraient avoir préséance sur les mesures d'atténuation dans la région, compte tenu de la petite empreinte des émissions dans l'Arctique par rapport aux répercussions amplifiées. Un autre message clé a été le besoin d'avoir des mesures d'atténuation plus robustes prises par le Sud du Canada et les principaux émetteurs internationaux.

Les questions de conservation ont suscité des réactions diverses. Certains participants aux séances de mobilisation ont souligné la nécessité de réduire les répercussions du développement sur la faune. La récolte de nourriture traditionnelle, les hardes de caribou particulièrement, assure la nutrition et la sécurité alimentaire et perpétue les pratiques traditionnelles de nombreux peuples autochtones. D'autres se sont dits inquiets du poids de la réglementation et de son incidence sur la mise en valeur des ressources. La cogestion des ressources renouvelables a été accentuée comme moyen de gestion collaborative pouvant intégrer différents points de vue. Il a été admis que les aires protégées ne peuvent protéger les écosystèmes de l'Arctique et du Nord contre la pollution et les changements climatiques venant d'ailleurs. Les participants ont convenu qu'une approche holistique des activités de conservation pourrait apporter une contribution positive globale à la région. Parmi les options suggérées pour une telle approche :

- l'avancement de concepts tels que la surveillance et la conservation menées par les Autochtones;
- les aires de conservation protégées autochtones;
- les économies de conservation, par lesquelles la conservation devient un aspect primordial des économies locales.



Le contexte mondial

Des messages clés portant sur les enjeux internationaux ont été clairement soulevés par les participants de toutes les régions, dont le souhait de maintenir l'Arctique circumpolaire une région de paix et de coopération grâce à des efforts visant à renforcer les règles et les institutions internationales qui gouvernent l'Arctique. Le maintien du rôle du Conseil de l'Arctique comme principal forum de coopération circumpolaire a été considéré comme une priorité par de nombreux participants.

« *Nous considérons que les obstacles à nous sentir habilités et en santé ne sont pas simplement catégorisables entre « au pays » et « à l'étranger ». Les enjeux qui préoccupent la Nation des Gwich'in, dont le territoire est traversé par des frontières territoriales et internationales, sont à la fois de nature locale et internationale. »*

— Conseil international des Gwich'in, mémoire écrit

Les participants au processus de mobilisation aimeraient également voir le Canada concentrer ses activités de coopération internationale dans des domaines qui améliorent les conditions de vie socioéconomiques. Par exemple, on encourage le renforcement de la coopération entre États nordiques par l'entremise de forums comme le Conseil de l'Arctique, ainsi qu'à l'échelon sous-national, au moyen d'échanges de connaissances et de pratiques exemplaires touchant des questions telles que :

- le mieux-être mental;
- l'éducation;
- les langues autochtones;
- l'énergie renouvelable.

Les participants autochtones souhaitaient tout particulièrement une meilleure mobilité des Autochtones et des biens culturels dans toute la région circumpolaire. Les participants ont dit souhaiter :

- que la voix des peuples autochtones soit renforcée dans les forums internationaux sur l'Arctique, y compris par un soutien accru aux participants permanents autochtones du Conseil de l'Arctique;
- que le Canada adopte une position solide sur la protection des droits des Autochtones à l'autodétermination, appuie la récolte durable de la faune et de la flore et lutte contre les efforts internationaux qui ont une incidence négative sur ces droits.

Ceux qui ont pris la parole ou qui ont présenté des observations écrites ont également exprimé le désir de voir le Canada jouer un rôle de chef de file sur la scène mondiale en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, les contaminants et d'autres problèmes environnementaux qui ont des répercussions disproportionnées sur la région.

Sûreté, sécurité et défense

Tout au long du processus de mobilisation, les participants ont mis en évidence le rôle transformateur des changements climatiques qui a entraîné l'accroissement des activités et des intérêts commerciaux dans la région. Selon les participants, la protection de l'environnement et les interventions d'urgence, le transport régional sécuritaire et les capacités de recherche et sauvetage sont des enjeux cruciaux, surtout dans un contexte de changements climatiques rapides.

En réponse aux changements régionaux rapides, les participants à la table ronde ont convenu de la nécessité d'une approche pangouvernementale en matière de sûreté, de sécurité et de défense. Dans ce contexte, la présence accrue des Forces armées canadiennes et de la Garde côtière canadienne dans la région est considérée par les participants comme une mesure primordiale, de concert avec une communication et des relations franches avec les habitants locaux. Les Rangers canadiens constituent une présence importante dans la région, et on souhaite l'amélioration et l'accroissement de leur formation et de leur efficacité. De plus, les participants se sont dits satisfaits de la façon dont les Forces armées canadiennes consultent les communautés locales et les groupes autochtones et ils demandent la poursuite de cette relation.

Les participants ont fait remarquer que les partenariats avec les communautés et les investissements dans l'infrastructure régionale renforceront la présence du Canada dans la région tout en lui permettant d'exercer sa souveraineté, et que les partenariats existants peuvent être élargis grâce à la collaboration, à la mise en commun d'information et à la formation.

Jeunes autochtones

Il suffit de regarder les chiffres pour se rendre compte que les jeunes transforment la région. Au Canada, l'âge médian est d'un peu plus de 40 ans, alors qu'au Nunavut, il est d'un peu plus de 26 ans. De cette population croissante de jeunes émergent beaucoup de personnes de grande valeur dans le domaine des arts, du leadership et dans d'autres sphères de la vie. Les chiffres montrent toutefois qu'il subsiste encore bien des obstacles et des défis à leur bien-être, à leur réussite scolaire et à leur recherche d'un travail utile.

« **Les jeunes de l'Arctique comprennent que l'éducation est un portail d'accès aux possibilités. Ils aspirent à une éducation de qualité équivalente à celle des autres Canadiens, une éducation qui réaffirme également le rôle central de leur culture et de leurs langues autochtones dans leur identité en tant que Canadiens. En cette ère de réconciliation, un nouveau cadre stratégique pour l'Arctique, s'il diffère des nombreux documents qui l'ont précédé sur l'avenir de l'Arctique, doit tenir compte de ces jeunes voix.** »

— **Mary Simon, Un nouveau modèle de leadership partagé dans l'Arctique**



Les jeunes leaders autochtones d'aujourd'hui sont impatients de poursuivre le travail des générations précédentes. Comme il est indiqué dans le rapport intitulé *We Are One Mind, Perspectives from Emerging Indigenous Leaders on the Arctic and Northern Policy Framework*, pour être efficace, le *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* doit être axé sur les personnes. Le rapport, qui a été rédigé par les collectifs de jeunes Autochtones Dene Nahjo, Our Voices et Qanak, contient 25 recommandations groupées sous trois thèmes :

1. les habitants du Nord à la tête de la mobilisation stratégique dans le Nord;
2. l'investissement dans le territoire, la langue et la culture pour les générations futures et en tant que fondement d'une société saine;
3. des territoires sains, des économies saines.

Les auteurs du rapport pressent les gouvernements fédéral et territoriaux d'agir en temps opportun pour régler les revendications territoriales en souffrance et conclure les ententes sur l'autonomie gouvernementale. Ils recommandent qu'un groupe de travail ministériel soit créé pour examiner les obstacles législatifs fédéraux qui empêchent les habitants du Nord d'accéder aux programmes fédéraux ou qui imposent une réglementation qui ne convient pas aux personnes et aux communautés, et que les gouvernements fédéral et territoriaux mettent à jour leurs cadres de consultation pour combler les lacunes et éviter les redondances.

« **Pour aller de l'avant, dans la vie et dans notre société, nous devons être instruits. Les jeunes veulent se sentir bien avec qui ils sont et d'où ils viennent. Les jeunes comprennent également l'importance d'une éducation formelle de qualité afin qu'ils puissent devenir des membres actifs de leurs communautés et de la société et avoir accès à tous les niveaux d'emploi dans les communautés, la région, ou ailleurs si c'est ce qu'ils souhaitent.** » [TRADUCTION]

— **Qarjuit Youth Council, Nunavik**

Notre avenir

Le gouvernement du Canada et ses partenaires combleront les écarts et les divisions qui existent entre cette région, particulièrement relativement aux peuples autochtones, et le reste du pays. Les buts et objectifs clairs et ambitieux de ce cadre montrent la voie vers un avenir dynamique, durable et prospère.

Pour réaliser cet avenir commun, l'Arctique et le Nord du Canada ne seront plus repoussés en marge de la communauté nationale.

- Ses habitants participeront pleinement à la société canadienne et auront droit aux mêmes services, possibilités et niveaux de vie que ceux dont profitent d'autres Canadiens.
- Les ressources requises pour assurer leur bien-être physique et mental seront accessibles.

Nous nous efforcerons de créer dans l'Arctique et le Nord un environnement où les jeunes recevront l'éducation dont ils ont besoin pour exceller et où les peuples autochtones recevront le soutien nécessaire non seulement au maintien de leurs langues et de leurs cultures, mais aussi à leur revitalisation.

Nous encouragerons un développement durable sur le plan environnemental et social, qui emploie les habitants locaux et qui crée de la richesse dans la région. L'intendance sur les terres, les eaux et les ressources de l'Arctique et du Nord s'accomplira par l'intermédiaire de mesures nouvelles et actuelles, y compris le soutien de l'intendance par les Autochtones et les aires de conservation protégées autochtones. Le Píkiyasorsuaq (la polynie des eaux du Nord) situé entre le Canada et le Groenland et la réserve de parc national Thaidene Néné dans les Territoires du Nord-Ouest sont deux exemples d'aires protégées autochtones qui sont proposées.

Nous nous emploierons à pallier les lacunes en matière de connaissances au sujet de l'Arctique et du Nord d'une manière réceptive aux besoins des gouvernements et des habitants locaux et qui permet et encourage leur participation à tous les aspects du processus de recherche. Nous définirons le concept des connaissances, tout en privilégiant l'apport des connaissances autochtones du savoir et de la science occidentale.

Nous soutiendrons dans l'Arctique un ordre international, fondé sur des règles, qui accorde la priorité à la sécurité des humains et de l'environnement et à la mobilisation significative des habitants de l'Arctique et du Nord, surtout des peuples autochtones. Nous réduirons les obstacles à la liberté des peuples autochtones de franchir librement des frontières internationales qui séparent maintenant des familles et des cultures.

Pour réaliser cet avenir commun, il faudra faire les choses différemment pour surmonter les défis sociaux et économiques continus de l'Arctique et du Nord. Nous savons que pour combler les écarts entre la région et le reste du Canada, il faut combler les écarts entre les lieux où les décisions se prennent et les ressources se trouvent et où les besoins se trouvent. Pour combler les écarts, il faudra déployer plus d'efforts, être plus concentrés, accroître la confiance et le partenariat, et accorder une plus grande autodétermination aux peuples de la région.



Réconciliation avec les peuples autochtones

La réconciliation en cours avec les peuples autochtones est essentielle à l'atteinte des buts et objectifs du *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord*.

La négociation et la mise en œuvre complète des règlements des revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale sont des composantes clés de la réconciliation. Elles doivent être reconnues au sein du cadre comme élément essentiel au maintien et au renouvellement des relations. Ces relations maintenues et renouvelées reposent sur des bases solides, notamment les Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones.

« **Reconnaissant... les disparités socioéconomiques et culturelles qui touchent les Inuit de manière disproportionnée par rapport à la majorité des autres Canadiens, et s'engageant à travailler de concert pour créer l'équité socioéconomique et culturelle entre les Inuit et les autres Canadiens. Cet engagement comprend une recherche énergique et créative des conditions de réussite socioéconomiques, culturelles et environnementales par la mise en œuvre intégrale des accords sur les revendications territoriales ainsi que la réconciliation.** »

— **Déclaration de l'Inuit Nunangat sur le partenariat entre les Inuits et la Couronne**

En 2015, le premier ministre Justin Trudeau a accepté le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation au nom du gouvernement du Canada et s'est engagé à renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

En 2016, le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler la relation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis en créant des mécanismes bilatéraux permanents.

- Les quatre régions inuites ont des ententes sur les revendications territoriales.
- Des ententes sur les droits territoriaux et de gouvernance ont été signées avec les Premières Nations et les Métis pour la plupart de leurs territoires traditionnels de l'Arctique et du Nord.

Les instruments fondamentaux qui définissent la relation entre les peuples autochtones et la Couronne sont des traités, historiques et modernes, reconnus par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Chacun des traités a établi une relation unique entre les peuples autochtones et divers ordres de gouvernement. Ces relations jettent les bases d'une réconciliation juste et durable fondée sur l'honneur de la Couronne avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. La mise en œuvre des traités modernes constitue une responsabilité partagée, et le Canada collaborera avec les peuples autochtones, les provinces et les territoires en vue de la réaliser.

Les travaux de réconciliation ne se déroulent pas seulement à l'échelle fédérale; ils ont également été entrepris par les peuples autochtones, par les gouvernements de l'Arctique et du Nord et par d'autres mécanismes. La réconciliation dans la région est continue et étroitement liée à l'évolution politique. Des progrès ont été réalisés à cet égard, menés en grande partie par des citoyens autochtones et non autochtones qui ont collaboré pour établir et mettre en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, pour faire évoluer les gouvernements populaires et pour trouver des moyens pratiques de travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs axés sur l'amélioration de la qualité de vie pour leurs enfants et la mise en œuvre d'une saine gestion des terres et des ressources.

Assumer un leadership mondial

Le Canada renforcera son leadership international sur les questions touchant l'Arctique et le Nord en ce moment crucial où la région connaît des changements environnementaux rapides et où l'intérêt international monte en flèche.

Le Canada a pour ambition d'appuyer vigoureusement l'ordre international fondé sur des règles dans l'Arctique et toutes ses institutions, et de chercher des moyens de renforcer et d'améliorer ces institutions pour le 21^e siècle.

Le Canada :

- travaillera en collaboration avec les peuples autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les forums multilatéraux où sont prises les décisions ayant une incidence sur l'Arctique, notamment le Conseil de l'Arctique et les organisations des Nations Unies;
- améliorera la collaboration bilatérale avec l'Arctique et les principaux États et intervenants non arctiques.

Le leadership du Canada progressera de façon bilatérale et dans des forums multilatéraux pour promouvoir les valeurs et les intérêts canadiens comme la sécurité des humains et de l'environnement.

Ensemble, nous comptons :

- miser davantage sur un engagement international dans l'Arctique afin de répondre à des priorités nationales comme le développement social et économique;
- la connaissance approfondie de l'Arctique et du Nord canadiens;
- la protection de l'environnement.

À l'ère de la mondialisation, nombre des questions avec lesquelles le Canada doit composer, y compris l'Arctique et le Nord, ne peuvent être réglées efficacement par l'action nationale seulement. Il faut donc déployer un effort pangouvernemental qui tire parti des leviers politiques nationaux et internationaux. Par exemple, la croissance économique dans l'Arctique et le Nord du Canada peut être stimulée au moyen d'investissements nationaux dans l'infrastructure permettant d'accroître l'accès aux marchés mondiaux, et par l'intermédiaire des services de délégués commerciaux pour aider les entreprises de la région à accéder aux marchés internationaux et à attirer et à conserver les investissements directs étrangers qui profitent aux habitants du Nord et qui sont dans l'intérêt national du Canada.

Promouvoir le développement durable

Le *Programme de développement durable à l'horizon 2030* des Nations Unies est l'un des principaux engagements internationaux qui éclairent le présent cadre. Le Canada s'est engagé à le mettre en œuvre et à évaluer les progrès accomplis relativement à l'atteinte de ces objectifs.

Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies

1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
12. Établir des modes de consommation et de production durables.
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Adopté en 2015, le *Programme 2030* est un ambitieux cadre mondial de 15 ans comprenant 17 objectifs de développement durable qui couvrent les dimensions économiques, sociales et environnementales et intègrent des éléments de paix, de gouvernance et de justice. Il est de nature universelle, ce qui signifie que la mise en œuvre des objectifs de développement durable est un engagement à prendre des mesures au Canada et à l'échelle internationale dans le but d'éradiquer la pauvreté et de ne laisser aucun laissé-pour-compte.

Ces objectifs cadrent bien avec ce que nous avons entendu sur la nécessité de réduire les écarts entre les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord et d'autres Canadiens. Nous avons l'intention d'apparier notre ambition énoncée dans le cadre, tant au pays qu'à l'étranger, avec l'ambition exprimée dans les objectifs de développement durable. Cette ambition est décrite dans les buts et objectifs du cadre et s'harmonise étroitement avec le principe de la *Vision panterritoriale en vue d'un développement durable* selon lequel « [l]es territoires s'uniront pour créer un développement durable à long terme des économies nordiques ». La vision panterritoriale indique que cela sera réalisé par l'exploitation des ressources durables et responsables sur le plan environnemental, la création d'emplois et la diversification économique.

Une région arctique et nordique sécuritaire, maintenant et dans l'avenir

Les qualités qui font de l'Arctique et du Nord canadiens un endroit si spécial, par sa taille, son climat et sa population peu nombreuse mais dynamique et résiliente, posent également des défis de sécurité uniques, et font qu'il est difficile de se garder au fait de la situation et de répondre aux situations d'urgence ou aux menaces militaires lorsqu'elles surviennent et où elles se produisent. Ces difficultés sont souvent accrues par les effets et le rythme accéléré des changements climatiques qui transforment la région sur le plan environnemental et la rendent de plus en plus accessible à un large éventail d'acteurs et d'intérêts.

Pour assurer la sécurité des habitants de la région et la capacité de défendre l'Arctique et le Nord canadiens et l'Amérique du Nord aujourd'hui et dans l'avenir, il faudra adopter une approche holistique et multidimensionnelle. La complexité de l'environnement de sécurité régional exige que la priorité soit accordée à la collaboration entre tous les ordres de gouvernement, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi qu'avec la participation des partenaires internationaux dignes de confiance. Nous continuerons d'améliorer nos façons de travailler ensemble pour rester en phase avec l'évolution des défis.





Le gouvernement du Canada prend des mesures pour accroître son empreinte nordique et arctique à l'appui de la sécurité régionale, y compris conformément à la politique de défense du Canada « Solide, sécuritaire, engagé », et au moyen des éléments clés du *Plan de protection des océans*. À long terme, le Canada rehaussera la présence des Forces armées canadiennes dans la région en mettant en œuvre un plan d'investissements en matière de capacités de défense qui dotera les Forces armées canadiennes des outils nécessaires pour aider les habitants locaux en période de besoin et leur permettra d'exercer leurs activités de manière efficace dans la région.

Conformément au *Plan de protection des océans*, la Garde côtière canadienne continuera d'accroître sa :

- capacité de recherche et sauvetage en mer, notamment grâce à l'expansion de la garde côtière auxiliaire dans l'Arctique;
- capacité à intervenir à la suite d'urgences environnementales maritimes;
- capacité de brise-glace;
- capacité à contribuer à la connaissance du domaine maritime.

La capacité du Canada à relever les défis régionaux et à assurer la sécurité et la conformité à nos lois et règlements dépend en grande partie de notre capacité à tracer et à tenir à jour un portrait global de ce qui se passe dans la région, sachant que les lacunes pourraient avoir des conséquences potentiellement mortelles. Par exemple, l'augmentation de la circulation maritime et transfrontalière crée de nouveaux défis au chapitre de l'application des règlements frontaliers et du suivi efficace des navires, notamment en ce qui a trait aux drogues illicites et aux importations illégales. Voilà pourquoi il est si important que les partenaires travaillent ensemble afin d'approfondir leur connaissance du domaine, par l'entremise, par exemple, de la mise en commun de l'information, d'une coordination améliorée, de l'acquisition de nouvelles capacités aériennes, terrestres, maritimes et spatiales, et de la recherche de solutions novatrices aux problèmes de surveillance dans l'Arctique et le Nord.

Buts et objectifs

But 1 : Les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord canadiens sont résilients et en santé

Il y a des écarts inacceptables dans les résultats en matière de santé et de développement social entre les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord et la plupart des autres Canadiens. Les faibles résultats en matière de santé dans la région sont directement liés aux difficultés d'accès aux différents types de traitement et aux graves problèmes sociaux, dont :

- une pénurie critique de logements;
- un faible niveau de scolarité;
- des taux élevés d'incarcération et de chômage, particulièrement dans les petites communautés.

Les changements dus au climat aggravent les risques encourus par les peuples autochtones dans la région, tels les risques liés aux moyens traditionnels de se déplacer. Le coût élevé de la vie et l'évolution de la disponibilité et de l'accessibilité des aliments traditionnels ont fait augmenter les taux d'insécurité alimentaire. Par exemple, un ménage sur deux au Nunavut est en situation d'insécurité alimentaire. L'élimination de l'insécurité alimentaire comprend à la fois des aliments abordables provenant de l'épicerie et l'accès à des aliments traditionnels pour favoriser une alimentation saine, le bien-être de la communauté et une connexion aux cultures et traditions locales.

L'espérance de vie est un indice clé du bien-être d'une population. L'espérance de vie projetée des Inuits au Canada est inférieure de 10,5 ans à celle de la population non autochtone du Canada. Les renseignements les plus récents de Statistique Canada sur les Premières Nations et les Métis ne sont pas ventilés par région; toutefois, à l'échelle nationale, on a constaté que le taux d'espérance de vie projeté des Premières Nations et des Métis est d'environ quatre à cinq ans inférieur à celui des Canadiens non autochtones.

- Une étude indique que les populations du Nord ont l'espérance de vie la plus courte au Canada.
- Une autre étude indique que l'espérance de vie est d'environ sept à douze ans inférieure dans les régions à forte concentration d'Inuits, de Premières Nations et de Métis.
- Les taux de maladies transmissibles et de suicide sont beaucoup plus élevés dans les populations autochtones de l'Arctique et du Nord qu'ailleurs au Canada.
- Les femmes et les filles autochtones sont victimes de violence, et la probabilité de mort violente est nettement plus élevée chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones, selon les statistiques présentées dans le rapport final de 2019 de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Ensemble, nous comblerons ces écarts flagrants en adoptant une approche fondée sur les distinctions, qui respecte les circonstances, les intérêts et les droits uniques des Inuits, des Premières Nations et des Métis.

L'atteinte de ce but dépendra des progrès réalisés par rapport aux autres objectifs, y compris le développement économique, la sécurité publique, la justice et la réconciliation. Nous instaurerons des mesures d'adaptation et de renforcement de



la résilience afin de gérer les changements dus au climat qui surviennent actuellement et qui sont prévus pour l'avenir. La revitalisation de la culture contribuera à cette résilience. Les activités et les pratiques terrestres contribueront à soutenir l'éducation, la guérison et le bien-être. Nous examinerons aussi des solutions proposées dans d'autres États arctiques qui doivent composer avec des défis similaires. Pour assurer la solidité

des communautés du Nord, il faut assurer la mise en commun de connaissances et de pratiques exemplaires circumpolaires. Il faut aussi faciliter la libre circulation des peuples autochtones et des biens culturels par-delà les frontières internationales du Canada dans l'Arctique et le Nord, ce qui renforcera les liens familiaux et culturels de longue date.

Objectifs du but 1 :

1. Éliminer la pauvreté.
2. Éliminer la faim.
3. Éliminer l'itinérance et le surpeuplement.
4. Réduire le nombre de suicides.
5. Améliorer le bien-être physique et mental.
6. Créer un milieu favorisant le développement des enfants, en mettant l'accent sur l'éducation, la culture, la santé et le bien-être.
7. Comblent les écarts en matière de réussite éducative.
8. Soutenir les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement des compétences continues, y compris les connaissances et les compétences autochtones.
9. Renforcer les liens culturels et familiaux des Autochtones au-delà des frontières internationales.
10. S'attaquer aux causes systémiques de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles autochtones.
11. Mettre fin à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale du Canada.
12. Mettre en œuvre différentes approches adaptées à la culture pour les questions relatives à la justice, y compris des mesures de justice réparatrice et des solutions de rechange à l'incarcération.

But 2 : Une infrastructure renforcée pour combler les lacunes avec les autres régions du Canada

Chaque personne de l'Arctique et du Nord doit composer avec des lacunes sur le plan de l'infrastructure; celle-ci est donc l'une des principales priorités du présent cadre. Le Canada investit dans des corridors d'infrastructure transformatrice afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des communications, de l'énergie propre et des transports. Nous devons aussi aborder les déficits dans la surveillance des conditions météorologiques et du climat, surtout dans les secteurs sensibles au climat. Selon une estimation du Conseil national de développement économique des Autochtones, chaque dollar investi dans l'infrastructure du transport et de l'énergie peut générer plus de dix fois cette somme.

Nous nous engageons à créer des débouchés économiques et de la prospérité pour les habitants du Nord et à mieux outiller les régions du Nord et de l'Arctique canadiens afin de combler les écarts avec les autres régions du Canada.

Il y a un déficit infrastructurel important sur le plan du transport dans la région.

- Environ 70 communautés sont accessibles uniquement par voie aérienne toute l'année et, en saison, par voie navigable ou par une route de glace.
- L'infrastructure de transport maritime et aérien est primordiale pour de nombreuses communautés du Nord et de l'Arctique et doit être améliorée.

L'infrastructure de transport limitée fait en sorte qu'il est difficile, long et coûteux d'entrer et de sortir des passagers et des marchandises dans des communautés, et d'offrir des programmes et des services gouvernementaux. Les déficits en infrastructure constituent également une restriction considérable au commerce.

Les changements climatiques menacent la résilience des infrastructures actuelles et posent des défis à la construction de nouvelles infrastructures. Les coûts, la durabilité et la fiabilité de l'énergie sont préoccupants, car près des deux tiers des communautés de l'Arctique et du Nord dépendent exclusivement du diesel, qui est coûteux, difficile à transporter et une source de gaz à effet de serre.

De nombreuses communautés comptent exclusivement sur les services satellites pour l'accès à Internet; elles n'ont pas accès aux réseaux de télécommunications rapides, de grande qualité et fiables dont les gens ont besoin pour favoriser la croissance économique, l'éducation, la santé et la recherche.

Objectifs du but 2 :

1. Réaliser des investissements dans des projets d'infrastructure importants.
2. Fournir une connectivité à large bande rapide, fiable et abordable pour tous.
3. Accroître l'infrastructure et les opérations de transport multimodal pour relier les communautés aux débouchés canadiens et internationaux, ainsi qu'améliorer l'accès aux services essentiels.
4. Aménager des corridors polyvalents pour les services à large bande, l'énergie et le transport, y compris des connexions à des réseaux d'hydroélectricité.
5. Assurer la sécurité et la durabilité énergétiques dans toutes les communautés et améliorer l'accès à des solutions énergétiques fiables, abordables et propres.
6. Intégrer la résilience aux changements climatiques aux infrastructures nouvelles et existantes.
7. Renforcer l'infrastructure au niveau communautaire, y compris l'infrastructure sociale.
8. Améliorer l'infrastructure de surveillance à l'appui de la collecte et de l'utilisation de données météorologiques et climatiques.

But 3 : Économies locales et régionales solides, durables, diversifiées et inclusives

Une économie solide contribue à la résilience des communautés de l'Arctique et du Nord et à une croissance durable qui profite à tous les Canadiens. Toutefois, le développement économique dans la région est compromis par des coûts de fonctionnement plus élevés pour les entreprises. Ces coûts sont plus élevés, car la population de la région est peu nombreuse et dispersée, l'infrastructure est limitée et l'énergie et la connectivité sont plus coûteuses.

L'accès limité à une formation scolaire et aux études supérieures, un obstacle à la participation de la main-d'œuvre locale au marché du travail, en particulier chez les Autochtones, met en évidence le besoin d'avoir des politiques qui visent à favoriser une plus grande mobilité en tant que façon de soutenir les parcours d'apprentissage et d'emploi.

Pour de nombreuses petites entreprises, l'accès à un soutien professionnel, comme des services bancaires et juridiques, est limité. Comme indiqué dans la *Vision panterritoriale en vue d'un développement durable*, « un développement des ressources et une création d'emplois responsables et durables sont les pierres d'assise des économies territoriales. La propriété, l'investissement et la participation autochtones dans l'industrie des ressources sont la clé de la réussite de ce secteur ». Il est aussi nécessaire de stimuler la croissance dans d'autres secteurs pour aider les économies du Nord à se prémunir contre le cycle d'expansion et de ralentissement et pour offrir des possibilités plus diverses aux habitants de l'Arctique et du Nord. Cela fera croître la classe moyenne et construira une économie diversifiée, prospère et véritablement inclusive, où tous pourront réaliser leur plein potentiel.

Nous soutiendrons les économies locales, telles la chasse au phoque, la pêche, la chasse et l'artisanat. Les mesures visant à favoriser l'innovation et la diversification et à promouvoir l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs soutiendront les activités économiques du présent et celles de l'avenir.

Pour instaurer des économies durables, il faudra aussi offrir aux habitants de l'Arctique et du Nord de l'emploi à long terme et d'autres avantages, ainsi qu'un rôle central dans le processus décisionnel. La résolution des droits fonciers et des droits de gouvernance et la négociation des avantages sous-tendent le développement économique. Le Canada s'est engagé à mener des consultations approfondies auprès des peuples autochtones sur les projets liés aux ressources et à l'infrastructure dans le cadre du processus de prise de décision, conformément aux droits ancestraux et issus de traités. La satisfaction des différentes obligations en matière de consultation, dans le respect du rôle décisionnel des groupes autochtones tel qu'il est reconnu par des traités modernes, peut contribuer à la réalisation d'économies inclusives.

Misant sur leur énorme potentiel économique, de nombreux secteurs de la région prévoient une croissance au cours des 10 prochaines années. Une grande partie de la croissance proviendra du secteur des ressources naturelles et d'autres secteurs tels :

- le tourisme;
- les pêches commerciales;
- les industries culturelles.

Certains secteurs économiques, y compris le développement des ressources, le tourisme et la navigation maritime, devraient croître à mesure que les changements climatiques modifient l'environnement du Nord, quoique les activités de ces secteurs créent de nouveaux risques pour les gens, l'infrastructure et les écosystèmes, en plus d'exercer une pression additionnelle sur la capacité de recherche et sauvetage et d'intervention en cas de catastrophe. Afin de garantir la croissance durable des économies locales et régionales, il faudra tenir compte de considérations liées aux changements climatiques.

Le commerce international et l'investissement étranger sont d'importants éléments qui contribuent à la croissance, en aidant les entreprises de l'Arctique et du Nord :

- à tirer parti des possibilités d'exportation mondiales rendues possibles par les accords de libre-échange actuels et nouveaux;
- en aidant ces entreprises à attirer et à préserver l'investissement étranger direct de manière à accroître le développement économique et la protection de l'environnement tout en veillant aux intérêts du Canada en matière de sécurité nationale.

Objectifs du but 3 :

1. Accroître la participation des Autochtones à l'économie.
2. Stimuler l'économie du Nord et de l'Arctique, au profit des habitants du Nord et de tous les Canadiens.
3. Favoriser le maintien des richesses dans le Nord et l'Arctique canadiens.
4. Réduire l'inégalité de revenu.
5. Favoriser l'innovation et soutenir des investissements dans l'extraction de ressources dans un climat froid.
6. Optimiser le développement des ressources, y compris les secteurs de l'exploitation minière et de l'énergie, tout en garantissant que ce développement soit entrepris de manière responsable, durable et inclusive.
7. Fournir le soutien nécessaire pour favoriser la croissance des entreprises.
8. En faisant fond sur une base économique solide, favoriser la diversification économique par l'innovation et les partenariats.
9. Accroître les possibilités de commerce et d'investissement.
10. Maximiser les possibilités économiques découlant des investissements dans l'infrastructure.

But 4 : La connaissance et la compréhension orientent la prise de décisions

La région de l'Arctique et du Nord du Canada est une région d'intérêt important pour les scientifiques et autres chercheurs au pays et à l'étranger. Les recherches et les observations en cours dans cette région visent à combler les lacunes sur le plan des connaissances. La cartographie et la compréhension des effets des changements climatiques, des vulnérabilités et des voies d'adaptation et de résilience sont des tâches clés pour la recherche. D'autres tâches allant de la cartographie géologique à la répartition des espèces en passant par la compréhension des répercussions socioéconomiques et culturelles du développement, sont aussi importantes.

Les habitants de l'Arctique et du Nord veulent que ces lacunes soient comblées, mais ils veulent aussi voir des changements apportés à la façon dont les connaissances sont recueillies, créées et mises en commun. Notre approche à l'égard de la recherche dans le Nord et l'Arctique comprendra :

- une participation accrue des Autochtones et des habitants de la région au processus de recherche, y compris :
 - l'établissement des priorités;
 - la conduite de la recherche en soi;
 - des observations reposant davantage sur la perspective des communautés.

Le programme de recherche comprendra davantage de recherche en sciences sociales pour répondre aux besoins pressants des communautés; le savoir autochtone et les connaissances scientifiques seront sur un pied d'égalité dans la prise de décisions.

La collaboration à l'échelle internationale joue un rôle de premier plan pour combler les lacunes relativement aux connaissances que nous possédons sur la région, notamment en raison de la complexité, de l'interconnectivité et des coûts associés à la science de l'Arctique et du Nord.

À l'échelle internationale, le Canada :

- redoublera d'efforts pour se faire le champion du savoir autochtone
- facilitera une collaboration internationale plus solide en matière de recherche.

Les détenteurs du savoir autochtone ainsi que les établissements universitaires et les installations de recherche liées aux sciences de la nature, aux sciences sociales et à la santé se sont taillé une réputation internationale en matière de connaissances et de recherches de grande qualité; il faut toutefois établir des partenariats plus significatifs et plus équitables avec les chercheurs et les institutions autochtones. Le complexe de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique au Nunavut est le plus récent ajout au réseau panarctique et arctique d'infrastructure de recherche qui accueille des scientifiques de partout dans le monde.

Objectifs du but 4 :

1. S'assurer que les habitants de l'Arctique et du Nord, y compris les jeunes et les personnes de tous les sexes, jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration des programmes de recherche et autres programmes de création de connaissances.
2. S'assurer que les habitants de l'Arctique et du Nord disposent des outils et de l'infrastructure de recherche nécessaires pour participer à tous les aspects du processus de création des connaissances.
3. Augmenter le soutien à la recherche dans les domaines de la santé, des sciences sociales et des sciences humaines.
4. Créer et conserver les connaissances conformément à l'autodétermination des peuples autochtones, en établissant un équilibre entre l'éthique, l'accessibilité et la culture.
5. Accroître la collaboration internationale en matière de science et de recherche polaires et permettre l'inclusion complète du savoir autochtone.
6. Travailler avec les partenaires à la mise en œuvre de leurs stratégies de recherche.
7. Élaborer des solutions technologiques novatrices pour répondre aux besoins sur le plan communautaire et du développement économique grandement répandus.
8. Soutenir l'élaboration de méthodes de collecte, de production et d'évaluation de données spécifiquement axées sur les populations de l'Arctique et du Nord.
9. Réduire les obstacles afin de permettre aux détenteurs de connaissances et aux organisations autochtones d'accéder au financement de la recherche.

But 5 : Les écosystèmes de l'Arctique et du Nord canadiens sont sains et résilients

Les changements climatiques font partie de la réalité des habitants du Nord et de l'Arctique canadiens. La température moyenne dans l'Arctique canadien a augmenté de deux à trois fois plus rapidement que la moyenne mondiale, ce qui a exercé une pression immense sur les communautés, les écosystèmes et les infrastructures de l'Arctique et du Nord.

De plus, la hausse des températures :

- a des répercussions généralisées sur les écosystèmes terrestres et marins;
- exacerbe les effets des menaces existantes pour la biodiversité, comme :
 - les mutations d'habitat;
 - les espèces exotiques envahissantes.

Il faut rapidement mettre en œuvre des mesures pour :

- atténuer les changements climatiques;
- s'adapter aux répercussions actuelles et futures;
- promouvoir et renforcer la résilience :
 - en déployant des efforts pour accroître la disponibilité de renseignements pertinents et l'accès à ces renseignements à l'échelle locale aux fins de la prise de décisions;
 - en renforçant la capacité de réduction du risque.

Les données environnementales recueillies auprès des services d'information et d'avertissement sur la météo, l'eau, la glace, le climat et la qualité de l'air sont d'une importance essentielle pour la connaissance situationnelle et peuvent être

mises à profit afin d'accroître la compréhension des incidences et des risques liés aux conditions environnementales évolutives.

Il sera essentiel de combler les lacunes au chapitre de l'observation terrestre dans le Nord et l'Arctique canadiens, de même que d'adapter ces services au contexte unique et aux besoins évolutifs de la région afin de soutenir la prise de décision efficace.

Cela permettra aux communautés d'être :

- mieux préparées à faire face aux urgences;
- mieux informées;
- plus résilientes pour ce qui est de composer avec les défis posés par les changements climatiques.

La réduction des autres pressions environnementales, comme la pollution, contribuera à réduire les effets indésirables. La gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et la protection et la restauration des écosystèmes sont aussi nécessaires pour protéger l'environnement et les communautés du Nord et de l'Arctique. Les peuples autochtones continuent de jouer un rôle incomparable dans l'intendance des écosystèmes du Nord, entre autres par l'entremise des programmes de gardiens, qui travaillent pour protéger les zones et les espèces fragiles, surveiller la santé écologique et préserver les sites culturels.

Les mesures prises à l'échelle nationale ne sont pas suffisantes pour gérer certains des problèmes environnementaux les plus urgents qui affectent l'Arctique et le Nord canadiens, depuis les changements climatiques, en passant par les contaminants et jusqu'à la pollution marine, car les sources des problèmes proviennent en grande partie d'autres régions. Bien que ces enjeux environnementaux soient d'une portée mondiale, ils ont une incidence disproportionnée sur la santé des Canadiens du Nord, en particulier sur les peuples autochtones qui vivent des ressources de la terre. C'est pourquoi le Canada jouera un rôle de chef de file en préconisant des mesures internationales plus opportunes et plus ambitieuses pour relever les défis environnementaux qui ont une incidence sur l'environnement et les peuples de l'Arctique et du Nord.

Objectifs du but 5 :

1. Accélérer et intensifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants de courte durée de vie au pays et à l'étranger.
2. Assurer la conservation, le rétablissement et l'utilisation durable des écosystèmes et des espèces.
3. Soutenir l'exploitation durable des espèces par les peuples autochtones.
4. Adopter une approche holistique et intégrée pour la planification, la gestion et le développement de l'environnement de l'Arctique et du Nord.
5. Conclure des partenariats avec les territoires, les provinces et les peuples autochtones pour reconnaître, gérer et conserver les régions importantes sur les plans culturel et environnemental.
6. Favoriser une meilleure compréhension des répercussions des changements climatiques et des options d'adaptation grâce à la surveillance et à la recherche, y compris des approches dirigées par les Autochtones et des approches communautaires.
7. Accroître le soutien des efforts d'adaptation et de résilience au climat.
8. Mieux comprendre la vulnérabilité des écosystèmes et la biodiversité, ainsi que les effets des changements environnementaux.
9. Assurer un transport maritime sécuritaire et écoresponsable.
10. Désaffecter ou assainir tous les sites contaminés.
11. Renforcer la prévention et l'atténuation de la pollution à l'échelle régionale, nationale et internationale.

But 6 : L'ordre international fondé sur des règles dans l'Arctique réagit efficacement aux nouveaux défis et aux nouvelles possibilités

L'Arctique circumpolaire est bien connu pour sa stabilité et son degré élevé de collaboration internationale, produit de l'ordre international solide fondé sur des règles dans l'Arctique, que le Canada a grandement contribué à façonner. L'ordre international fondé sur des règles est la somme des règles, des normes et des institutions internationales qui régissent les affaires internationales. L'intérêt national et mondial en bénéficie, car cet ordre favorise la paix et la stabilité pour l'Arctique, des conditions qui sont nécessaires pour que les communautés de l'Arctique et du Nord puissent prospérer sur les plans social, économique et environnemental.

L'ordre international n'est pas statique; il évolue avec le temps et s'adapte aux nouvelles possibilités et aux nouveaux défis. La région de l'Arctique et du Nord se trouve dans une période de changement rapide qui est le résultat des changements climatiques et de l'évolution des tendances géopolitiques. Par conséquent, les règles et les institutions internationales devront également évoluer pour relever les nouveaux défis et saisir les nouvelles occasions qui se présentent dans la région. Comme cela a été fait par le passé, le Canada réaffirmera son leadership international à ce moment crucial, en partenariat avec les habitants du Nord et les peuples autochtones, pour s'assurer que l'ordre international en évolution est structuré de manière à protéger et à promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada. Ces intérêts et ces valeurs sont largement partagés par les États de l'Arctique et comprennent :

- l'amélioration de la vie des populations autochtones et des habitants du Nord;

- la protection de l'environnement fragile de la région;
- le renforcement des voix des habitants du Nord, en particulier des peuples autochtones.

Les règles et les institutions internationales qui font partie de l'ordre international fondé sur les règles joueront également un rôle essentiel pour aider le Canada à résoudre ses différends frontaliers de longue date et les chevauchements du plateau continental de l'Arctique.

Objectifs du but 6 :

1. Dynamiser le leadership du Canada au sein des forums multilatéraux où se tiennent les discussions et se prennent les décisions sur les questions polaires.
2. Accroître la représentation et la participation des Canadiens de l'Arctique et du Nord dans les tribunes et les négociations internationales pertinentes.
3. Renforcer la participation bilatérale avec les États arctiques ainsi que les États et acteurs non arctiques.
4. Définir plus clairement les aires marines et les frontières du Canada dans l'Arctique.

But 7 : L'Arctique et le Nord et leurs habitants sont en sécurité et bien défendus

Dans l'Arctique et le Nord, comme dans le reste du Canada, la sécurité et la défense sont des conditions essentielles à l'établissement de communautés saines, d'économies fortes et d'un environnement durable. Les changements climatiques ont des effets importants sur la vie et le bien-être des habitants du Nord, car ils constituent une menace pour la sécurité alimentaire et le transport des biens essentiels et mettent en danger la stabilité et le fonctionnement des écosystèmes fragiles et des infrastructures essentielles.

Alors que la région devient de plus en plus accessible en raison des effets des changements climatiques et de l'amélioration des technologies pour les régions froides, la région devient un domaine d'importance internationale sur le plan stratégique, militaire et économique, les États arctiques et non arctiques manifestant un intérêt diversifié à l'égard du potentiel de la région.

- Les activités touristiques, la recherche scientifique et commerciales nationales et étrangères dans l'Arctique canadien et circumpolaire ne cessent d'augmenter.
- On observe également une augmentation de la circulation maritime dans les diverses voies navigables communément appelées le « passage du Nord-Ouest », qui fait partie des eaux intérieures du Canada.

Il existe une relation hors du commun entre la terre et ces voies maritimes dans le Nord du Canada. Pendant des milliers d'années, les Inuits ont habité l'Arctique canadien, ils l'ont traversé, y ont pratiqué la chasse, la pêche et la trappe, sans faire la distinction entre les terres gelées et la mer gelée. Ces pratiques se poursuivent et demeurent essentielles à la culture et à l'économie inuites d'aujourd'hui.

Dans l'environnement de plus en plus complexe de l'Arctique et du Nord d'aujourd'hui, la sécurité du Nord repose sur la capacité de renforcer la gestion des urgences et la sécurité des communautés, y compris la présence et la capacité accrues de répondre de fournisseurs de services de sécurité, comme :

- les Forces armées canadiennes;
- la Gendarmerie royale du Canada;
- l'Agence des services frontaliers du Canada.⁷

Le renforcement de la gestion des urgences exige une stratégie coordonnée, prévoyant la participation accrue des représentants autochtones; celle-ci sera essentielle afin d'améliorer la résilience et les capacités des communautés en situation d'urgence et de catastrophe naturelle.

Les communautés du Nord doivent composer avec différents facteurs de risque et défis qui ont une incidence sur leur capacité à s'attaquer aux questions soulevées par la criminalité, comme l'éloignement géographique et les capacités restreintes. Il est important de mettre en œuvre des initiatives de prévention de la criminalité et de planification de la sécurité communautaire culturellement adaptées qui renforcent les connaissances et les capacités nécessaires au soutien de communautés saines, sûres et fortes.

Une meilleure connaissance de la situation, que fourniront, entre autres, le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et les centres d'opérations de la sécurité maritime, sera également essentielle à la protection du Nord d'aujourd'hui et de demain. Dans ce contexte, le Canada continuera à :

- démontrer sa souveraineté;
- défendre l'Amérique du Nord contre les menaces militaires classiques et perfectionnées;

- protéger l'intégrité et la durabilité de l'économie, de l'environnement et des infrastructures essentielles du Nord;
- mettre en place un réseau de transport sûr et sécuritaire;
- protéger l'avantage technologique des Forces armées canadiennes dans la défense du Nord;
- gérer efficacement la sécurité frontalière;
- améliorer la capacité de la Garde côtière canadienne à fournir aux partenaires une connaissance essentielle du domaine maritime;
- appuyer la sécurité et la prospérité des populations du Nord.

La participation de tous les ordres de gouvernement, des peuples et des communautés autochtones et du Nord ainsi que celle des alliés et les partenaires internationaux sera importante.

Objectifs du but 7 :

1. Renforcer la coopération du Canada avec ses partenaires nationaux et internationaux sur les questions touchant la sûreté, la sécurité et la défense.
2. Rehausser la présence militaire du Canada, de même que prévenir les incidents de sécurité dans l'Arctique et le Nord et intervenir le cas échéant.
3. Renforcer la connaissance du domaine et les capacités de surveillance et de contrôle du Canada dans l'Arctique et le Nord.
4. Appliquer les cadres réglementaires et législatifs du Canada qui régissent les transports, l'intégrité des frontières et la protection environnementale dans l'Arctique et le Nord.
5. Accroître les capacités en matière de gestion des urgences de l'ensemble de la société des communautés de l'Arctique et du Nord.
6. Soutenir la sécurité des communautés par l'intermédiaire d'initiatives de prévention de la criminalité et de services de police efficaces et adaptés sur le plan culturel.

⁷ Le chapitre sur la sécurité, la sûreté et la défense du *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* ne décrit pas tout ce que les Forces armées canadiennes font pour défendre l'Arctique et le Nord canadiens. On trouvera un compte rendu détaillé de toutes les activités des Forces armées dans l'Arctique dans la politique de défense du Canada intitulée : *Protection, Sécurité, Engagement*.

But 8 : Les mesures de réconciliation renforcent l'autodétermination et créent des relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones

Dans son rapport final, la Commission de vérité et réconciliation du Canada dit ce qui suit pour décrire la réconciliation « [...] la réconciliation consiste à établir et à maintenir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones dans ce pays. Pour y arriver, il faut prendre conscience du passé, reconnaître les torts qui ont été causés, expier les causes et agir pour changer les comportements ».

La Qikiqtani Truth Commission, établie au Nunavut, en a aussi appelé à une nouvelle relation entre le gouvernement et les Inuits Qikiqtani, ancrée dans [Traduction] « la connaissance et la reconnaissance des méfaits passés, et un engagement des deux parties à travailler conjointement pour bâtir un avenir meilleur ». Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a publiquement reconnu les incidences négatives de ses politiques antérieures sur les peuples autochtones, par exemple dans :

- la Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens en 2008;
- les Excuses pour la réinstallation d'Inuits dans l'Extrême arctique en 2010;
- la Déclaration d'excuses présentée par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats indiens de Terre-Neuve-et-Labrador en 2017.

Objectifs du but 8 :

1. Honorer, défendre et mettre en œuvre les droits des peuples autochtones de l'Arctique et du Nord, y compris ceux énoncés dans les traités historiques et modernes et dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.
2. Modifier les pratiques et les processus opérationnels fédéraux à l'appui d'une autodétermination et d'une représentation accrues des peuples autochtones de l'Arctique et du Nord, et reconnaître l'environnement opérationnel unique de divers gouvernements autochtones et publics dans l'Arctique et du Nord.
3. Veiller à ce que les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord aient la possibilité, le choix et la capacité de conclure des traités, des accords et autres arrangements constructifs avec la Couronne, qui jettent les bases de relations permanentes.

Le gouvernement du Canada continuera à corriger les erreurs commises par le passé, à reconnaître ses torts et à sensibiliser le public. Le gouvernement s'engage également à prendre des mesures pour améliorer et renouveler ses relations avec les peuples autochtones par l'intermédiaire d'approches fondées sur les distinctions qui respectent les droits, les intérêts et les circonstances uniques des Inuits, des Premières Nations et des Métis. Le gouvernement du Canada est en voie de faire de la reconnaissance et de la mise en œuvre des droits le fondement de sa relation avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis. Le Canada s'est également engagé à chercher de nouvelles façons de travailler avec ces peuples, par l'entremise du Partenariat entre les Inuits et la Couronne et d'autres mécanismes bilatéraux permanents créés pour faire progresser conjointement les priorités communes.

L'amélioration et le transfert de la gouvernance pour donner à tous les habitants de l'Arctique et du Nord du Canada plus de contrôle sur leur vie sous-tendront la réconciliation, accroîtront les capacités à long terme et contribueront à l'établissement de communautés plus saines et plus résilientes. La grande majorité des gouvernements autonomes autochtones se trouvent dans le Nord. Les gouvernements populaires ont également permis de mettre en place des approches novatrices à l'égard de l'autodétermination.

Le gouvernement fédéral a, entre autres rôles, de faire progresser l'autodétermination pour les résidents de l'Arctique et du Nord canadiens, ce qui comprend le transfert de pouvoirs semblables à ceux des provinces aux gouvernements territoriaux. On permet ainsi d'adopter une approche locale à l'égard de la réconciliation, que les habitants de l'Arctique et du Nord suivront ensemble.

En plus de reconnaître les droits et les formes novatrices de gouvernance et de collaboration, la réconciliation dans l'Arctique et le Nord canadiens signifie de combler les écarts socioéconomiques qui existent entre les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord et d'autres Canadiens. Le Canada travaillera avec les gouvernements et les organisations autochtones, les territoires, les provinces et d'autres partenaires pour y remédier. Il le fera, en partie, par la mise en œuvre :

- des *Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*;
- de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;
- des buts et objectifs exposés dans le présent cadre.

4. Réhabiliter, revitaliser, maintenir et renforcer les cultures des peuples autochtones de l'Arctique et du Nord, y compris leurs langues et leurs systèmes de connaissances.
5. Honorer les engagements restants liés aux transferts des responsabilités, y compris le transfert des responsabilités en matière de gestion des terres, des eaux intérieures et des ressources au Nunavut.

6. Travailler avec les gouvernements et les organisations autochtones, les provinces, les territoires et d'autres partenaires pour pallier les écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord et d'autres Canadiens.
7. Continuer de corriger les torts causés aux peuples autochtones par le passé.

Conclusion :

Prochaines étapes

L'élaboration du présent cadre a renforcé les relations de collaboration entre les partenaires du cadre et entre les ministères du gouvernement fédéral. Cette élaboration de nouvelles façons de travailler ensemble est en soi une réalisation importante.

Au cours de la deuxième étape du cadre, des mécanismes de gouvernance seront élaborés conjointement au moyen de discussions entre les partenaires du cadre, les gouvernements et les organisations des peuples autochtones qui ont travaillé ensemble à la première partie du cadre. Ces mécanismes décriront comment les partenaires collaboreront régulièrement pour échanger des renseignements et évaluer les progrès de la mise en œuvre du cadre, en mettant à profit les développements importants en matière de gouvernance au cours des 50 dernières années. Les mécanismes de gouvernance :

- appuieront le paysage juridique et institutionnel créé par le transfert des responsabilités, les traités modernes et les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale;
- respecteront les principes de partenariat énoncés dans *Un nouveau modèle de leadership partagé dans l'Arctique*, le rapport définitif de Mary Simon, représentante spéciale du ministre sur le leadership dans l'Arctique;
- répondront aux attentes des partenaires pour une participation importante et continue dans les décisions stratégiques liées à leurs intérêts;
- offriront une tribune où tous les partenaires pourront se réunir régulièrement pour tenir des discussions collaboratives sur la mise en œuvre du cadre;
- témoigneront d'un engagement à l'égard de la réconciliation dans le contexte de relations fédérales-provinciales-territoriales-autochtones renouvelées;
- feront en sorte que les forums existants, tels que le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, le Forum du Yukon et le Conseil intergouvernemental des Territoires du Nord-Ouest, sont mis à profit pour faciliter la mise en œuvre;
- tiendront compte des autorisations et des pouvoirs des gouvernements territoriaux, provinciaux et autochtones.

L'investissement financier dans le cadre fera partie intégrante de son succès. Les partenaires travailleront ensemble pour élaborer un plan de mise en œuvre et d'investissement. Ce plan soulignera comment les nouveaux investissements et d'autres leviers économiques et réglementaires seront mis à profit pour contribuer à la mise en œuvre du cadre.



Le plan de mise en œuvre et d'investissement :

- définira les nouveaux investissements;
- fournira des renseignements sur la façon dont les initiatives de financement des partenaires appuient et s'harmonisent avec les buts et les objectifs décrits dans l'énoncé de politique du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, y compris dans les chapitres des partenaires;
- assurera l'harmonisation stratégique et la souplesse des investissements pour tenir compte de la nature unique de « faire des affaires » dans l'Arctique et le Nord;
- définira les indicateurs, les données à recueillir et les engagements en matière de production de rapports liés au financement et aux initiatives destinés à des fins précises.

Principes du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord

Les principes présentés ci-dessous visent à orienter la mise en œuvre du Cadre de façon continue :

- Les décisions concernant l'Arctique et le Nord seront prises en partenariat avec les habitants du Nord, et avec leur participation, afin de tenir compte de leurs droits, besoins et perspectives.
- Les droits et les compétences des gouvernements fédéral, territoriaux, provinciaux, autochtones et municipaux du Canada seront respectés.
- Le développement doit être durable et holistique, et intégrer des considérations sociales, culturelles, économiques et environnementales.
- La réconciliation continue avec les peuples autochtones, prenant les travaux de la Commission de vérité et réconciliation comme point de départ, est essentielle à la réussite.
- Étant donné que les changements climatiques sont bien réels dans la région, les initiatives tiendront compte de leurs diverses répercussions, notamment de leur incidence sur les populations autochtones du Nord, qui continuent de dépendre de la terre et de la faune pour leur culture, leur économie traditionnelle et leur sécurité alimentaire.





- Les politiques et les programmes refléteront un engagement à l'égard de la diversité et de l'égalité ainsi que de l'utilisation d'outils d'analyse comme l'analyse comparative entre les sexes plus pour évaluer les répercussions possibles sur divers groupes de personnes.
- Le cadre respectera l'approche fondée sur les distinctions pour s'assurer que les droits, les intérêts et la situation propres aux Inuits et aux Métis et aux Premières Nations de l'Arctique et du Nord soient reconnus, confirmés et mis en œuvre.
- Le gouvernement du Canada reconnaît les Inuits, les Premières Nations et les Métis en tant que peuples autochtones du Canada, formant des communautés distinctes et titulaires de droits, ayant leur propre histoire, y compris avec la Couronne.
 - Les travaux visant à nouer des relations renouvelées fondées sur la reconnaissance de droits, le respect, la coopération et le partenariat doivent refléter les intérêts, les priorités et la situation propres à chaque peuple.
- Chaque secteur de la société, du secteur privé aux universités et collèges, au secteur sans but lucratif, aux organismes communautaires et aux particuliers canadiens, a un rôle important à jouer pour assurer la force de l'Arctique et du Nord canadiens.

Chapitre international

Notre réalité

Le Canada est l'un des huit États de l'Arctique. Les autres sont les États-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège, le Royaume du Danemark (y compris le Groenland et les îles Féroé), la Russie et la Suède. Quatre millions de personnes vivent dans l'Arctique circumpolaire et environ un demi-million d'entre elles sont issues de peuples autochtones.

L'Arctique circumpolaire est bien connu pour son degré élevé de collaboration internationale sur un large éventail de questions, un produit de l'ordre international solide fondé sur des règles correspondant à la somme des codes, des normes et des institutions internationales qui régissent

les affaires internationales dans l'Arctique. Malgré l'intérêt accru envers la région de la part des États arctiques et non arctiques, le Canada continue de collaborer efficacement avec ses partenaires nationaux et internationaux pour veiller à ce que l'Arctique demeure une région de paix et de stabilité.

Pour le Canada, le Conseil de l'Arctique constitue le principal forum en matière de coopération dans l'Arctique. Créé en 1996 à Ottawa, le conseil réunit les États de l'Arctique, les peuples autochtones et des observateurs afin de discuter du développement durable et de la protection de l'environnement arctique, des questions importantes pour les

Participants permanents

Six organisations autochtones ont le statut de participant permanent au Conseil de l'Arctique. Cette catégorie de participant a été créée pour permettre la consultation pleine et entière des représentants autochtones de l'Arctique et leur participation active au sein du Conseil.

Les peuples autochtones du Canada sont représentés par les organisations suivantes :

- **Le Conseil des Athabascans de l'Arctique** représente environ 45 000 personnes qui vivent dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et en Alaska.
- **Le Conseil international des Gwich'in** représente environ 9 000 Gwich'in qui vivent dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et en Alaska.
- **Le Conseil circumpolaire inuit** représente environ 160 000 Inuits du Canada, de l'Alaska, de la Tchoukotka (Russie) et du Groenland.



résidents du Nord. Le conseil se distingue par l'inclusion d'organisations autochtones siégeant aux côtés des États de l'Arctique et participant aux discussions. Cet arrangement s'est avéré essentiel pour la réussite du conseil, car il permet de faire en sorte que les perspectives des Autochtones soient entendues et prises en considération dans les délibérations et les décisions du conseil.

Les travaux du Conseil de l'Arctique ont mené à la création d'autres structures qui examinent des enjeux spécifiques, tels que : le Forum des gardes côtières de l'Arctique qui étudie la coordination des interventions en mer en cas d'urgence, le Conseil économique de l'Arctique qui vise le développement économique ainsi que la création de l'Université de l'Arctique qui est un organisme ciblant l'éducation et la recherche sur l'Arctique. Parmi les autres institutions multilatérales importantes pour le Canada, mentionnons un certain nombre d'organismes des Nations Unies qui prennent des décisions ayant des incidences sur l'Arctique en ce qui concerne un large éventail de sujets, notamment les changements climatiques, la navigation et les contaminants.

Un vaste cadre juridique international s'applique à l'océan Arctique. Le droit de la mer, y compris la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*,

définit les droits, les pouvoirs et les obligations des États dans les diverses zones maritimes, le processus visant à définir les limites extérieures du plateau continental, la navigation, la gestion des ressources naturelles, la protection du milieu marin et d'autres utilisations de la mer.

Le Canada est l'un des cinq États côtiers de l'océan Arctique (A5); les autres États membres du groupe A5 sont le Royaume du Danemark, la Norvège, la Russie et les États-Unis. Les États membres du groupe A5 ont évidemment intérêt à participer à la prise de décisions liées à la gestion de l'océan Arctique.

Il existe un nombre croissant de traités juridiquement contraignants portant sur une vaste gamme de thèmes spécifiques à l'Arctique. Trois traités importants et juridiquement contraignants sur la coopération scientifique, la préparation et les interventions en cas de déversement d'hydrocarbures, ainsi que la recherche et le sauvetage, ont été négociés sous l'égide du Conseil de l'Arctique. Des traités ont également été négociés à l'extérieur du Conseil de l'Arctique, sur des questions telles que, par exemple, la gestion des pêches, de l'ours blanc et du caribou.

Bien que le Canada ait une longue tradition de coopération bilatérale avec les États arctiques pour

réglé des questions d'intérêt commun, la coopération avec les États non arctiques est un domaine de collaboration nouveau et croissant. Treize États non arctiques d'Europe et d'Asie ont été admis à titre d'observateurs accrédités au Conseil de l'Arctique. Bon nombre de ces États ont élaboré leurs propres politiques et stratégies pour l'Arctique et cherchent à accroître leur présence dans la région.

La coopération internationale dans la région arctique, comme dans d'autres régions du monde, est guidée par le *Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030*. Le *Programme 2030* est un cadre global axé sur le développement humain. Il comprend 17 objectifs de développement durable (ODD) établissant un équilibre entre les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable et intégrant des éléments de paix, de gouvernance et de justice. Comme les ODD ont une portée universelle, le Canada s'est engagé à les mettre en œuvre tant sur son territoire qu'à l'étranger.

Défis et possibilités

L'Arctique est une région géopolitique importante. L'intérêt mondial pour cette région est en plein essor car elle est profondément touchée par les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Les changements climatiques rendent les eaux arctiques plus accessibles, ce qui suscite un intérêt international croissant pour les perspectives de développement de la navigation, des pêches et des ressources naturelles dans l'Arctique. En même temps, la communauté internationale s'intéresse de plus en plus à la protection de l'écosystème fragile de l'Arctique contre les effets des changements climatiques.

Le gouvernement du Canada s'emploie à affirmer avec fermeté sa présence dans le Nord. La souveraineté du Canada dans l'Arctique est une réalité bien établie depuis longtemps. Tous les jours, à travers un vaste éventail d'activités, les gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales expriment de façon continue la souveraineté du Canada sur ses terres et ses eaux arctiques. Le Canada continuera d'exercer l'ensemble de ses droits et de sa souveraineté sur son territoire terrestre et ses eaux arctiques, y compris celles du passage du Nord-Ouest.

Pour ce qui est de l'avenir, le Canada voit trois occasions majeures pour la région de l'Arctique :

- 1. Renforcer l'ordre international fondé sur des règles dans l'Arctique :** cela a permis à la région de demeurer pacifique et stable. L'ordre international dans l'Arctique n'est pas statique; les règles et les processus évoluent au fil du temps pour tenir compte de nouveaux défis et possibilités. Le Canada a l'occasion de dynamiser son leadership mondial pour s'assurer que l'ordre international dans l'Arctique en constante évolution est façonné de manière à protéger et à promouvoir les valeurs et les intérêts canadiens. Cela comprend la sécurité humaine et environnementale, l'égalité des genres, ainsi que la participation significative des résidents du Nord aux processus décisionnels, plus particulièrement la participation des peuples autochtones.
- 2. Définir plus clairement les frontières de l'Arctique canadien :** notamment en poursuivant le processus de reconnaissance internationale des limites extérieures du plateau continental du Canada dans l'océan Arctique et en cherchant des moyens appropriés de résoudre les problèmes de frontières en instance. Le Canada s'appuiera sur les organisations internationales et les règles internationales de droit pour régler ces questions.
- 3. Étoffer l'engagement international du Canada sur les priorités de l'Arctique et du Nord du Canada :** cela inclut notamment le développement socioéconomique, la mise en valeur du savoir sur l'Arctique, la protection de l'environnement et la réconciliation avec les peuples autochtones. Dans un contexte mondialisé, tous les ordres de gouvernement doivent utiliser les leviers politiques nationaux et internationaux disponibles afin de régler les nombreux problèmes qui concernent l'Arctique et le Nord du Canada. Ces travaux seront guidés par l'engagement du Canada à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et à faire progresser les droits des Autochtones dans le monde.



Dans tous les domaines de coopération proposés dans l'Arctique, le Canada continuera à promouvoir l'intégration de l'égalité des genres et de la diversité au sein des projets et initiatives, tout en s'inspirant de la politique étrangère féministe du Canada. Comme ailleurs au pays, les populations de l'Arctique et du Nord sont diversifiées et les politiques doivent être adaptées à leurs besoins spécifiques d'après leurs genres, leurs orientations sexuelles, leurs appartenances ethniques ainsi que leurs conditions socioéconomiques. Nous savons par expérience que la diversité et l'égalité des genres sont deux forces qui peuvent stimuler le développement socioéconomique dans l'Arctique si elles sont respectées.

Priorités et activités proposées

Dorénavant, le Canada poursuivra une politique internationale sur l'Arctique vigoureuse et fondée sur des principes clairs qui lui permettra de tenir compte des trois occasions majeures ci-dessus dans l'Arctique circumpolaire. Afin de rencontrer ces opportunités, les activités internationales du Canada seront guidées par les six objectifs suivants.

Objectif : l'ordre international fondé sur des règles dans l'Arctique réagit efficacement aux nouveaux défis et aux nouvelles possibilités

L'engagement international du Canada contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

- dynamiser le leadership du Canada au sein des forums multilatéraux où se tiennent les discussions et se prennent les décisions sur les questions polaires;
- accroître la représentation et la participation des Canadiens de l'Arctique et du Nord dans les tribunes et les négociations internationales pertinentes;
- renforcer la collaboration bilatérale avec les États arctiques ainsi que les États et acteurs non arctiques;
- définir plus clairement les aires marines et les frontières du Canada dans l'Arctique.

Un ordre international efficace fondé sur des règles dans l'Arctique est essentiel pour maintenir la paix et la stabilité dans la région et aider les peuples de l'Arctique et du Nord à prospérer sur le plan social, économique et environnemental. Le Canada utilisera et appuiera l'ordre international de quatre façons fondamentales.

Premièrement, nous renforcerons notre leadership et notre présence dans les principaux forums multilatéraux qui prennent des décisions ayant des incidences sur l'Arctique. Nous nous concentrerons sur la participation du Canada au Conseil de l'Arctique, en cherchant à accroître les retombées des travaux du conseil sur les résidents du Nord. Nous prioriserons la participation et la contribution significative du Canada aux travaux des divers groupes de travail du Conseil de l'Arctique, en privilégiant le développement humain, y compris les questions sociales, sanitaires, économiques et culturelles. Nous continuerons également de plaider en faveur de la modernisation du Conseil de l'Arctique, notamment à propos de sa présente transition en tant qu'organisme influençant la conception de politiques publiques à un organisme décisionnel sur les politiques publiques de l'Arctique.

Nous poursuivrons aussi l'amélioration du suivi et de la mise en œuvre nationale des recommandations et décisions du conseil et l'amélioration de la communication stratégique des résultats du conseil au pays et à l'étranger.

En tant qu'État côtier, le Canada travaillera avec ses partenaires à optimiser la gestion de l'océan Arctique entre autres grâce à la mise en œuvre de *l'Accord international visant à prévenir la pêche non réglementée en haute mer dans l'océan Arctique central*. Dès l'entrée en vigueur de l'accord, le Canada aura l'obligation juridique de mettre en œuvre les objectifs de l'accord, dont un programme conjoint de recherche scientifique et de suivi de l'état de l'océan Arctique. Le Canada participera également à d'autres forums multilatéraux majeurs, notamment le Conseil économique de l'Arctique, le Forum des gardes côtières de l'Arctique, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et les principaux organismes des Nations Unies prenant des décisions influençant l'Arctique, notamment l'Organisation maritime internationale et l'Organisation météorologique mondiale.

Dynamiser le leadership du Canada dans l'Arctique

Le Canada accorde une grande importance au renforcement de son leadership au Conseil de l'Arctique pour préserver l'ordre international fondé sur des règles dans l'Arctique.

Pour appuyer cet objectif, le Canada s'engage à prendre les mesures suivantes :

- renforcer la capacité du gouvernement du Canada de contribuer aux travaux des groupes de travail et des groupes d'étude du Conseil de l'Arctique;
- établir un secrétariat permanent canadien pour le Groupe de travail sur le développement durable qui renforcera les travaux du Conseil de l'Arctique sur la dimension humaine;
- fournir un financement accru, coordonné et stable pour renforcer la capacité des participants permanents autochtones établis au Canada à participer à des projets du Conseil de l'Arctique.

Deuxièmement, le Canada prévoit d'accroître la représentation et la participation des Canadiens de l'Arctique et du Nord, plus particulièrement les Autochtones, aux tribunes et aux négociations internationales pertinentes. Le Canada a pu constater directement la précieuse contribution que font les Autochtones et les résidents du Nord au Conseil de l'Arctique en présentant à la table de négociation leurs préoccupations et points de vue uniques et la façon dont cela mène à de meilleures décisions. Toutefois, les participants permanents autochtones ont beaucoup de mal à composer avec la charge de travail croissante du Conseil de l'Arctique et d'autres tribunes multilatérales qui prennent des décisions touchant l'Arctique. Le Canada s'emploiera donc à renforcer la capacité des participants permanents autochtones établis au Canada et à plaider en faveur d'une meilleure représentation des peuples autochtones de l'Arctique et du Nord dans les instances internationales pertinentes et les grands événements multipartites, ainsi que lors de la négociation de traités.

Le Canada adoptera également une approche plus collaborative à l'égard de la politique internationale de l'Arctique au moyen d'un dialogue régulier et soutenu avec les gouvernements territoriaux et provinciaux, les partenaires autochtones ainsi que les peuples de l'Arctique et du Nord. Nous renforcerons les mécanismes participatifs nationaux existants en lien avec la politique internationale canadienne de l'Arctique qui réunissent les représentants fédéraux, territoriaux, provinciaux et autochtones. Nous promouvoir la participation des territoires, des provinces et des organisations autochtones au sein de la délégation canadienne, lors de réunions internationales sur l'Arctique, pendant les grands événements multipartites tels que *l'Arctic Circle* et la négociation de traités. Nous accroîtrons les efforts de communication au Canada afin de mieux informer les peuples de l'Arctique et du Nord de l'engagement international du Canada dans l'Arctique et les tenir à jour sur le déroulement des activités. Nous intensifierons également notre mobilisation auprès des jeunes et de la société civile de l'Arctique et du Nord afin de créer de nouveaux partenariats à l'appui d'objectifs communs dans la région.

Troisièmement, le Canada renforcera la coopération bilatérale avec les États arctiques ainsi que les principaux États et acteurs non arctiques en optimisant son réseau mondial de missions diplomatiques. Plus précisément, nous ciblerons la coopération avec nos partenaires nord-américains de l'Arctique, soit les États-Unis (Alaska) et le Royaume du Danemark (Groenland). Les similitudes démographiques, géographiques et socioéconomiques entre la région de l'Arctique et du Nord du Canada, l'Alaska et le Groenland constituent de solides arguments en faveur de la coopération. Nous travaillerons également en étroite collaboration avec nos partenaires territoriaux, provinciaux et autochtones afin de cerner les nouvelles possibilités de coopération infranationale avec l'Alaska et le Groenland. Nous élargirons notre participation à des partenariats bilatéraux actuels comme le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord.

De plus, nous normaliserons avec les États-Unis un dialogue bilatéral sur les questions arctiques, ce qui permettra de renforcer le rôle de leadership que jouent les deux pays dans les questions arctiques et ainsi d'améliorer les relations bilatérales canado-américaines entre gouvernements et résidents du Nord.

Nous poursuivrons une coopération accrue avec les cinq États nordiques (le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède) en tant que partenaires ayant des objectifs similaires et offrant une perspective régionale clé. Nous atteindrons cet objectif en nous efforçant d'établir un dialogue bilatéral régulier sur l'Arctique avec ces cinq États nordiques. Nous explorerons aussi les possibilités de coopération régionale dans le cadre de projets avec des organismes nordiques intéressés, tels que le Conseil nordique des ministres.

Nous prendrons des mesures pour relancer un dialogue bilatéral régulier avec la Russie sur les questions arctiques, dans des domaines prioritaires : les questions autochtones, la coopération scientifique, la protection de l'environnement, la navigation, ainsi que la recherche et le sauvetage. Ces sujets représentent les intérêts, les priorités et les défis communs du Canada et de la Russie, ainsi que les préoccupations des communautés de l'Arctique et du Nord qui luttent pour s'adapter et prospérer dans des conditions en rapide évolution, incluant la perte de la glace de mer, le dégel du pergélisol et l'érosion des sols.

Nous considérerons l'établissement de dialogues dans l'Arctique avec les principaux États et acteurs non arctiques, lorsque cela s'avère pragmatique, pour discuter d'enjeux d'intérêt commun. Nous accorderons la priorité à la coopération avec les États et acteurs non arctiques dont les valeurs et les intérêts scientifiques, environnementaux ou économiques correspondent aux priorités des populations canadiennes vivant dans l'Arctique et dans le Nord, ainsi qu'aux intérêts canadiens en matière de sécurité nationale. Un autre critère important de collaboration portera sur la défense des valeurs et des intérêts du Canada, tel que l'exploitation durable de la faune arctique et le droit des Autochtones à l'autodétermination.

Plateau continental

Le Canada a déposé une demande de 2 100 pages concernant son plateau continental dans l'océan Arctique le 23 mai 2019. La demande a été préparée conformément aux dispositions scientifiques et juridiques de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La demande couvre 1,2 million de kilomètres carrés de fonds marins et de sous-sol dans l'océan Arctique et comprend le pôle Nord.

Quatrièmement, le Canada s'efforcera de délimiter plus clairement ses aires marines et ses frontières dans l'Arctique. Il a présenté à la Commission des limites du plateau continental une soumission concernant la délimitation de son plateau continental dans l'océan Arctique. Après le dépôt de la soumission, le Canada travaillera à obtenir une reconnaissance internationale pour la délimitation de ses frontières. Le Canada cherchera également l'occasion de régler pacifiquement trois différends frontaliers en suspens, conformément au droit international, dont un entre le Canada et les États-Unis dans la mer de Beaufort, ainsi que deux différends entre le Canada et le Royaume du Danemark (mer de Lincoln et île Hans). De plus, il fera de même avec tout chevauchement possible avec son plateau continental. Enfin, le Canada modernisera les informations utilisées pour établir les données de référence à partir desquelles sont mesurées les aires maritimes du Canada dans l'Arctique.

Objectif : les peuples autochtones de l'Arctique canadien et du Nord sont résilients et en santé

L'engagement international du Canada contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

- éradiquer la faim;
- réduire le nombre de suicides;
- améliorer le bien-être physique et mental;
- créer un milieu favorisant le développement des enfants, en mettant l'accent sur l'éducation, la culture, la santé et le bien-être;
- combler les écarts en matière de réussite éducative;
- soutenir des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement des compétences continues, y compris des connaissances et des compétences autochtones;
- renforcer les liens culturels et familiaux des Autochtones au-delà des frontières internationales.

Les personnes et les communautés demeureront au cœur de l'engagement international du Canada dans l'Arctique. Le Canada concentrera son engagement international sur la promotion de la santé et de la résilience des peuples de l'Arctique et du Nord, tant au pays qu'à l'étranger. Cet engagement se fera selon une approche holistique et intégrée, en reconnaissant l'interdépendance entre la santé physique et mentale, l'éducation, la sécurité alimentaire et le développement économique.

Participation des jeunes

En tant qu'important groupe démographique dans l'Arctique canadien et dans le Nord, les jeunes sont un atout pour le développement de collectivités résilientes et saines. Le Canada s'est engagé à offrir aux jeunes de l'Arctique et du Nord des possibilités accrues de participer au programme international du Canada dans l'Arctique et d'en tirer profit.

Pour appuyer cet objectif, le Canada s'engage à prendre les mesures suivantes :

- augmenter stratégiquement les activités et les programmes de l'Université de l'Arctique (réseau international d'universités, de collèges et d'instituts de recherche et d'autres organisations qui s'intéressent à l'éducation et à la recherche dans l'Arctique et à son sujet) dans l'Arctique et le Nord du Canada;
- accroître les possibilités pour les jeunes de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique et des programmes internationaux du Canada dans l'Arctique.

La politique internationale du Canada favorisera les possibilités d'apprentissage et le développement des compétences des résidents de l'Arctique et du Nord. Le Canada appuiera l'échange d'informations au sein des États arctiques et le partage des pratiques exemplaires concernant l'apprentissage des jeunes enfants, l'enseignement postsecondaire, ainsi que le développement des compétences professionnelles des collectivités éloignées de l'Arctique et du Nord. Nous continuerons également à prendre des mesures qui procurent aux jeunes de l'Arctique et du Nord du Canada des possibilités d'apprentissage à l'étranger.

La sécurité alimentaire est une question cruciale pour les populations canadiennes de l'Arctique et du Nord. Le Canada collaborera avec les autres États de l'Arctique pour recenser les pratiques exemplaires qui permettent d'accroître la production alimentaire de la région et de réduire ainsi l'insécurité alimentaire. Nous tiendrons compte du fait que les Autochtones et les femmes sont touchés de façon disproportionnée par l'insécurité alimentaire.

La prestation des services de soins de santé peut s'avérer difficile dans l'Arctique et dans le Nord en raison du manque d'infrastructures et de professionnels formés, de la petite population

dispersée sur de vastes superficies et de la nécessité d'offrir des services inclusifs de manière culturellement appropriée et adaptée aux besoins. Les États arctiques ont pris différentes mesures pour relever ces défis, ce qui offre des possibilités de tirer des leçons de leurs expériences respectives. Le Canada priorisera l'échange d'informations au sein des États arctiques sur les pratiques exemplaires de la prestation de soins de santé dans l'Arctique, incluant la santé mentale, et élaborera des initiatives pertinentes, sensibles culturellement et qui tiennent compte du genre, en mettant l'accent sur la prévention du suicide.

Le Canada est conscient qu'il faut prendre des mesures pour aider à renforcer les liens culturels et familiaux de longue date qui existent entre les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord au-delà des frontières internationales. L'établissement de frontières entre les États a séparé les familles et les cultures autochtones et limité leur liberté de circuler et de faire du commerce, ce qui a eu des répercussions négatives sur de nombreuses communautés autochtones. Nous prendrons des mesures pour réduire les obstacles limitant la mobilité des Premières Nations et des Inuits à la frontière entre le Canada et l'Alaska, ainsi que la mobilité des Inuits à la frontière entre le Canada et le Groenland.

Objectif : des économies locales et régionales fortes, durables, diversifiées et inclusives

L'engagement international du Canada contribuera à la réalisation de l'objectif suivant :

- Accroître les possibilités pour le commerce et l'investissement.

Qu'il s'agisse de la mise en valeur de mines de calibre mondial, d'un secteur artistique et culturel de renommée internationale ou d'une vigoureuse industrie touristique qui attire des visiteurs du monde entier, la région de l'Arctique et du Nord du Canada a le potentiel nécessaire pour devenir une importante région exportatrice et une destination de choix pour les investissements étrangers. Le Canada aidera à réaliser le potentiel économique de la région grâce à l'accroissement du commerce international et les opportunités d'investissements étrangers, en s'appuyant sur les exportations déjà solides de la région, qui s'élèvent à 2,2 milliards de dollars.⁸ L'approche du Canada à l'égard du commerce international et de l'investissement étranger sera orientée par la *Vision panterritoriale en vue d'un développement durable*, qui met l'accent sur la mise en valeur des ressources, la diversification de l'économie, l'infrastructure et l'innovation.

À ce jour, le Canada a négocié 14 accords commerciaux internationaux qui donnent aux exportateurs canadiens accès à des marchés totalisant un produit intérieur brut combiné de 9 300 milliards de dollars et comprenant 1,5 milliard de consommateurs. Quoique l'accès aux marchés internationaux soit essentiel, cela ne suffit pas pour créer des emplois et apporter la prospérité aux résidents canadiens de l'Arctique et du Nord. Le Canada doit mieux outiller les entreprises de

l'Arctique et du Nord, qui ont des besoins particuliers comparativement aux entreprises situées plus au sud du pays, à rechercher activement des débouchés internationaux correspondant aux valeurs et aux intérêts locaux.

Pour combler cette lacune, le Canada aura recours à son Service de délégués commerciaux afin d'aider les entreprises de l'Arctique et du Nord, y compris les entreprises dirigées par des Autochtones ou par des femmes, à mieux percer les marchés internationaux, à les faire profiter des débouchés à l'exportation offerts par les accords de libre-échange, à faire connaître les ressources du Service de délégués commerciaux et à les aider à attirer et retenir les investissements étrangers directs qui améliorent la compétitivité du Canada et préservent la sécurité nationale. De plus, grâce à des programmes comme le Fonds national des corridors commerciaux, le Canada accordera également la priorité aux investissements qui renforcent l'efficacité, la résilience et la sécurité de l'infrastructure de transport de l'Arctique et du Nord et qui appuient les échanges commerciaux internationaux en provenance et à destination de l'Arctique et du Nord du Canada.

Conformément à sa Stratégie de diversification du commerce, le Canada propose une approche commerciale inclusive qui permet à tous les segments de la société, y compris les groupes sous-représentés, de tirer parti des possibilités qui découlent du commerce et des investissements. L'approche comprend la tenue d'un dialogue permanent avec un large éventail de partenaires autochtones de sorte que les perspectives arctiques et autochtones soient prises en compte dans les accords commerciaux du Canada. Par exemple, dans l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique*, le Canada a réussi à intégrer une exception générale qui confirme que le Canada peut adopter ou maintenir les mesures qu'il juge nécessaires pour remplir ses obligations juridiques envers les peuples autochtones. D'autres dispositions, dans des chapitres portant entre autres sur l'environnement, l'investissement, les textiles et les vêtements, reconnaissent le rôle et les priorités des peuples autochtones afin de parvenir à une approche plus équitable en ce qui concerne l'accès des Autochtones au commerce et à l'investissement et leur capacité d'en tirer profit.

⁸ Les données datent de 2016 et combinent les exportations en provenance du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Le Canada collaborera avec les peuples autochtones pour entreprendre des démarches sur la scène internationale qui viseront à soutenir les moyens de subsistance traditionnels, notamment la chasse, la pêche et les arts. Plus précisément, nous appuierons et favoriserons le commerce international et l'accès aux marchés pour les produits récoltés et faits par les Autochtones, qui sont trop souvent la cible de barrières commerciales injustes et de campagnes en faveur des droits des animaux. Nous continuerons de collaborer étroitement avec les peuples autochtones pour nous assurer que l'exploitation de la faune arctique canadienne autant à des fins commerciales qu'à des fins traditionnelles est durable et gérée efficacement et que les ressources sont conservées pour les générations futures.

Le Canada appuiera les activités circumpolaires interentreprises par l'entremise du Conseil économique de l'Arctique (CEA), une organisation qui est le fruit du leadership et de la diplomatie du Canada. Le conseil vise à favoriser le développement commercial et économique responsable de l'Arctique et de ses collectivités par la mise en commun et la promotion de pratiques exemplaires, de normes et de solutions technologiques. Nous accroîtrons la représentation et la contribution du Canada aux travaux du CEA afin de veiller à ce que les intérêts canadiens y soient bien représentés.

Objectif : le savoir et la compréhension orientent le processus décisionnel

L'engagement international du Canada contribuera à la réalisation de l'objectif suivant :

- Accroître la collaboration internationale en matière de science et de recherche polaires et permettre l'inclusion significative du savoir autochtone.

En raison de la complexité, de l'interdépendance et des coûts associés aux sciences et à la recherche dans l'Arctique et dans le Nord, la coopération internationale peut contribuer à combler les lacunes du savoir polaire. Le Canada est bien placé pour jouer un rôle central sur la scène internationale en cette matière, compte tenu de la richesse de ses infrastructures de recherche de calibre mondial, ainsi que de sa réputation internationale à propos de la grande qualité de ses connaissances et de ses recherches sur l'Arctique.

Nous atteindrons notre objectif d'accroître la collaboration internationale en sciences et en recherche polaires en offrant un soutien aux chercheurs canadiens qui mènent des projets de collaboration internationale en sciences et en recherche dans l'Arctique circumpolaire, y compris les détenteurs du savoir autochtone. Nous achèverons l'examen des accords internationaux du Canada en matière de sciences, de technologie et d'innovation afin de déterminer les possibilités d'intégration des volets arctiques. Nous renforcerons également la participation du Canada au sein des organismes scientifiques internationaux pertinents, notamment les groupes de travail du Conseil de l'Arctique, de même que les organismes suivants : Sustaining Arctic Observing Networks, International Arctic Science Committee, Arctic Spatial Data Infrastructure et Open Geospatial Consortium.

Le Canada priorisera la mise en œuvre de l'*Accord sur le renforcement de la coopération scientifique internationale dans l'Arctique*. L'accord vise à améliorer la coopération circumpolaire dans le cadre d'activités scientifiques pour accroître les connaissances au sujet de l'Arctique. Nous encouragerons la recherche valorisant la collaboration étroite avec les peuples de l'Arctique et du Nord, tout en encourageant l'utilisation du savoir autochtone. Nous améliorerons également la diffusion des données scientifiques et faciliterons la circulation des chercheurs étrangers et de l'équipement dans le Nord canadien, aux fins de recherche. Les scientifiques internationaux seront accueillis dans nos laboratoires et installations de pointe, y compris sur le nouveau campus de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique à Cambridge Bay, au Nunavut. Nous veillerons également à ce que les chercheurs internationaux soient informés et respectueux des lois, des règlements, des régimes de permis et des attentes de la région ou de la communauté dans laquelle ils souhaitent travailler.



Malgré la reconnaissance grandissante de la contribution du savoir autochtone à notre compréhension de l'Arctique et du Nord, il reste certains obstacles à son inclusion équitable et respectueuse au sein des tribunes internationales. Compte tenu de l'expérience du Canada en matière d'intégration du savoir autochtone dans le processus décisionnel national, le Canada se fera le champion de l'intégration concrète du savoir autochtone au sein des organisations internationales dont les décisions ont une incidence sur l'Arctique. En partenariat avec les représentants autochtones du Canada, nous chercherons l'appui international nécessaire pour utiliser la terminologie du savoir autochtone et nous nous efforcerons de créer de nouvelles alliances constructives et respectueuses, d'une part avec les scientifiques dans l'Arctique, d'autre part avec les détenteurs du savoir autochtone, afin d'en arriver à la création de nouvelles connaissances.

Objectif : les écosystèmes de l'Arctique canadien et du Nord sont sains et résilients

L'engagement international du Canada contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

- accélérer et intensifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des polluants de courte durée de vie au pays et à l'étranger;
- assurer la conservation, le rétablissement et l'utilisation durable des écosystèmes et des espèces;
- soutenir l'exploitation durable des espèces par les peuples autochtones;
- conclure des partenariats avec les territoires, les provinces et les peuples autochtones pour reconnaître, gérer et conserver des régions importantes sur les plans culturel et environnemental;
- favoriser une meilleure compréhension des répercussions des changements climatiques et des options d'adaptation grâce à la surveillance et à la recherche, y compris des approches dirigées par les Autochtones et communautaires;
- accroître le soutien des différents efforts d'adaptation au climat et de résilience;
- mieux comprendre la vulnérabilité des écosystèmes et la biodiversité, ainsi que les effets des changements environnementaux;
- assurer un transport maritime sécuritaire et écoresponsable;
- renforcer la prévention et l'atténuation de la pollution à l'échelle régionale, nationale et internationale.

La température de l'Arctique croît deux à trois fois plus vite que la moyenne mondiale et ce, même si la région n'est pas une source importante d'émissions anthropiques de gaz à effet de serre. Le Canada prend des mesures ambitieuses au pays pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser une croissance propre mais ces mesures à elles seules ne suffiront pas pour éviter les effets des changements climatiques déjà observés dans la région. Afin de ralentir le rythme des changements climatiques, le Canada doit travailler avec les pays du monde entier, en particulier les émetteurs les plus importants, pour accélérer et intensifier les réductions internationales des émissions de gaz à effet de serre et des polluants climatiques de courte durée de vie.

Pour atteindre cet objectif, le Canada appuie la mise en œuvre, rapide, totale et ambitieuse de *l'Accord de Paris* à l'échelle nationale et internationale, y compris l'objectif de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale nettement en dessous de 2 °C et de poursuivre les efforts pour limiter cette augmentation à 1,5 °C. De récentes études démontrent qu'une action robuste et immédiate à l'échelle mondiale, visant à la fois le dioxyde de carbone et les polluants climatiques de courte durée de vie, sont nécessaires pour atteindre ces objectifs. Le Canada appuiera et renforcera les efforts internationaux au sein du Conseil de l'Arctique, des organismes des Nations Unies et d'autres forums afin de réduire les émissions de polluants climatiques de courte durée de vie, en particulier le carbone noir, dont l'impact dans l'Arctique est disproportionné. Nous faciliterons et appuierons l'action internationale des peuples autochtones afin de leur permettre de jouer un rôle plus important au sein de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, y compris en faisant progresser la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, en appuyant la création du poste de coordonnateur autochtone et en cherchant des moyens d'y renforcer la participation des jeunes Autochtones du Nord et de l'Arctique. Enfin, nous ferons la promotion de multiples initiatives circumpolaires appuyant le développement et le déploiement de sources d'énergie propre dans les collectivités de l'Arctique et du Nord, y compris des initiatives d'échange de connaissances et de compétences concernant les technologies de production d'énergie renouvelable et alternative.

Le Canada accordera également la priorité à la coopération internationale visant à renforcer la résilience des résidents de l'Arctique et du Nord face aux changements climatiques, en tenant compte du fait que les femmes et les hommes peuvent parfois subir certains effets des changements climatiques différemment. Les communautés du Nord et de l'Arctique, y compris les peuples autochtones, comptent parmi les groupes les plus exposés aux répercussions des changements climatiques, qui touchent notamment l'infrastructure, les sources d'eau et de nourriture, ainsi que la santé physique et mentale. Le Canada contribuera à l'élaboration d'outils et d'évaluations scientifiques sur les changements climatiques par l'entremise du Conseil de l'Arctique, de l'Organisation météorologique mondiale et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, où nous sommes déterminés à renforcer l'inclusion du savoir autochtone. Nous faciliterons l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires sur l'adaptation aux changements climatiques, entre autres au sein du Conseil de l'Arctique, dans le but d'accroître les capacités des populations locales et autochtones à comprendre les répercussions des changements climatiques et à y réagir. La prise de décision en matière d'environnement et de réglementation sera appuyée par des données d'observation de la Terre et les ressources spatiales du Canada telles que, par exemple, les satellites et les infrastructures connexes. Ces infrastructures amélioreront aussi notre compréhension de l'évolution du pergélisol, de la glace, de la neige, des glaciers et des écosystèmes.

Étant donné l'étendue de son littoral arctique, le Canada encouragera la coopération régionale et internationale afin de protéger l'environnement marin dans l'Arctique, une coopération fondée sur des données probantes et respectueuse des intérêts infranationaux et autochtones. L'environnement marin de l'Arctique subit de profondes transformations attribuables aux changements climatiques, notamment l'acidification et la fonte de la banquise, ce qui a des répercussions négatives sur la biodiversité marine et sur les communautés locales et autochtones qui dépendent de ces eaux comme couloir de déplacement, de source de nourriture et de revenus. Nous favoriserons la ratification et la mise en œuvre de *l'Accord international visant à prévenir la pêche non réglementée en haute mer dans l'océan Arctique central* et nous sommes déterminés à contribuer activement au programme conjoint

de recherche scientifique et de suivi, dans le cadre duquel la recherche sur les pêches dans l'Arctique et les activités de suivi devraient s'intensifier.

Le Canada coopérera avec ses voisins ainsi qu'avec les autres pays à la gestion durable de l'espace marin des zones océaniques partagées, notamment par la création d'aires marines protégées fondées sur des données probantes. Nous travaillerons à l'échelle internationale pour conserver et protéger les aires marines présentant une importance écologique, biologique ou culturelle, qui peuvent être transfrontalières ou s'étendre au-delà des eaux canadiennes. En particulier, le Canada travaillera en partenariat avec les communautés et les organisations inuites, les gouvernements du Nunavut, du Groenland et du Danemark et le Conseil circumpolaire inuit pour donner suite rapidement aux recommandations de la Commission Pikiilasorsuaq. Nous jouerons un rôle actif en appuyant, au sein du Conseil de l'Arctique, la création d'un réseau d'aires marines protégées dans l'ensemble de l'Arctique et nous continuerons de collaborer avec les peuples autochtones pour reconnaître et gérer les territoires significatifs sur le plan culturel et environnemental et prendre d'autres mesures de conservation, notamment celles qui sont menées par les autorités de gestion autochtones.

Il est prévu que le transport maritime dans les eaux arctiques augmente, ce qui représente des risques pour le fragile environnement marin de l'Arctique si la navigation n'est pas gérée avec soin. Étant donné l'aspect international du transport maritime, la coopération à l'échelle mondiale sera essentielle pour gérer ces risques tout en maintenant la compétitivité. Le *Recueil international de règles applicables aux navires exploités dans les eaux polaires*, adopté en 2015, et connu sous le nom de Recueil sur la navigation polaire ou de *Code polaire*, énonce les règlements internationaux en matière de sécurité et de prévention de la pollution. Le Canada continuera d'examiner les options qu'à la communauté internationale afin de s'attaquer aux questions de sécurité et de protection environnementale qui ne sont pas actuellement visées par le *Code polaire*, tel que l'application du code à d'autres types de bateaux et de navires, ainsi que des questions comme le bruit sous-marin et les eaux grises. Nous appuierons les efforts internationaux visant à atténuer les risques posés par le mazout lourd. Nous dirigerons également les efforts au sein du Conseil de l'Arctique et

d'autres tribunes pour appuyer les objectifs environnementaux et culturels des couloirs de navigation à faible impact, reconnaissant que le transport maritime sécuritaire et efficace est essentiel au développement économique et à la création de débouchés commerciaux dans l'Arctique et dans le Nord du Canada.

Le Canada continuera sa participation active aux efforts internationaux pour réduire le rejet de contaminants pouvant avoir des effets nocifs sur la santé humaine, en particulier sur les femmes et les jeunes Autochtones, ainsi que sur la faune et l'environnement. Bien que la plupart de ces contaminants proviennent d'ailleurs, on les trouve partout dans l'Arctique. Mentionnons notamment les polluants organiques persistants (POP), le mercure, les substances chimiques émergentes, les déchets dangereux, ainsi que d'autres types de déchets tels que les déchets marins et les microplastiques. Le Canada se basera sur ses réussites historiques dans ce domaine au sein du Conseil de l'Arctique et des organismes des Nations Unies afin de s'assurer que les accords multilatéraux existants sur les POP et le mercure sont mis en œuvre, que leur efficacité est suivie et que l'on évite de nouvelles sources de pollution. Nous nous efforcerons aussi d'étendre l'adoption de la *Charte sur les plastiques dans les océans* à d'autres pays et d'encourager les États arctiques à prendre de nouvelles mesures concernant les déchets marins, y compris les plastiques et les microplastiques.

Le Canada veillera à ce que la coopération internationale se poursuive pour conserver efficacement la biodiversité de l'Arctique. Nous veillerons à ce que les accords internationaux existants soient mis en œuvre, respectés et demeurent efficaces pour assurer la conservation de la biodiversité arctique. Nous prioriserons la coopération avec les États-Unis pour assurer la protection et la survie à long terme du caribou de la Porcupine, une espèce essentielle à la culture et à la subsistance du peuple Gwich'in. Nous continuerons de jouer un rôle actif et constructif envers la création d'un nouvel accord onusien sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales. Nous veillerons également à assurer une représentation autochtone continue au sein des conseils de gestion binationaux, tels que le Comité du fleuve Yukon et le Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine.

Simultanément, le Canada s'opposera aux efforts internationaux visant à interdire l'utilisation durable de la faune arctique qui ne sont pas fondés sur la science ou le savoir autochtone. Nous continuerons de veiller à ce que l'exploitation de la faune arctique au Canada à des fins commerciales et par les Autochtones soit durable et gérée efficacement et que les ressources soient conservées pour les générations futures.

Objectif : les mesures de réconciliation renforcent l'autodétermination et créent des relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones

L'engagement international du Canada contribuera à la réalisation de l'objectif suivant :

- Réhabiliter, revitaliser, maintenir et renforcer la culture des peuples autochtones de l'Arctique et du Nord, y compris les langues et les systèmes de connaissances.

Le Canada mettra à profit son engagement international pour promouvoir et préserver les langues autochtones de l'Arctique et du Nord, dont bon nombre transcendent les frontières nationales. Les langues autochtones sont essentielles à la préservation de la culture autochtone, ainsi qu'au bien-être des peuples et communautés autochtones. En raison de la mondialisation et des politiques gouvernementales antérieures, la survie des langues autochtones dans l'ensemble de la région est de plus en plus menacée. Le Canada travaillera avec ses partenaires dans l'Arctique afin de faciliter l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires en matière de suivi, d'évaluation et de revitalisation des langues autochtones.

Le Canada fera la promotion de son secteur des arts et de la culture de l'Arctique et du Nord, qui est de renommée mondiale. Les arts et la culture représentent une forme d'expression majeure qui contribue à améliorer le bien-être mental et spirituel des peuples autochtones, en plus de leur fournir une source importante de revenus. Le Canada encouragera et facilitera la collaboration entre les artistes, les créateurs et les organismes culturels de l'Arctique et du Nord dans toute la région circumpolaire, qu'ils soient autochtones ou non. Nous améliorerons également la promotion des artistes de l'Arctique et du Nord du Canada ainsi que la commercialisation internationale de l'art et de la culture arctiques et du Nord.



Chapitre sur la sécurité et la défense

Dans l'Arctique et le Nord, comme dans le reste du Canada, la sécurité et la défense sont des conditions essentielles à l'établissement de collectivités saines, d'économies fortes et d'un environnement durable.

Le présent chapitre du *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* énonce les objectifs et les activités que le gouvernement du Canada compte réaliser jusqu'en 2030 dans le contexte de son engagement à l'égard d'un Arctique et d'un Nord sécuritaires et bien défendus, et en tant qu'expression continue de la souveraineté durable du Canada sur ses terres et ses eaux.

Les gouvernements et les collectivités de l'Arctique et du Nord canadiens sont au cœur de la sécurité dans la région. Les partenariats, la coopération et le leadership partagés sont essentiels à la promotion de la sécurité dans cette région diversifiée, complexe et vaste. En partenariat avec des alliés internationaux de confiance et tous les ordres de gouvernement, y compris les communautés, les organisations et les gouvernements autochtones, le Canada continuera à protéger la sécurité de la population de l'Arctique et du Nord, maintenant et à l'avenir.

Le contexte de la sécurité dans l'Arctique et le Nord

L'Arctique canadien suscite de plus en plus d'intérêt à l'échelle internationale et fait l'objet d'une concurrence croissante de la part d'acteurs étatiques et non étatiques qui cherchent à profiter des riches ressources naturelles et de la position stratégique de la région. Cela survient à un moment où les changements climatiques et les progrès technologiques ont facilité l'accès à la région. Bien que l'Arctique canadien ait toujours été, et

continue d'être, une région de stabilité et de paix, la concurrence croissante et l'accès accru à ses régions posent des défis en matière de sécurité auxquels le Canada doit être prêt à répondre.

Les changements climatiques et l'accessibilité accrue aux régions de l'Arctique et du Nord

Les changements climatiques ont des répercussions considérables sur la vie et le bien-être des habitants du Nord. Des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les tempêtes, les incendies de forêt et les inondations surviennent plus souvent et sont plus violents. Ces événements constituent non seulement une menace immédiate pour la vie et les biens des habitants du Nord, mais ils peuvent également avoir une incidence sur la sécurité des collectivités de façon plus générale en coupant les liens de transport et de communication dont dépendent les habitants du Nord. D'autres effets des changements climatiques, y compris des régimes climatiques de plus en plus imprévisibles, la fonte du pergélisol et les conditions changeantes de la glace de mer, peuvent avoir une incidence sur la sécurité alimentaire, rendre le transport et les déplacements plus difficiles et mettre en péril la stabilité et le fonctionnement d'écosystèmes délicats.



L'éloignement des collectivités de l'Arctique et du Nord pose également un défi en ce qui a trait aux infrastructures essentielles (IE) et à la gestion des urgences (GU), qui sont susceptibles d'être exacerbées en raison des changements climatiques. La fonte des glaces pourrait contribuer à l'augmentation des besoins en recherche et sauvetage dans le Nord. Par conséquent, il faudra accroître les capacités de surveillance de l'état des glaces et des icebergs pour soutenir l'augmentation du trafic maritime dans les voies navigables du Nord

et pour limiter de façon proactive les demandes de GU grâce à des efforts cohérents d'atténuation et de prévention. Les exigences relatives aux IE devront de plus en plus tenir compte des changements démographiques et environnementaux afin d'assurer la continuité de la prestation des services essentiels et le maintien des capacités. Plus précisément, des IE solides sont nécessaires pour soutenir les communications, les capacités de GU et des forces militaires et le transport sécuritaire dans la région.

Trafic maritime dans l'Arctique

Chaque année, de plus en plus de navires, y compris de grands navires de recherche gouvernementaux et des cargos commerciaux, naviguent dans les eaux du Nord. En 2017, plus de 190 navires ont effectué 385 voyages déclarés dans l'Arctique canadien, soit 22 % de plus qu'en 2016.

Les navires de tourisme ne sont pas non plus rares dans l'Arctique canadien. En 2016, les habitants du Nord ont vu le premier paquebot de croisière moderne étranger de 1 000 passagers transiter d'un bout à l'autre du passage du Nord-Ouest.

Bien que le réchauffement de l'Arctique et du Nord offre des possibilités économiques, ce qui entraînerait un développement socio-économique très nécessaire et des investissements dans l'emploi et l'infrastructure qui font cruellement défaut dans la région, des niveaux d'activité plus élevés pourraient endommager des écosystèmes uniques et aussi accroître les risques associés à une augmentation des déplacements des personnes et des biens, à la recherche d'intérêts par des acteurs étatiques et non étatiques étrangers dans l'Arctique et le Nord canadiens et à des catastrophes d'origine humaine. Il n'est pas difficile d'imaginer, par exemple, comment une catastrophe naturelle ou d'origine humaine dans l'archipel arctique exercerait une pression énorme sur les capacités de tous les ordres de gouvernement, ainsi que sur les collectivités locales, pour soutenir les personnes touchées, tout en minimisant les dommages causés à la faune, à l'infrastructure et aux écosystèmes touchés.

L'intérêt croissant de la communauté internationale pour l'Arctique

Même si le Canada ne perçoit aucune menace immédiate dans l'Arctique et le Nord, à mesure que l'environnement physique de la région change, le Nord circumpolaire devient une zone d'importance stratégique sur le plan international, les États arctiques et non arctiques démontrant une variété d'intérêts économiques et militaires dans la région. À mesure que l'Arctique devient plus accessible, ces États sont prêts à y mener des recherches, à y transiter et à s'engager davantage dans le commerce dans la région. Compte tenu de l'intérêt et de la concurrence internationaux croissants dans l'Arctique, le maintien de la sécurité et de la défense de l'Arctique canadien exige des cadres de sécurité, une défense nationale et des modes de dissuasion efficaces.

Plus particulièrement, un accès plus facile à l'Arctique pourrait contribuer à une présence étrangère accrue sur les voies navigables de l'Arctique canadien. À cet égard, le Canada demeure résolu à exercer sa souveraineté, y compris dans les diverses voies navigables communément appelées le Passage du Nord-Ouest.

De la même façon, l'Arctique et les ressources naturelles du Canada attirent l'attention d'entreprises et d'États étrangers. Les investissements, la recherche et la science d'origine étrangère sont susceptibles d'améliorer la vie des habitants du Nord. Cependant, certains de ces investissements et certaines des activités économiques connexes pourraient viser à faire avancer des intérêts qui peuvent être en opposition avec ceux du Canada. Reconnaissant que la croissance économique et les investissements dans l'Arctique favorisent de bons emplois, des personnes en santé et des collectivités fortes, ces investissements comportent aussi des risques pour la sécurité qui pourraient avoir une incidence sur le bien-être des habitants du Nord. Le Canada continuera de chercher un équilibre entre le développement économique nécessaire et le besoin d'assurer la sécurité dans l'Arctique et le Nord.

Bien que l'Arctique circumpolaire puisse et doive continuer de tirer profit d'une culture de coopération internationale profondément enracinée, cette coopération ne doit pas donner lieu à la complaisance à un moment où les États arctiques et non arctiques, qui voient le potentiel politique, économique, scientifique, stratégique et militaire de la région, manifestent un intérêt accru et se livrent une concurrence accrue. Dans certains cas, les États ayant des intérêts dans l'Arctique utilisent un large éventail de capacités militaires et d'autres ressources contrôlées par l'État pour recueillir des renseignements et se positionner afin de contrôler ou accéder à des sites sensibles, des infrastructures et des ressources stratégiques, possiblement sous l'apparence d'activités productives. De plus, les changements rapides dans les technologies militaires et stratégiques, y compris les systèmes télépilotés, ainsi que l'augmentation de la concurrence dans de nouveaux domaines comme l'espace, l'intelligence artificielle et le cyberspace, sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la façon dont les États défendent leurs intérêts et leur donne la capacité de projeter la force militaire dans l'Arctique et l'Amérique du Nord. Les objectifs à long terme de certains de ces États ne sont pas clairs et leurs intérêts ne sont peut-être pas toujours en accord avec les nôtres.

L'intérêt du Canada est de maintenir la paix et la stabilité de longue date dans la région. Bien que le Canada soit ouvert à la coopération avec d'autres États au sujet de l'Arctique, notre priorité en matière de sécurité sera toujours la protection des habitants du Nord et de nos intérêts nationaux généraux contre les intérêts concurrents.

Ensemble, les possibilités, les défis, la concurrence accrue et les risques engendrés par un Arctique plus accessible nécessitent une plus grande présence d'organisations de sécurité, une gestion des urgences renforcée, une capacité militaire efficace et une meilleure connaissance de la situation. Pour répondre à ces besoins, il faut adopter une approche de collaboration avec tous les ordres de gouvernement, ainsi qu'avec les habitants du Nord, y compris les peuples autochtones, et en collaboration avec le secteur privé, le cas échéant, pour faire en sorte que la région puisse prospérer et qu'elle continue à être une zone de paix et de coopération.

But : l'Arctique et le Nord du Canada et ses habitants sont en sécurité et bien défendus

L'un des principaux objectifs du gouvernement du Canada est de protéger la sécurité des habitants du Nord et de préserver sa capacité à défendre l'Arctique canadien et l'Amérique du Nord, maintenant et à l'avenir. Pour atteindre ce but, le gouvernement du Canada continuera de promouvoir les objectifs suivants :

- renforcer la coopération du Canada et sa collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux sur les questions touchant la sûreté, la sécurité et la défense;
- rehausser la présence militaire du Canada et prévenir les incidents de sécurité dans l'Arctique et dans le Nord et intervenir le cas échéant;
- renforcer la connaissance du domaine et les capacités de surveillance et de contrôle dans l'Arctique et le Nord;
- appliquer les cadres réglementaires et législatifs du Canada qui régissent les transports, l'intégrité

des frontières et la protection environnementale dans l'Arctique et dans le Nord;

- accroître les capacités en matière de gestion des urgences de l'ensemble de la société dans les collectivités de l'Arctique et du Nord;
- soutenir la sécurité des collectivités par l'intermédiaire d'initiatives de prévention de la criminalité et de services de police efficaces et adaptés sur le plan culturel.

Cette approche est nécessaire pour protéger les intérêts plus généraux du Canada dans la région et pour protéger les personnes et les collectivités qui vivent dans l'Arctique canadien.

Objectif 1 : renforcer la coopération du Canada et sa collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux sur les questions touchant la sûreté, la sécurité et la défense

La complexité du contexte de sécurité dans l'Arctique souligne l'importance de la collaboration entre tous les ordres de gouvernement, les communautés et les peuples locaux et autochtones et les partenaires internationaux dignes de confiance. Pour se tenir au fait des défis changeants liés à la sécurité et à la défense auxquels l'Arctique et ses peuples sont confrontés, il faut améliorer la façon dont nous travaillons ensemble.

Partenariats nationaux

Afin de renforcer notre capacité collective à fonctionner et à faire face aux défis particuliers que pose la sécurité dans l'Arctique, les organisations de sécurité de tous les échelons continueront à travailler ensemble pour cerner les priorités communes, synchroniser la planification et améliorer notre interopérabilité, y compris par l'entremise de forums comme le groupe de travail sur la sécurité dans l'Arctique.

L'opération NANOOK, l'opération nationale phare du Canada dans l'Arctique, renforce les Forces armées canadiennes en tant que partenaire clé de la sécurité dans l'Arctique. Dans le cadre de l'opération NANOOK, les Forces armées canadiennes fournissent de l'instruction, nouent des partenariats

et aident à améliorer la disponibilité opérationnelle des partenaires fédéraux, territoriaux, autochtones et municipaux, ainsi que des partenaires internationaux. Les Forces armées canadiennes partagent également un certain nombre d'installations avec des partenaires locaux et fédéraux, y compris un établissement ultramoderne d'instruction par temps froid à Resolute Bay (Nunavut) et les installations du Programme du plateau continental polaire de Ressources naturelles Canada. Dans l'avenir, les Forces armées canadiennes continueront d'utiliser l'opération NANOOK et les installations partagées afin de favoriser une approche collaborative pour relever les défis en matière de sécurité et de défense dans l'Arctique.

Rangers canadiens

Les Rangers canadiens, une composante de la Réserve des Forces armées canadiennes, sont « les yeux et les oreilles » des Forces armées canadiennes dans l'Arctique et le Nord. Leur rôle principal est d'assurer une présence militaire dans les régions peu peuplées du Nord, dans les zones côtières et dans les régions isolées du Canada qui ne sont pas servies par les Forces armées canadiennes.

Les Forces armées canadiennes continueront également de consolider leurs importantes relations avec les gouvernements, les organisations et les communautés autochtones du Nord et de collaborer avec les populations locales de façon routinière dans le cadre de leurs opérations et exercices dans l'Arctique. Par exemple, les Forces armées canadiennes continueront d'améliorer l'instruction et l'efficacité opérationnelle des Rangers canadiens afin qu'ils puissent mieux contribuer et intervenir en cas d'incidents de sécurité, renforcer la connaissance du domaine et faire valoir la souveraineté du Canada. Le gouvernement du Canada accorde également une grande valeur au Programme des Rangers juniors canadiens car il offre aux jeunes des collectivités éloignées de l'Arctique et du Nord l'occasion d'acquérir et de partager des compétences de vie traditionnelles et autres dans des collectivités isolées et éloignées de l'ensemble de l'Arctique et du Nord et partout au Canada.

De la même façon, Transports Canada, la Garde côtière canadienne, Environnement et Changement climatique Canada et le Service hydrographique du Canada du ministère des Pêches et Océans collaboreront avec les gouvernements territoriaux, provinciaux et autochtones pour établir des partenariats afin de gérer le transport maritime dans l'Arctique et le Nord de façon concertée. Ensemble, les partenaires détermineront les corridors de navigation à faible impact dans le Nord et élaboreront un cadre de gouvernance visant à promouvoir un transport maritime plus sécuritaire dans le Nord et à assurer la prestation de services essentiels aux collectivités de l'Arctique du Nord tout en respectant l'environnement.



Coopération internationale

Comme les partenariats à l'échelle nationale sont essentiels pour assurer la sécurité de l'Arctique canadien, il est tout aussi important de collaborer avec d'autres États de l'Arctique et partenaires internationaux dans la région élargie. Par exemple, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la prévention des urgences, la protection civile et l'intervention du Conseil de l'Arctique, un certain nombre de ministères fédéraux collaborent avec d'autres États de l'Arctique pour trouver la meilleure façon de faire face aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine. En tant que signataire de l'*Accord de coopération en matière de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes dans l'Arctique*, le Canada collabore aussi activement avec les sept autres États de l'Arctique pour renforcer la recherche et le sauvetage aériens et maritimes. Reconnaissant le défi partagé que posent la recherche et le sauvetage dans l'Arctique, cet accord signé en 2011 coordonne la couverture et les interventions internationales de recherche et de sauvetage dans l'Arctique et établit la zone de responsabilité de chaque État. Cet accord est l'un des nombreux accords dont le Canada est signataire, ce qui démontre l'importance continue de la coopération internationale et notre capacité à intervenir de manière globale en cas d'incident.

S'appuyant sur cette coopération internationale essentielle, la Garde côtière canadienne participe activement au Forum de la Garde côtière de l'Arctique, une organisation indépendante, informelle et axée sur les opérations, formée de représentants de tous les États de l'Arctique. Le forum a pour but de favoriser des activités maritimes sécuritaires et respectueuses de l'environnement dans l'Arctique et de fournir un lieu d'échange d'information et d'exercices interarmées sur des questions comme la recherche et le sauvetage et les interventions environnementales. Grâce à ce forum unique, la Garde côtière canadienne continuera de partager les pratiques exemplaires et l'expertise canadienne avec ses homologues, tout en appuyant les objectifs généraux du Conseil de l'Arctique en matière de protection environnementale et de développement durable.

Puisque l'Arctique constitue une grande partie des approches aériennes et maritimes de l'Amérique du Nord, le Canada continuera de travailler en étroite collaboration avec les États-Unis afin de veiller à ce que nous demeurions en sécurité en Amérique du Nord en étant en mesure de dissuader

les menaces contre le continent, y compris à partir de nos approches du Nord, et de nous défendre contre celles-ci. Le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), une organisation binationale, ainsi que les relations solides favorisées par la structure à trois commandements, qui comprend le NORAD, le Commandement des opérations interarmées du Canada et le United States Northern Command, demeurent tout aussi pertinents pour la défense du continent aujourd'hui. Le Canada demeure fermement résolu à moderniser le NORAD avec les États-Unis afin de faire face aux menaces actuelles et futures contre l'Amérique du Nord, comme il est indiqué dans la déclaration conjointe du président Donald Trump et du premier ministre Justin Trudeau de février 2017.

Le Canada et ses partenaires de l'Arctique partagent un grand nombre de défis dans l'Arctique, ce qui donne l'occasion de tirer profit de leurs efforts réciproques pour soutenir notre sécurité commune. Grâce à un forum comme la Table ronde sur les forces de sécurité de l'Arctique, le Canada continuera à travailler avec ses alliés et ses partenaires de l'Arctique et de l'extérieur de l'Arctique afin de favoriser l'échange d'information, d'améliorer la connaissance de la situation et de renforcer la coopération opérationnelle sur un vaste éventail d'enjeux régionaux et liés à l'Arctique.

Le Canada continuera également de collaborer avec les États-Unis et le Danemark, nos voisins de l'est et de l'ouest, et d'explorer des possibilités de collaboration avec la Norvège, également membre de l'OTAN, afin d'accroître la surveillance de la région de l'Arctique en général. De façon plus générale, comme il est indiqué dans *Protection, Sécurité, Engagement : La politique de défense du Canada*, le Canada cherchera des occasions de travailler avec ses alliés et ses partenaires, y compris avec l'OTAN, à l'appui de notre engagement commun en matière de sécurité dans l'Arctique. Dans le cadre de cet engagement, les Forces armées canadiennes augmenteront leur participation aux exercices multinationaux régionaux et chercheront des occasions d'intégrer les principaux alliés et partenaires de l'Arctique et de l'extérieur de l'Arctique dans les activités interarmées menées dans l'Arctique canadien, y compris l'opération NANOOK. Le Canada continuera également de nouer des partenariats en science et en technologie avec des partenaires de confiance dans les domaines de la sécurité et de la défense.

Objectif 2 : rehausser la présence militaire du Canada, de même que prévenir les incidents de sécurité dans l'Arctique et dans le Nord et intervenir le cas échéant

Les Forces armées canadiennes

Le gouvernement du Canada prend déjà des mesures pour accroître son empreinte dans l'Arctique et le Nord pour favoriser la sécurité régionale. Cet effort est ancré dans la politique de défense du Canada, *Protection, Sécurité, Engagement*, qui reconnaît que la région de l'Arctique revêt une importance cruciale pour la sécurité nationale et la défense du Canada et de l'Amérique du Nord. *Protection, Sécurité, Engagement* répond à la nécessité d'améliorer la présence des Forces armées canadiennes dans la région à long terme en définissant les investissements dans les capacités qui donneront aux Forces armées canadiennes la mobilité, la portée et l'empreinte nécessaires pour projeter la force dans la région de façon à défendre nos intérêts nationaux et notre souveraineté et à mieux répondre aux besoins des personnes résidant dans les collectivités de l'Arctique et du Nord. *Protection, Sécurité, Engagement* a engagé un certain nombre d'investissements clés dans l'Arctique et le Nord, y compris six navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique pouvant naviguer dans les glaces, qui font partie de la Stratégie nationale de construction navale, des véhicules tout-terrain optimisés pour une utilisation dans l'Arctique et la connaissance de la situation spatiale pour améliorer les communications dans l'Arctique canadien. Ces initiatives et investissements ne sont qu'un aperçu des diverses activités menées par les Forces armées canadiennes pour défendre l'Arctique et le Nord canadiens. La politique de défense du Canada *Protection, Sécurité, Engagement* offre un compte rendu exhaustif des activités des Forces armées canadiennes dans l'Arctique.

L'adaptation au contexte de sécurité changeant nécessitera un effort sur plusieurs fronts. Au niveau opérationnel, les Forces armées canadiennes continueront de renforcer et de maintenir leur capacité à intervenir dans l'Arctique en soutenant les opérations et les exercices annuels, y compris au moyen d'une nouvelle approche de l'opération NANOOK, qui englobe un éventail d'activités menées au cours de l'année. Cela permettra de s'assurer que les Forces armées canadiennes sont davantage en

mesure de démontrer une présence persistante dans l'Arctique, de soutenir les partenaires de l'ensemble du gouvernement dans l'exécution de leurs mandats dans l'Arctique, d'accroître notre capacité à intervenir en cas d'incidents majeurs et d'améliorer la collaboration avec nos alliés et nos partenaires internationaux dans l'Arctique.

En adoptant une approche de planification à long terme qui assure le développement approprié de la sécurité de même que de la capacité et de l'infrastructure de défense dans l'Arctique, nous serons en mesure de maintenir une capacité persistante et efficace d'intervenir en cas d'incident dans l'Arctique et de projeter et maintenir la force pour la défense nationale et continentale dans l'avenir.

La Garde côtière canadienne

La Garde côtière canadienne est souvent la seule présence fédérale dans de nombreuses régions de l'Arctique et doit avoir la capacité de protéger les intérêts du Canada dans la région. Grâce au positionnement stratégique des ressources et des biens, aux investissements ciblés dans l'infrastructure et à l'adoption de technologies de navires de pointe, la Garde côtière canadienne améliore sa capacité à soutenir les intérêts sécuritaires, environnementaux et économiques du Canada dans les eaux du Nord.

La Garde côtière canadienne offre déjà des plateformes adaptées à la glace pour appuyer les interventions en matière de sécurité et de menaces environnementales maritimes et noue souvent des partenariats avec d'autres ministères, organismes et organisations, au fur et à mesure qu'ils s'acquittent de leurs mandats respectifs. Par l'intermédiaire du *Plan de protection des océans* du gouvernement du Canada, la Garde côtière canadienne a prolongé sa saison de déglacage dans l'Arctique afin d'assurer un transport maritime sécuritaire et de favoriser la croissance économique. Dans le cadre de cet effort, la Garde côtière a acquis trois brise-glaces moyens provisoires qui seront opérationnels au cours du terme de 2020 à 2021, tandis que d'autres navires seront construits dans le cadre de la *Stratégie nationale de construction navale*.

Transports Canada

Transports Canada joue un rôle important dans l'Arctique par l'entremise de son Programme national de surveillance aérienne et joue un rôle clé dans la protection des intérêts du Canada dans la région. Grâce à l'investissement de nouvelles infrastructures dans l'Arctique (un nouveau hangar et une nouvelle unité d'hébergement dans l'Arctique), Transports Canada continuera d'appuyer les intérêts sécuritaires, environnementaux et économiques du Canada dans les eaux du Nord. Transports Canada fournit actuellement des aéronefs pour contrôler les activités de navigation, l'état des glaces et la sécurité

maritime, y compris les menaces environnementales. Transports Canada partage également de l'information avec d'autres ministères, organismes et organisations qui les aident à exécuter leurs mandats respectifs.

Transports Canada continue de travailler sur le projet de système d'aéronef télépiloté (SATP) afin d'améliorer ses capacités de surveillance aéroportée maritime. On s'attend à ce que le SATP vienne s'ajouter aux aéronefs habités qui patrouillent déjà dans l'Arctique.

Recherche et sauvetage dans l'Arctique

La recherche et sauvetage (SAR) dans l'Arctique est une activité immense et complexe qui nécessite un vaste éventail de capacités et de partenaires qui travaillent ensemble pour sauver des vies.

- La recherche et le sauvetage aériens sont effectués par l'Aviation royale canadienne avec l'aide de l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens, une organisation nationale bénévole qui fournit des aéronefs privés et des équipages entraînés. De plus, les Forces armées canadiennes sont responsables du fonctionnement efficace du système de SAR aéronautique et maritime coordonné par l'intermédiaire de Centres conjoints de coordination des opérations de sauvetage. Enfin, les Forces armées canadiennes fournissent et coordonnent également l'intervention aérienne pour la SAR maritime.
- En raison de sa surveillance continue de l'Arctique et de sa présence dans la région, Transports Canada joue un rôle clé en matière de recherche et sauvetage. Ses aéronefs de surveillance sont souvent les premiers à être appelés à intervenir en cas d'incident.
- La recherche et le sauvetage maritimes sont confiés à la Garde côtière canadienne et appuyés par la Garde côtière auxiliaire canadienne, une organisation bénévole comptant plus de 200 membres et 25 navires.
- La recherche et le sauvetage au sol sont un effort de collaboration entre les gouvernements et les organismes territoriaux et provinciaux et le gouvernement fédéral. Ils sont le plus souvent coordonnés par le service de police compétent et peuvent nécessiter une collaboration avec l'Aviation royale canadienne ou les Rangers canadiens des Forces armées canadiennes.
- Sécurité publique Canada dirige l'élaboration d'un cadre stratégique pour la communauté de recherche et sauvetage du Canada afin d'assurer une gouvernance intégrée dans toutes les régions du Canada, y compris dans l'Arctique.

La Garde côtière canadienne accroît sa capacité de recherche et de sauvetage maritimes dans le Nord, en partenariat avec les communautés autochtones. Par l'entremise du *Plan de protection des océans*, elle élargit la présence de la Garde côtière auxiliaire canadienne dans l'Arctique et prolonge le Programme pilote autochtone de bénévolat en sécurité nautique. Ces mesures viendront compléter la création récente de la première station d'embarcations de sauvetage côtier de l'Arctique, à Rankin Inlet, ce qui permettra à la Garde côtière canadienne d'intervenir plus efficacement en cas d'urgence maritime. Enfin, dans le cadre du programme des embarcations communautaires, Cambridge Bay, Rankin Inlet, Gjoa Haven et Ulukhaktok recevront des fonds pour se procurer des embarcations et de l'équipement de recherche et de sauvetage. La Garde côtière canadienne continuera d'effectuer des évaluations des risques dans les collectivités côtières de l'Arctique afin de s'assurer que les besoins en matière de recherche et de sauvetage maritimes peuvent être comblés, maintenant et à l'avenir.

À l'appui de l'une de leurs missions principales, les Forces armées canadiennes investissent dans le remplacement de l'aéronef de recherche et de sauvetage à voilure fixe, ce qui renforcera la capacité de l'Aviation royale canadienne à intervenir dans des missions critiques de recherche et sauvetage aériens, en partenariat avec des partenaires civils. Les Forces armées canadiennes continuent également à renforcer leur capacité à intervenir dans l'Arctique et le Nord par la conduite d'opérations et d'exercices, y compris la mise au point et l'exécution de l'exercice Ready Soteria, qui correspond au scénario d'une catastrophe aérienne majeure. Avec l'acquisition d'une flotte de navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique, la Marine royale canadienne sera mieux positionnée pour appuyer ses partenaires, y compris la Garde côtière canadienne, dans des activités menées dans l'Arctique.

Enfin, puisqu'une meilleure compréhension des activités dans l'Arctique est essentielle aux capacités de recherche et sauvetage, Sécurité publique Canada continuera de travailler avec les partenaires en recherche et sauvetage, y compris les collectivités et les peuples du Nord, afin d'encourager l'utilisation de dispositifs et de technologies de localisation normalisés pour s'assurer que les répondants sont en mesure de recevoir des signaux de détresse sur une fréquence commune.

Sécurité à la frontière

Un autre élément important dans la prise en considération des réalités de sécurité changeantes dans l'Arctique est d'assurer l'intégrité de nos frontières septentrionales et de faciliter les déplacements légitimes. À cette fin, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) exécutera des programmes pilotes dans l'Arctique, y compris le dédouanement à distance des bateaux privés, afin d'appuyer le processus de dédouanement pour certaines embarcations de plaisance non commerciales cherchant à pénétrer au Canada dans les régions de l'est de l'Arctique. Il lancera également le Programme pilote de dédouanement électronique des expéditions maritimes dans l'Arctique, qui est un autre processus de dédouanement pour les navires commerciaux.

En tant qu'organisme canadien responsable de l'application de la réglementation frontalière, l'ASFC collaborera avec un large éventail de partenaires dans la co-élaboration et la co-mise en œuvre de services rapides, pertinents et durables, disponibles au sein d'un nombre croissant de points de service (par exemple : ports en eau profonde, aéroports, points maritimes de transit) dans un environnement de risque dynamique. Même s'il revient à l'ASFC d'assurer la gestion de la sécurité des frontières à des points d'entrée précis, la GRC est responsable de la sécurité des frontières du Canada entre ces points et est l'organisme désigné pour l'application de la législation en matière d'immigration et de douanes dans le Nord, dans les cas où il n'y a pas d'autres organismes d'application de la loi.

Objectif 3 : renforcer la connaissance du domaine et les capacités de surveillance et de contrôle dans l'Arctique et le Nord

Constitué de plus de 162 000 km de côtes et comprenant 75 % du littoral général et 40 % de la masse continentale du Canada, l'Arctique canadien pose des défis uniques pour ce qui est de brosser et de tenir à jour un portrait d'ensemble de ce qui se passe dans ce vaste domaine. Notre capacité à relever les défis régionaux et à assurer la sécurité et la conformité à nos lois et règlements dépend en grande partie de notre capacité à brosser ce portrait car les lacunes peuvent avoir des conséquences potentiellement mortelles. Par exemple, l'augmentation de la circulation maritime et transfrontalière crée de nouveaux défis pour l'application des règlements frontaliers et le suivi efficace des navires. C'est pour cette raison qu'il est essentiel que les ministères, les organismes, les collectivités et les autres intervenants collaborent pour obtenir une solide connaissance du domaine en recueillant et en faisant la synthèse de l'information provenant de sources multiples.

Il sera également essentiel de combler les lacunes critiques en matière de connaissance de la situation dans les vastes étendues de l'Arctique et du Nord canadiens et de veiller à ce que les

niveaux de service soient proportionnels aux demandes croissantes pour appuyer la prise de décisions essentielles à la mission et la planification stratégique dans la région. Plus particulièrement, de nombreux efforts en matière de sécurité et de défense dans l'Arctique et le Nord dépendent de renseignements judicieux sur les conditions météorologiques, l'eau, la glace et le climat, des services d'alerte et d'avertissement pour aider à atténuer les risques opérationnels.



Centres des opérations de la sécurité maritime

Les centres des opérations de la sécurité maritime fournissent au Canada une capacité de sécurité maritime en déterminant, en évaluant et en fournissant des rapports sur les activités maritimes, y compris dans l'Arctique, qui représentent une menace potentielle pour la souveraineté et la sécurité du Canada et des Canadiens. Composé de plusieurs ministères et organismes fédéraux responsables de la sécurité maritime, les centres des opérations de la sécurité maritime permettent aux partenaires de travailler ensemble, d'échanger des informations sur le renseignement et la surveillance et de soutenir une intervention organisée.

Plusieurs partenaires fédéraux dont le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes, le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière canadienne, Transports Canada, la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, Environnement et Changement climatique Canada et Ressources naturelles Canada fournissent l'infrastructure requise et travaillent ensemble pour surveiller les activités dans l'Arctique, y compris par l'intermédiaire des Centres des opérations de la sécurité maritime. Ces centres font partie intégrante de l'architecture du renseignement et de la sécurité maritime du Canada et contribuent à une approche pangouvernementale visant à accroître la connaissance du domaine maritime. Ces centres surveillent, détectent et analysent le trafic maritime et relèvent les incidents liés à la sécurité qui nécessitent une intervention du gouvernement du Canada. Nous nous efforcerons également, en collaboration avec les gouvernements, les associations et les organisations autochtones, d'accroître la participation des communautés nordiques et autochtones au régime de gestion maritime. Cette collaboration permettra d'améliorer notre connaissance des activités des navires dans des domaines d'importance culturelle et environnementale, ainsi que dans des domaines d'importance pour la sécurité nationale.

Reconnaissant la nécessité de mieux comprendre la région, le gouvernement du Canada réunira les capacités d'une vaste gamme de ressources, comme des satellites, pour aider à offrir aux fournisseurs de sécurité et aux décideurs une vue d'ensemble claire de l'environnement opérationnel.

Afin de surveiller et de contrôler efficacement l'ensemble de son territoire et de ses approches, le Canada a pris des mesures pour accroître sa connaissance de la circulation aérienne qui approche de l'espace aérien souverain du Canada dans l'Arctique, y compris l'expansion de la zone d'identification de la défense aérienne du Canada (CADIZ) pour couvrir la totalité de l'archipel arctique canadien et de ses approches. Nous devons renforcer nos capacités de soutenir la défense continentale en partenariat avec les États-Unis, notamment par la modernisation du NORAD et le renouvellement du Système d'alerte du Nord, pour maintenir notre capacité à détecter et à comprendre les menaces contre l'Amérique du Nord et pour décider s'il faut y répondre et de quelle manière.

Comme précisé dans la politique de défense *Protection, Sécurité, Engagement*, les Forces armées canadiennes renforceront encore leur capacité à surveiller les activités dans l'Arctique en acquérant une gamme de nouvelles capacités maritimes, terrestres, aériennes et spatiales et en les intégrant dans une approche de « système de systèmes » de surveillance de l'Arctique. L'Aviation royale canadienne acquerra une flotte de 88 avions de chasse de pointe afin de faire respecter la souveraineté du Canada et de permettre au Canada de s'acquitter de ses engagements à l'égard du NORAD et de l'OTAN. Le Canada continuera également de travailler en collaboration avec le NORAD afin de s'assurer qu'il a les capacités et les structures nécessaires, y compris le commandement et le contrôle, pour la sensibilisation continue du domaine aérospatial et maritime ainsi que le contrôle aérospatial. À mesure que de nouveaux domaines de menace potentielle sont cernés, y compris le développement de technologies telles que des systèmes télépilotés et l'émergence de nouvelles capacités spatiales et de nouvelles cybercapacités, l'acquisition d'actifs, comme le remplacement prochain du système de la Mission de la Constellation RADARSAT, renforcera et améliorera la surveillance, notamment dans toute la région arctique du Canada. Les Forces armées canadiennes présenteront également un certain nombre de navires de patrouille extracôtiers de l'Arctique, qui assurent une surveillance maritime armée des eaux canadiennes dans l'Arctique.

La recherche et le développement de pointe, notamment par l'intermédiaire du Programme de science et technologie : Connaissance de la situation dans tous les domaines et du programme Innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité (IDEeS), contribueront davantage à répondre au besoin des Forces armées canadiennes pour des solutions de surveillance et de communication de pointe conçues pour l'environnement difficile de l'Arctique. La protection des investissements réalisés dans ces technologies essentielles contre des activités étrangères hostiles, comme le vol et le sabotage, est une priorité pour le Canada.

Objectif 4 : appliquer les cadres réglementaires et législatifs du Canada qui régissent les transports, l'intégrité des frontières et la protection environnementale dans l'Arctique et le Nord

Le transport dans les eaux de l'Arctique canadien est soumis à de solides cadres législatifs et réglementaires conçus pour protéger les personnes et l'environnement. Compte tenu de l'augmentation de la circulation maritime dans l'Arctique, il est de plus en plus important pour le Canada de veiller à ce que les navires qui naviguent ou qui opèrent sur nos eaux soient réglementés de façon appropriée. Dans ce contexte, un certain nombre de mécanismes législatifs réglementent le transport maritime, y compris : la *Loi sur la sûreté du transport maritime*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*, 2001, la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* et la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*. Les trois lois offrent un éventail de recours pour atténuer les risques associés à la sécurité dans la région. Une autre nouveauté importante est l'adoption du *Règlement sur la sécurité de la navigation et la prévention de la pollution dans l'Arctique* (2017) qui traite de la sécurité des navires et de la prévention de la pollution, intègre le *Recueil sur la navigation polaire* et constitue le plus important changement dans le régime d'expédition de l'Arctique du Canada en une décennie. À mesure que l'environnement opérationnel évoluera, le gouvernement du Canada continuera de faire respecter nos lois et règlements afin d'assurer une exploitation sécuritaire et écologiquement rationnelle des navires et d'empêcher les navires dangereux de naviguer dans l'Arctique.

De plus, le *Règlement sur la zone de services de trafic maritime du Nord canadien* aide à surveiller les navires qui naviguent dans les eaux canadiennes afin d'assurer une navigation sécuritaire et efficace et la protection du milieu marin. Avec l'expansion de l'activité du tourisme et des navires de croisière dans la région, y compris des arrêts possibles dans les collectivités du Nord, Transports Canada continuera à travailler avec les communautés de l'Arctique pour faire en sorte que leur infrastructure maritime soit conforme à la *Loi sur la sûreté du transport maritime* et à d'autres règlements. Le gouvernement du Canada veillera à ce que nos cadres législatifs et réglementaires demeurent adaptés aux réalités des niveaux croissants de circulation dans l'Arctique

et aux répercussions potentielles sur les habitants et les collectivités de la région.

Des lois et des règlements efficaces sont également essentiels pour s'assurer que les investissements étrangers dans l'Arctique profitent aux habitants du Nord et ne constituent pas une menace pour la sécurité du Canada. Ce cadre juridique et réglementaire soutient la croissance économique et l'augmentation des investissements dans les régions, tout en veillant à ce que les activités économiques étrangères dans l'Arctique ne compromettent pas la sécurité nationale. Même si nous cherchons à mettre en place des infrastructures dont on a grand besoin dans l'Arctique, les risques et les possibilités que posent les activités étrangères dans des domaines d'importance stratégique devront être soigneusement pris en considération et évalués. Sachant que des collectivités sécuritaires et durables exemptes d'influences ou de comportements externes potentiellement nuisibles sont le fondement d'une économie nordique saine, le gouvernement du Canada améliorera également la protection des sites et des infrastructures sensibles, ainsi que des technologies dont dépendent les Forces armées canadiennes et d'autres fournisseurs de sécurité fédéraux.

Objectif 5 : accroître les capacités en matière de gestion des urgences de l'ensemble de la société des collectivités de l'Arctique et du Nord

L'un des piliers clés de l'architecture de sécurité de l'Arctique est intégré dans la *stratégie de gestion des urgences du Canada*, qui découle des efforts fédéraux, provinciaux et territoriaux visant à établir des approches complémentaires de gestion des urgences. Comme les exigences en matière d'urgence changent constamment, il existe un besoin de collaboration entre tous les secteurs de la société pour améliorer la sécurité et la résilience de la collectivité. Dans le cadre des efforts déployés pour améliorer notre façon de prévenir et d'atténuer les urgences, de nous préparer aux urgences, d'intervenir en cas d'urgence et de récupérer des urgences, les partenaires s'efforcent de renforcer la gouvernance fédérale-provinciale-territoriale en matière de gestion des urgences et d'accroître la participation des représentants autochtones à ce travail.

Objectif 6 : soutenir la sécurité des collectivités par l'intermédiaire d'initiatives de prévention de la criminalité et de services de police efficaces et adaptés sur le plan culturel

Comme les collectivités de l'Arctique et du Nord continuent à faire face à des défis particuliers qui contribuent à des niveaux plus élevés de criminalité, des programmes de prévention de la criminalité adaptés à la culture et des initiatives de planification de la sécurité communautaire sont essentiels. Grâce à l'Initiative de planification de la sécurité des communautés autochtones, Sécurité publique Canada continuera d'appuyer les collectivités autochtones et nordiques afin d'élaborer des plans de sécurité communautaire qui traitent des problèmes cernés par la collectivité, en particulier en ce qui a trait à leurs propres vulnérabilités et circonstances. De plus, la *Stratégie nationale pour la prévention du crime* continuera d'offrir des programmes de prévention du crime adaptés à la culture et de soutenir des initiatives visant à prévenir et à réduire la criminalité dans les collectivités autochtones et nordiques. Grâce à des programmes de financement comme le Fonds de prévention du crime chez les collectivités autochtones et du Nord et le Fonds d'action en prévention du crime, le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec ses partenaires afin de soutenir et de promouvoir des collectivités sûres, fortes et résilientes. Le Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs a également été créé en reconnaissant que les provinces et les territoires, en collaboration étroite avec les communautés arctiques et nordiques, sont les mieux placés pour identifier les problèmes les plus pressants et développer des initiatives afin de répondre à la violence liée aux armes à feu et aux gangs. Ainsi, ce fonds offre aux juridictions la flexibilité d'utiliser ces ressources pour une gamme d'activités liées à l'application de la loi et à la prévention, y compris des initiatives adaptées aux réalités de l'Arctique et du Nord.

La GRC joue également un rôle clé dans la sécurité de l'Arctique canadien en fournissant des services de police. L'intérêt accru de la communauté internationale pour l'Arctique et la multiplication de ses activités dans la région pourraient entraîner une intensification des activités du crime organisé, des migrations irrégulières, du passage de clandestins et des menaces à la sécurité nationale. Pour aider à intervenir, la GRC est présente en grand nombre dans les territoires du Nord grâce à des ententes sur les services de police territoriaux afin d'aider à protéger les collectivités de l'Arctique et du Nord et d'assurer la sécurité des habitants du Nord. La présence de la GRC dans l'Arctique comprend 61 détachements et trois quartiers généraux de division. À titre de service de police contractuel, la GRC joue un rôle essentiel dans la prestation des premières interventions en cas d'urgence civile et de menace à la sécurité nationale.

À mesure que des gens et des entreprises commerciales comme les ports en eau profonde d'Iqaluit et de Grays Bay s'établiront dans la région, la demande pour des marchandises illicites augmentera probablement. Les marges de profit plus élevées sur les drogues dans l'Arctique, comparativement aux provinces du Sud ont attiré des réseaux criminels. La principale priorité de la GRC dans les territoires du Nord est de maintenir des collectivités sécuritaires. La GRC mène des opérations de maintien de l'ordre traditionnelles sur le terrain, tout en se concentrant sur la prestation de services de la plus grande qualité, ce qui comprend le renforcement de la capacité de la communauté à prévenir la criminalité grâce à des initiatives de développement social et à la collecte de renseignement criminel. Le renseignement criminel sert à aider la GRC à prévenir, à dissuader et à détecter les activités criminelles qui pourraient représenter une menace pour la sécurité du Canada.

